



Tendances sociales CANADIENNES

Hiver N° 82
2006

Articles de fond

Comparutions devant
les tribunaux

Fiston quitte la
maison...

... et puis il revient

Les unions
interreligieuses

Faire la navette

L'accès des aînés au
transport

24 \$ au Canada • N° 11-008 au catalogue
Hiver 2006 • N° 82



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Vous désirez

COMMUNIQUER

avec nous

Bureau de la rédaction

Courriel : cstsc@statcan.ca
Télécopieur : 613-951-0387
Courrier postal : Rédactrice-en-chef
Tendances sociales canadiennes
7^e étage, immeuble Jean Talon
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

Services aux abonnés

Courriel : infostats@statcan.ca
Téléphone : 1-800-267-6677
Télécopieur : 1-877-287-4369
Courrier postal : Statistique Canada, 100 promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Pour commander des publications de Statistique Canada

Courriel : infostats@statcan.ca
Téléphone : 1-800-267-6677
Télécopieur : 1-877-287-4369
Internet : www.statcan.ca/english/IPS/Data/11-008-XIE.htm

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits de Statistique Canada

Courriel : infostats@statcan.ca
Téléphone : 1-800-263-1136
Internet : www.statcan.ca
Ligne ATS : 1-800-363-7629

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.



TSC

Rédactrice en chef

Susan Crompton

Rédacteurs

Warren Clark, Matt Hurst,
Martin Turcotte

Assistant à la recherche

Gilbert Mansour

Gestionnaires de la production

Cynthia Fortura, Sylvain Ouellet

Services à la clientèle/Diffusion

Alex Solis, Karen Watson

Révisseurs en chef de la version française

Ginette Lavoie, Marie-Paule Robert

Direction artistique et impression

Division de la diffusion
Statistique Canada

Conception

Services de créativité
Statistique Canada

Comité de revue

Jane Badets, Rosemary Bender,
Monica Boyd, John Jackson

Remerciements

M. Béchard, M. Boudreault,
M. Desjardins, F. Jones, G. Mori

Tendances sociales canadiennes

Décembre 2006

Publication autorisée par le ministre responsable
de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2006

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Publication inscrite dans **Academic ASAP, Academic Search Elite, Canadian Periodical Index, Canadian Serials, Expanded Academic ASAP, PAIS International, Periodical Abstracts, Periodical Abstracts Research II, ProQuest 5000, Proquest Research Library** et accessible en permanence dans la **Canadian Business and Current Affairs Database**.

ISSN 0831-5701
(Version imprimée)

ISSN 1481-1642
(Version électronique)

Tendances sociales CANADIENNES

Articles de fond

2 Les comparutions devant les tribunaux d'un groupe de jeunes et de jeunes adultes

par Anthony Matarazzo

8 Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance

par Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan

16 Les unions interreligieuses au Canada

par Warren Clark

28 Fiston revient à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental

par Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan

35 Vous aimez faire la navette? Les perceptions des travailleurs de leur navette quotidienne

par Martin Turcotte

43 L'accès des aînés au transport

par Martin Turcotte

Aussi dans ce numéro

51 Indicateurs sociaux

60 Plan de leçon : « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance » et « Fiston est de retour à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental »

Les comparutions devant les tribunaux d'un groupe de jeunes et de jeunes adultes

par Anthony Matarazzo

Le présent article est une adaptation du rapport « Les carrières devant les tribunaux d'une cohorte de naissance canadienne », qui fait partie de la *Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice*. Pour obtenir une liste complète des références, veuillez consulter le rapport original, qui est offert sans frais à l'adresse www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/listpub_f.cgi?catno=85-561-MIF2005006.

En 2005, une violente recrudescence des homicides commis à l'aide d'une arme à feu a coûté la vie à 52 personnes à Toronto. Les pires agressions ont eu lieu à l'été et à l'automne, au cours de ce que les résidents appellent maintenant « *The Summer of the Gun* » (« L'été des armes à feu »). Bon nombre des suspects, et de leurs victimes, étaient des adolescents ou de jeunes adultes. Le lendemain de Noël, un combat impliquant des armes à feu entre de jeunes membres de gangs rivaux sur la rue Yonge, une artère très fréquentée de Toronto, a entraîné la mort d'une personne de 15 ans qui faisait son magasinage et blessé six autres passants¹. En mai 2006, en Alberta, une jeune fille de 12 ans et son petit ami de 23 ans ont été inculpés du meurtre au premier degré des parents et du jeune frère de l'adolescente.

Aussi horribles que puissent être ces actes criminels commis par des jeunes, ils sont si rares qu'ils n'entrent absolument pas dans le type de comportements criminels normaux d'adolescents.

On peut considérer que la plupart des infractions commises par des adolescents font partie du processus de croissance : les jeunes veulent passer à l'acte, voir jusqu'où ils peuvent aller ou être approuvés par leurs pairs. En fait, le comportement exubérant des adolescents a irrité les adultes de toutes les générations.

Quel est le pourcentage de jeunes qui commettent des actes criminels? Cette question fondamentale concernant la délinquance juvénile est en réalité extrêmement difficile à répondre. Ce n'est qu'en connaissant l'étendue du problème que les autorités peuvent mettre en œuvre des solutions efficaces qui protègent la société sans gâcher l'avenir d'un contrevenant immature.

Selon des enquêtes au cours desquelles les répondants déclarent les actes criminels qu'ils ont commis, il semble que la participation des adolescents à des activités « illégales » mineures soit assez répandue, mais que peu de ces activités sont signalées à la police ou portées devant un tribunal

afin d'être traitées officiellement. Pour la majorité de ces jeunes, ce comportement est temporaire puisqu'un très petit nombre d'entre eux deviennent des récidivistes commettant des infractions graves².

Les données officielles semblent indiquer par contre qu'un petit segment de la population des adolescents a des contacts officiels avec les autorités du système de justice pénale. Une proportion encore plus petite d'entre eux sont responsables de la majorité des actes criminels. À la différence de la délinquance autodéclarée, les données officielles sur la criminalité mesurent le comportement illégal qui a été détecté, puis signalé aux autorités, et dont la police ou les tribunaux se sont ensuite occupés de façon officielle ou officieuse. Donc, il vaut peut-être mieux considérer que ces données fournissent des renseignements précieux et nécessaires sur la réaction du système de justice pénale aux activités illégales, plutôt que sur le niveau réel de la criminalité dans la société.

Dans la présente étude, on utilise l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse et l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes pour suivre dans le système judiciaire toutes les personnes nées entre le 1^{er} avril 1979 et le 31 mars 1980. La population observée comprend les personnes qui ont été accusées d'au moins une infraction à la loi fédérale et ont été traduites en justice entre le 1^{er} avril 1991 et le 31 mars 2001. Les données proviennent de six provinces qui, ensemble, comptent environ 78 % des jeunes au Canada : Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta. Le Manitoba et la Colombie-Britannique ont été exclus de l'étude parce qu'ils n'ont pas fourni les données des tribunaux pour adultes dont il faut disposer pour suivre la cohorte de naissance jusqu'à l'âge de 21 ans.

Comparaître

Le terme « comparaître » renvoie aux infractions portées à l'attention d'un tribunal de la jeunesse ou d'un tribunal de juridiction criminelle pour adultes qui se sont produites à la même date, que l'accusé ait ou non été reconnu coupable. De ce fait, les termes « infraction » et « contrevenant » utilisés dans le cadre du présent article renvoient aux infractions censées avoir été commises et aux présumés contrevenants.

Population observée

Les données des enquêtes sur les tribunaux ne permettent pas de suivre exactement le même groupe de personnes pendant 10 ans, de leur 12^e à leur 22^e anniversaire. Il est toutefois possible de se servir des données démographiques pour chacun des âges et des sexes selon la province pour estimer la taille de la cohorte de naissance pour chacune des années à mesure que les personnes ont vieilli et sont passées de 12 à 21 ans. Pour calculer les taux de prévalence globaux, on a utilisé comme base la plus grande population approximative (le

nombre de personnes de 21 ans en 2000); pour les taux selon l'âge, par contre, la population approximative de chacun des groupes d'âge a simplement été déterminée à l'aide des données annuelles sur la population correspondantes.

Classement des infractions

Les infractions sont classées en quatre groupes : contre la personne, contre les biens, contre l'administration de la justice et autres, selon la nature de l'accusation la plus grave résultant de l'affaire. L'accusation la plus grave relativement à une affaire portée devant les tribunaux est classée à l'aide d'une échelle de gravité élaborée par le Centre canadien de la statistique juridique, à Statistique Canada. Les lecteurs doivent noter que cette procédure de classement peut entraîner une sous-estimation du nombre d'infractions peu graves.

Infractions contre la personne : Cette catégorie inclut l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, l'agression sexuelle, les autres infractions d'ordre sexuel, les voies de fait graves et simples, proférer des menaces, le harcèlement criminel et les autres crimes contre la personne.

Infractions contre les biens : Cette catégorie inclut le vol, l'introduction par effraction, la fraude, le méfait, la possession de biens volés et les autres crimes contre les biens.

Infractions contre l'administration de la justice : Cette catégorie inclut le défaut de comparaître, le manquement aux conditions de la probation, être en liberté sans excuse, la violation des conditions de la liberté sous caution, les infractions en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et les autres infractions relatives à l'administration de la justice.

Autres infractions : Cette catégorie inclut les infractions relatives aux armes, la prostitution, troubler la paix, les infractions résiduelles au *Code criminel*, la conduite avec facultés affaiblies et les autres délits de la route sanctionnés par le *Code criminel*, la possession de drogues, le trafic de stupéfiants et les autres infractions à la loi fédérale.

Dans le présent article, on examine les interventions du système judiciaire auprès des jeunes Canadiens nés entre avril 1979 et mars 1980. On y indique, entre autres, quelle proportion de ces jeunes ont été traduits devant un tribunal et quel est le type d'infraction dont ils ont été inculpés. À l'aide des données de l'Enquête sur les tribunaux de la jeunesse et de l'Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, on suit l'évolution de

ces personnes durant leur passage de la jeunesse à l'âge adulte, c'est-à-dire de 12 à 21 ans, inclusivement.

Près de 1 personne de 21 ans sur 5 a été traduite devant un tribunal

Près de 1 Canadien sur 5 (18 %) né entre avril 1979 et mars 1980 a comparu devant un tribunal de la jeunesse ou un tribunal de juridiction criminelle pour adultes pour des infractions commises avant son

22^e anniversaire de naissance. La plus grande partie des 59 000 contrevenants étaient des hommes, qui étaient près de quatre fois plus susceptibles que les femmes (28 % comparativement à 8 % seulement) d'avoir été traduits devant un tribunal au cours de la période de 10 ans.

Parmi les jeunes qui ont comparu devant un juge, 72 % ont été reconnus coupables de l'infraction dont ils avaient été inculpés. Le taux de condamnation variait aussi

Un peu moins de 1 membre sur 5 de la cohorte étudiée a comparu devant un tribunal pendant la période de 1991 à 2001

Cohorte de naissance (du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980)

	Population *	Nombre de personnes ayant comparu devant un tribunal	Pourcentage de personnes ayant comparu devant un tribunal
Total	323 328	59 000	18
Hommes	165 900	46 909	28
Femmes	157 428	12 091	8

* Ces chiffres représentent le nombre estimé de personnes de 21 ans dans les six provinces en 2000-2001. Sources: Statistique Canada, Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse et Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1991 à 2001; Statistiques démographiques annuelles, 2003.

considérablement selon les sexes, puisque près des trois quarts (74 %) des hommes, mais 61 % seulement des femmes, ont été déclarés coupables.

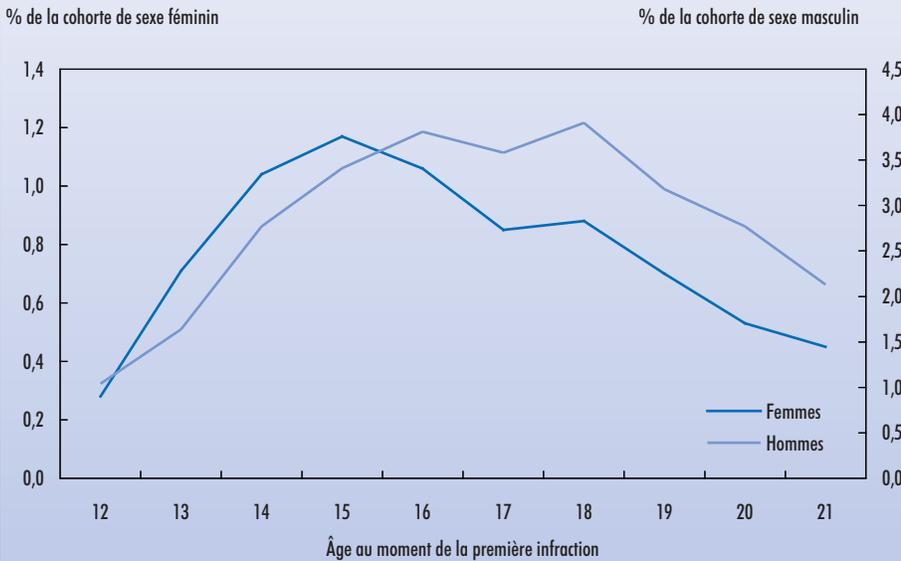
Bien qu'il faille faire preuve de prudence lorsqu'on compare ces estimations avec celles d'autres études, les taux de prévalence pour cette cohorte de naissance correspondent *dans l'ensemble* à ceux dont il est question dans des études semblables effectuées au Danemark, en Angleterre, en Nouvelle-Zélande, en Suède et aux États-Unis³.

À quel âge les jeunes commettent-ils leur première infraction?

La relation entre l'âge et les actes criminels est devenue « traditionnelle » dans les recherches criminologiques. De nombreuses études ont révélé que les activités délinquantes augmentent de façon marquée au début de l'adolescence, et atteignent un sommet au milieu ou à la fin de l'adolescence; ce sommet est ensuite suivi par une diminution régulière à l'âge adulte⁴. Lorsque les données officielles des tribunaux sont utilisées, il est possible de présenter la relation entre l'âge et la criminalité de deux manières selon l'objectif de la recherche : l'âge à la première infraction et la prévalence selon l'âge. L'âge à la première infraction détermine l'âge de la personne au moment de l'infraction qui l'a conduite pour la première fois devant les tribunaux; la prévalence selon l'âge met en évidence chacun des âges auxquels des personnes ont été mêlées à une affaire pour laquelle des accusations ont été portées devant un tribunal.

Bien que, dans l'ensemble, la courbe de l'âge à la première infraction pour les hommes et pour les femmes se compare à la courbe générale âge-criminalité dont il est question dans la plupart des études, elle varie toutefois selon les sexes. Chez les hommes de la cohorte étudiée, le nombre de personnes qui ont commis une première infraction

Les hommes étaient près de quatre fois plus susceptibles que les femmes de comparaître devant un tribunal



Nota : On a augmenté proportionnellement l'axe des femmes afin de mettre en évidence les différences entre les taux de prévalence des hommes et des femmes.

Source : Statistique Canada, Enquête sur les tribunaux de la jeunesse et Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1991 à 2001; Statistiques démographiques annuelles, 2003.

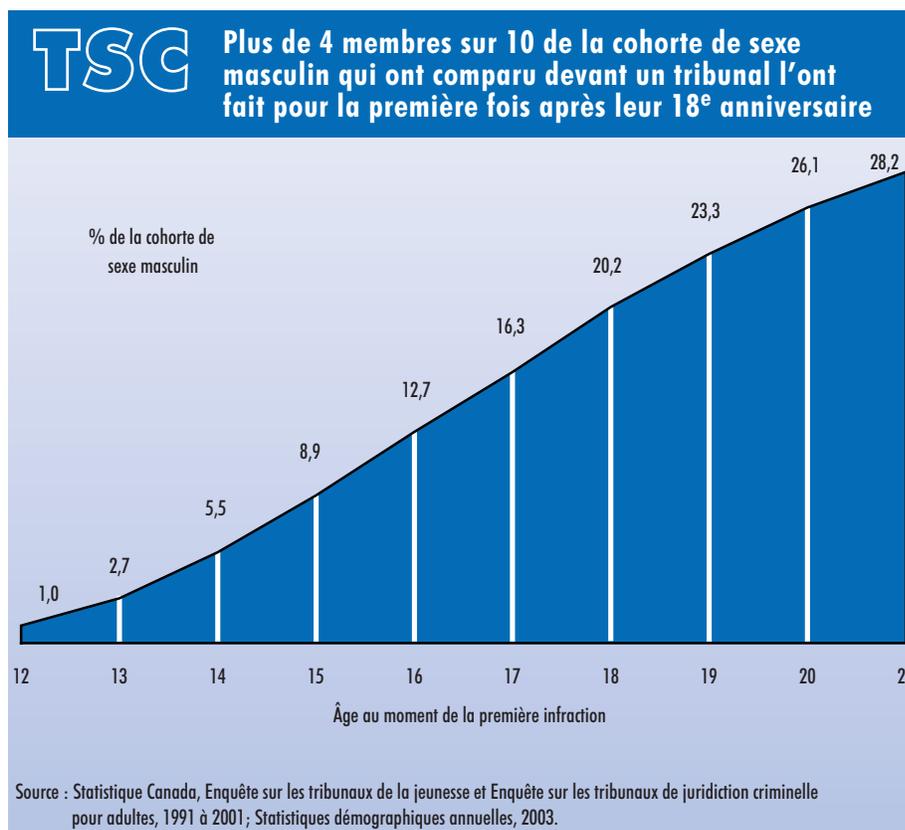
les ayant amenés devant un tribunal augmente continuellement jusqu'à l'âge de 16 ou 18 ans. Un sommet est atteint à 18 ans, âge auquel environ 4 % des membres de la cohorte de sexe masculin sont devenus des contrevenants primaires.

Chez les femmes, par contre, on observe une augmentation beaucoup plus forte du nombre de contrevenantes primaires à un âge plus précoce que chez les hommes, et le sommet est atteint beaucoup plus tôt, c'est-à-dire à 15 ans. À cet âge, à peu près 1 % des membres de la cohorte de sexe féminin ont été impliqués dans une affaire qui les a amenés pour la première fois devant un tribunal. La proportion de femmes qui commettent une première infraction diminue ensuite considérablement, la maturation semblant réduire ce type de comportement.

Quatre membres de la cohorte sur dix ont comparu devant un tribunal après l'âge de 18 ans

La majorité des personnes de la cohorte ont commis leur première infraction entre 12 et 17 ans. Un nombre important de personnes ont toutefois été traduites devant un tribunal pour la première fois lorsqu'elles étaient plus âgées. Dans bon nombre d'études fondées en général sur des autodéclarations ou sur des données de services de police, on signale que le comportement criminel commence d'habitude pendant l'enfance ou au début de l'adolescence. L'examen des données officielles des tribunaux sur les renvois et les avertissements conduit cependant à des conclusions différentes.

Quatre membres de la cohorte sur dix qui ont été traduits devant un tribunal sont entrés dans le système à la suite d'une affaire qui est survenue après leur 18^e anniversaire. Cette tendance diffère selon les sexes, 42 % des hommes et 34 % des femmes ayant commis leur première infraction après l'âge de 18 ans. Ces deux taux auraient toutefois été beaucoup plus



élevés s'il avait été possible de suivre les membres de la cohorte pendant plus longtemps à l'âge adulte.

Ce scénario global reflète peut-être en partie une tendance des policiers, des procureurs et des organismes de sélection à soustraire au processus judiciaire officiel les présumés contrevenants de moins de 18 ans. Des articles de la *Loi sur les jeunes contrevenants* encouragent expressément les autorités à se servir, si possible, d'autres solutions que le processus judiciaire officiel dans les secteurs de compétence. Ces solutions de rechange laissent souvent aux policiers le soin d'utiliser des mesures telles que les avertissements, les mises en garde et les renvois à des programmes communautaires. Ces mesures extrajudiciaires permettaient d'intervenir tôt auprès des jeunes tout en réduisant le fardeau qui pèse sur les tribunaux et les établissements correctionnels.

La plupart des jeunes ont été traduits devant un tribunal pour des infractions contre les biens

Comme dans le cas de l'âge à la première infraction, les taux de comparutions devant un tribunal à chacun des âges ressemblent aussi, dans l'ensemble, à la courbe âge-criminalité dont il est couramment fait état. Les scénarios des comparutions sont semblables pour les hommes et pour les femmes, sauf que la prévalence chez les femmes augmente relativement plus vite au début de l'adolescence, et atteint un sommet plus tôt, à 16 ans, âge auquel 1,7 % des femmes de la cohorte ont comparu devant un tribunal. Par contre, c'est à 18 ans que les hommes de la cohorte ont été le plus souvent traduits devant un tribunal (7,6 %).

Jusqu'à l'âge de 16 ans, un plus grand nombre de garçons et de filles comparaissent pour des affaires d'infractions contre les biens que pour tout autre type d'infraction. Le taux diminue ensuite de façon assez abrupte. (Voir « Ce qu'il faut savoir

sur la présente étude », où se trouve une liste des actes criminels faisant partie de chacune des catégories d'infractions.)

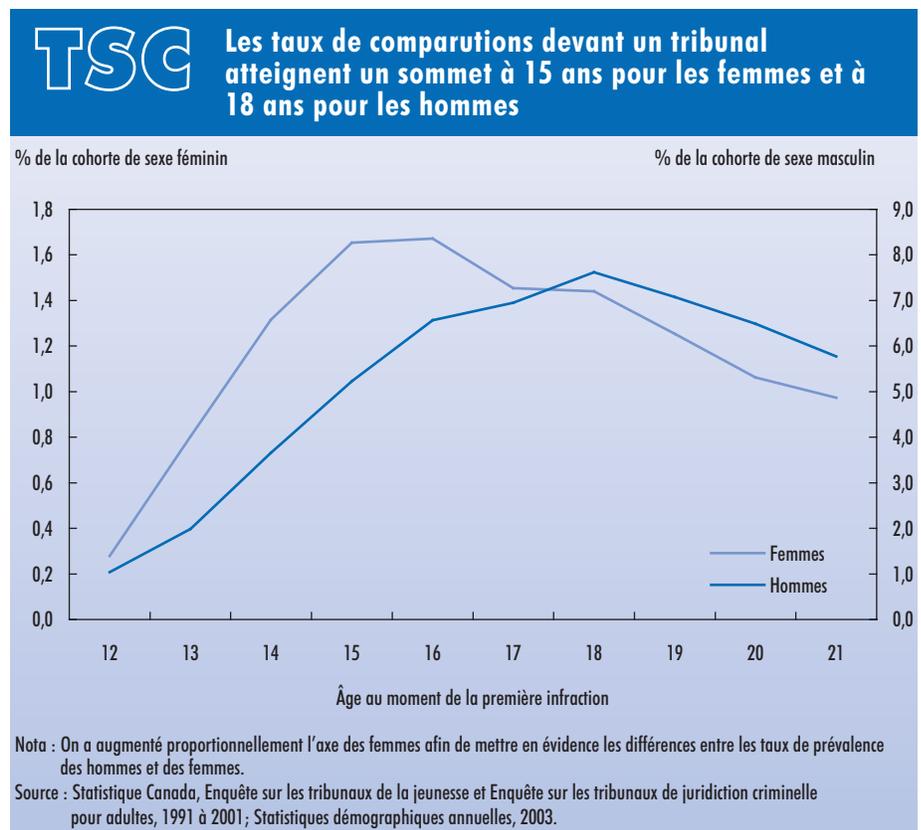
Chez les hommes, les taux de comparutions devant un tribunal pour des infractions contre la personne et des infractions contre l'administration de la justice augmentent lentement jusqu'à l'âge de 18 ans, puis restent relativement stables à l'âge adulte. Par contre, le taux des infractions connexes atteint un sommet à 19 ans, âge auquel ce taux est près de deux fois supérieur à ceux des catégories résiduelles. Ce bond vient peut-être en partie de ce que les policiers sont moins indulgents envers les adultes qu'avec les adolescents et des taux plus élevés d'accusations de conduite en état d'ivresse chez les 18 à 21 ans.

Les femmes, en revanche, continuent d'être traduites en justice surtout pour des infractions contre les biens jusqu'à 21 ans, âge auquel la proportion de comparutions est

à peu près la même pour tous les types d'infractions. En outre, chez les membres de la cohorte de sexe féminin, le taux de comparutions pour une affaire d'infraction contre la personne atteint un sommet trois ans plus tôt (15 ans) que chez les membres de sexe masculin.

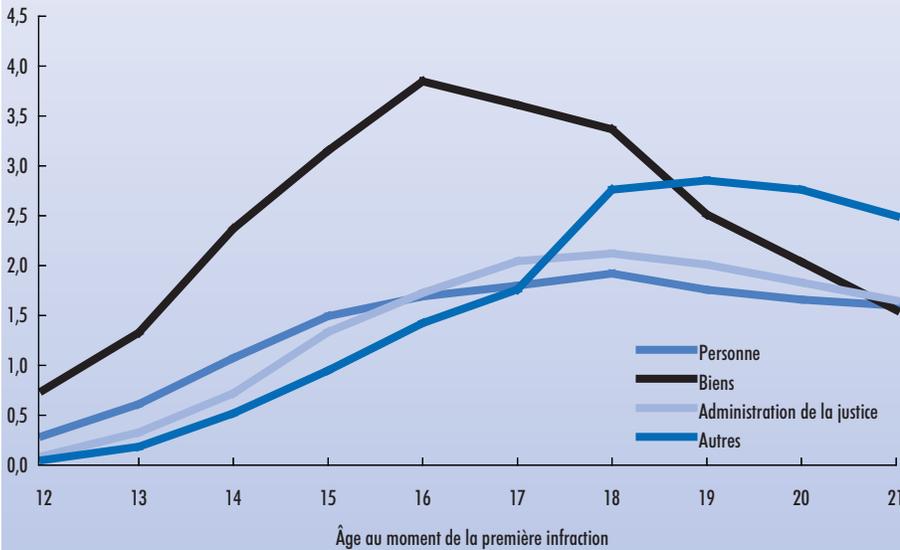
Résumé

Au moment où les adolescents passent à l'âge adulte, un grand nombre d'entre eux peuvent avoir des comportements qui vont à l'encontre de la loi. Toutefois, pour plusieurs personnes, ces comportements ne sont pas détectés et font simplement partie du processus normal de « croissance ». Pour d'autres, ces comportements, non seulement détectés mais également signalés, marquent le premier contact avec le système officiel de justice pénale et les entraînent dans une voie différente au cours de cette période de transition du *cycle de vie*.



Les taux de comparutions devant un tribunal pour d'autres infractions que celles commises contre les biens atteignent un sommet à 18 et à 19 ans chez les hommes

% de la cohorte de sexe masculin



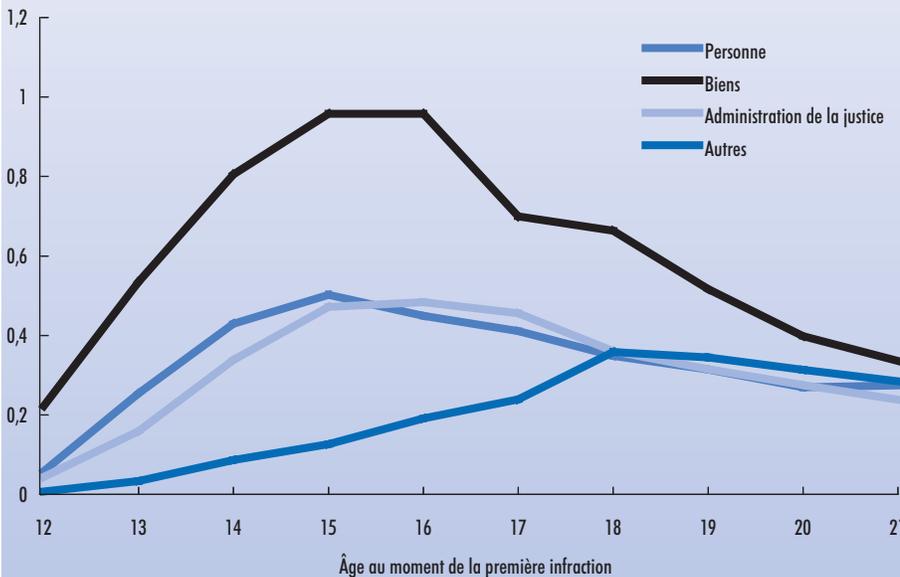
Source : Statistique Canada, Enquête sur les tribunaux de la jeunesse et Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1991 à 2001; Statistiques démographiques annuelles, 2003.

Pour la plupart des jeunes, ces contacts s'établissent pour des types d'infractions très mineures et sont souvent limités aux premières années de l'adolescence. Les taux de prévalence des comparutions devant les tribunaux fournissent certaines indications sur la nature et l'étendue de ces comportements et mettent en évidence l'« ampleur du problème » du point de vue du système de justice pénale. Plus important, toutefois, ils mettent aussi l'accent sur le nombre d'adolescents avec lesquels les tribunaux canadiens ont l'occasion de pratiquer une intervention, contribuant ainsi à les remettre dans le droit chemin vers l'âge adulte.

Anthony Matarazzo est analyste principal de la recherche au Centre canadien de la statistique juridique, de Statistique Canada.

Seize ans est l'âge auquel la plus forte proportion de femmes ayant commis des infractions contre les biens sont traduites en justice

% de la cohorte de sexe féminin



Source : Statistique Canada, Enquête sur les tribunaux de la jeunesse et Enquête sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1991 à 2001; Statistiques démographiques annuelles, 2003.

1. <http://www.canadafreepress.com/2005/toronto123005.htm>. Consulté le 18 mai 2006.
2. M. Le Blanc et M. Fréchette, *Male Criminal Activity from Childhood Through Youth: Multilevel and Developmental Perspectives*, 1989, New York, Springer-Verlag.
3. Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on compare les estimations de la prévalence, parce que les études diffèrent de bien des façons : par exemple la période historique au cours de laquelle la population a été observée, la période de leur vie au cours de laquelle les membres de la population ont été observés, l'indicateur du comportement criminel qui a été utilisé (p. ex. les contacts avec la police, l'arrestation, l'appréhension ou l'inculpation, la comparution devant un tribunal ou la condamnation), l'éventail des comportements illégaux qui étaient inclus (p. ex. les infractions aux règlements de la circulation, les infractions juvéniles comme l'école buissonnière, etc.) ainsi que le processus de justice pénale en vigueur dans les secteurs de compétence étudiés, en particulier les pratiques de sélection et de déjudiciarisation des jeunes, qui peuvent réduire considérablement le nombre d'infractions officiellement signalées.
4. A.R. Piquero, D.P. Farrington et A. Blumstein, « The criminal career paradigm », *Crime and Justice, A Review of Research*, 2003, vol. 30.

Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance

par Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan

Les enfants participent à la plupart de leurs premières activités de socialisation avec leurs parents, à la maison, où ils acquièrent les expériences et les idées qui influenceront sur leur vie d'adulte¹. Par conséquent, le départ du domicile parental est un moment important, à la fois pour les parents et pour les enfants. Il est possible que les parents se sentent soulagés, qu'ils éprouvent de la fierté d'avoir accompli leur rôle et qu'ils soient heureux de voir leurs enfants se diriger vers une plus grande indépendance. Pour les enfants, le premier départ est un repère symbolique de leur passage de l'enfance à la vie adulte.

On a enregistré une hausse considérable du nombre d'enfants demeurant toujours chez leurs parents bien après qu'ils aient atteint l'âge où leurs parents prévoyaient leur départ. La plus forte augmentation a été observée chez les jeunes adultes d'un peu moins ou d'un peu plus de trente ans. En effet, entre 1981 et 2001, les proportions sont passées de 12 % à 24 % pour les personnes de 25 à 29 ans et de 5 % à 11 % pour celles de 30 à 34 ans².

La majeure partie de l'augmentation a été enregistrée au début des années 1980 et 1990, période au cours de laquelle le Canada a connu deux de ses plus graves récessions depuis

les années 1930. Étant donné le contexte, il semble convenable de se demander si les jeunes adultes quittent effectivement le nid plus tard que leurs parents ne l'ont fait eux-mêmes.

Dans le présent article, on utilise des données provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001 afin d'examiner les tendances liées au départ du domicile parental. On y compare le processus de transition de cinq cohortes de naissance, en portant une attention particulière aux membres de la première vague de baby-boomers (nés entre 1947 et 1956) et de la génération X (nés entre 1967 et 1976). On examine les différences entre les tendances liées au départ du domicile parental et on identifie les principaux facteurs associés au premier départ d'un jeune adulte.

Un plus grand nombre d'enfants demeurent à la maison plus longtemps

Selon l'ESG de 2001, 87 % seulement des membres de la génération X avaient quitté le domicile parental au moins une fois et, comme on pouvait s'y attendre, presque tous les membres de la première vague de baby-boomers en avaient fait autant. Bien entendu, quitter le domicile parental n'exclut pas la

possibilité d'y retourner, mais la transition de la première vague de baby-boomers semble avoir été relativement graduelle par rapport à celle de la génération X. Environ 14 % des membres de la première vague de baby-boomers sont revenus à la maison après leur première tentative de départ, tandis que c'était le cas de près du quart (22 %) des membres de la génération X.

À l'aide des estimations basées sur la méthode des tables de survie, il est possible d'examiner les variations entre les générations, pour ce qui est du moment où les enfants quittent le domicile parental pour la première fois. Par exemple, à 21 ans, 59 % des hommes cadets de la première vague de baby-boomers (nés entre 1952 et 1956) avaient quitté la maison pour la première fois, par rapport à 46 % des cadets de la Génération X (nés entre 1972 et 1976). Par contre, les aînés de la génération X étaient plus susceptibles d'avoir quitté la maison à 21 ans que les aînés de la première vague de baby-boomers (nés entre 1947 et 1951), les probabilités étant de 53 % et de 49 % respectivement. (Les probabilités cumulatives de toutes les cohortes figurent au Tableau A.1.)

Les femmes ont tendance à quitter la maison plus tôt que les hommes, principalement parce qu'elles se

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les résultats de la présente étude sont fondés sur le Cycle 15 de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001 sur la famille. Dans le cadre de l'ESG, on a interviewé 24 310 personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés dans les 10 provinces. Une section de l'enquête permettait de recueillir des renseignements sur le nombre de fois où les répondants avaient quitté le domicile parental ainsi que sur leur âge à chacun de ces départs. Les renseignements sur les premier et dernier départs permettent d'examiner le processus de l'« envol de la maison », par lequel passent de nombreuses et différentes générations de Canadiens. La présente étude traite des répondants qui avaient entre 15 et 69 ans en 2001¹.

L'analyse porte sur cinq cohortes et le présent document traite de la première vague de baby-boomers et de la Génération X :

Génération Y — personnes nées entre 1977 et 1986 et âgées de 15 à 24 ans au moment de l'enquête.

Génération X — personnes nées entre 1967 et 1976 et âgées de 25 à 34 ans.

Deuxième vague de baby-boomers — personnes nées entre 1957 et 1966 et âgées de 35 à 44 ans.

Première vague de baby-boomers — personnes nées entre 1947 et 1956 et âgées de 45 à 54 ans.

Génération de la période de la guerre et de la dépression — personnes nées entre 1932 et 1946 et âgées de 55 à 69 ans au moment de l'ESG de 2001.

Le processus de départ de la maison est analysé en deux étapes. Premièrement, on utilise des tables de survie pour calculer les probabilités cumulatives qui mettent en évidence les différences entre les cohortes, pour ce qui est des variations d'intensité et de rythme de départ des jeunes. Deuxièmement, on a utilisé l'analyse des transitions qui permettent de cerner les facteurs démographiques et socioéconomiques associés au processus de départ de la maison. Ces facteurs sont présentés comme des rapports de risque. Les départs

involontaires (tels la mort des parents) et tous les départs ayant eu lieu avant l'âge de 15 ans ne sont pas compris dans la présente analyse.

Voler de ses propres ailes : Il s'agit de la première fois qu'un enfant quitte le domicile parental pour mener une vie indépendante. Si l'enfant ne revient pas habiter chez ses parents, on décrit son vol comme une réussite.

Boomerang : Retour d'un enfant au domicile parental après une période de vie autonome (dans la plupart des études, cette période doit avoir été d'au moins quatre mois).

Rapports de risque : Il s'agit d'un rapport de la probabilité estimée qu'un événement ait lieu (p. ex. le premier départ de la maison) par rapport à la probabilité estimée que l'événement ait lieu au sein d'un groupe de référence. Par exemple, si la probabilité que les membres de la première vague de baby-boomers quittent la maison pour la première fois à 21 ans était de 20 %, et qu'elle était de 10 % pour les membres de la cohorte témoin (c.-à-d., la génération née entre 1932 et 1946), après avoir tenu compte de toutes les autres variables du modèle, le rapport de risque serait de 2,0. Un rapport de risque supérieur à 1,0 indique que la variable augmente le risque de quitter le domicile familial, en comparaison au groupe de référence. Un rapport de risque inférieur à 1,0 indique qu'elle le diminue.

Les rapports de risque ont été calculés au moyen d'un modèle à risques proportionnels et comprend les explicatives suivantes : la cohorte de naissance; l'environnement familial lorsque le répondant avait 15 ans (composition de la famille, la fratrie, l'activité principale de la mère et du père; le lieu de naissance de la mère); les caractéristiques géographiques du lieu de résidence du répondant lorsqu'il avait 15 ans (région, province, taille de la ville); le niveau de scolarité au moment du premier départ du domicile parental; la situation d'activité au moment du premier départ. On a exécuté des modèles distincts pour les hommes et les femmes.

1. Selon l'interprétation et le souvenir de l'âge auquel ils ont quitté la maison pour la première fois.

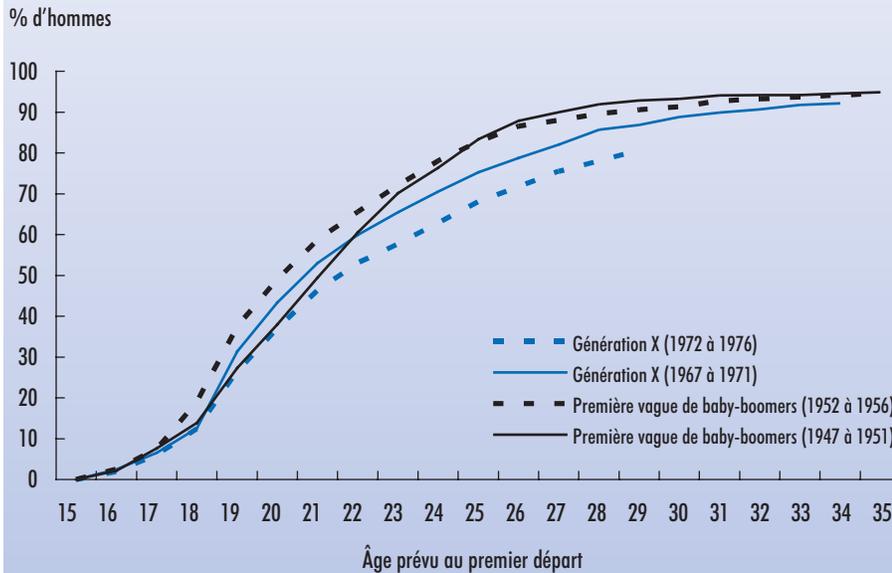
marient ou vivent en union libre à un plus jeune âge³. Dans le cadre de la présente étude, c'est précisément le cas des femmes dans les cohortes plus âgées. En effet, les deux tiers des femmes de la première vague de baby-boomers étaient susceptibles d'avoir quitté la maison pour la première fois avant leur 21^e anniversaire. Les probabilités étaient de 59 % et

de 55 % chez les femmes aînées et cadettes de la génération X. (Voir le Tableau A.1.)

Bien entendu, la situation économique a changé considérablement entre la période où la première vague de baby-boomers a quitté le nid et le moment prévu pour le départ des membres de la génération X. Les emplois syndiqués bien rémunérés

étaient loin d'être aussi nombreux et les salaires réels des jeunes travailleurs avaient chuté, réduisant ainsi les incitatifs à l'indépendance et l'occasion d'en profiter. (Voir la section « La loi de la jungle : conditions changeantes du marché du travail à la suite du boom d'après-guerre ».)

À l'âge de 21 ans, environ la moitié des hommes de la première vague de baby-boomers et de la génération X ont quitté le domicile de leurs parents pour la première fois



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2001.

Les raisons motivant le départ du domicile parental ont également changé. De nos jours, la plupart des jeunes adultes partent volontairement afin de poursuivre leurs études ou de travailler, ou simplement de vivre séparément de leurs parents. Pourtant, les études ont systématiquement montré que les enfants quittant la maison pour ces raisons sont nettement plus susceptibles de revenir chez leurs parents que ceux qui partent afin de se marier et de former leur propre ménage conjugal⁴.

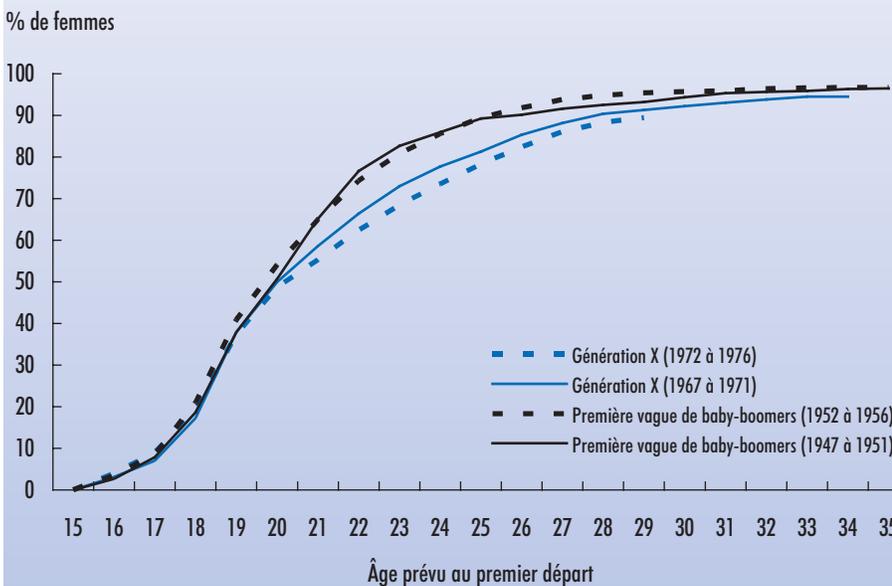
Les cohortes de naissance sont un facteur de prédiction clé du départ hâtif

Depuis bon nombre d'années, les chercheurs étudient le parcours menant à l'indépendance et ils ont défini un certain nombre de facteurs importants qui influent sur la transition du domicile parental à l'indépendance. Une grande variété de facteurs particuliers à la personne et à sa situation familiale a certainement une incidence. À plus grande échelle, les conditions économiques générales, les occasions d'emploi, les pressions financières vécues au sein de la famille ainsi que les diversités régionales sont également liées au départ du domicile parental⁵.

L'âge exact auquel un jeune adulte quitte le domicile parental pour la première fois dépend de sa situation particulière. Cependant, un rapport de risque (calculé en utilisant un modèle à risques proportionnels) peut estimer la probabilité qu'une personne quitte le domicile familial une première fois à un âge moins avancé ou plus avancé que l'âge du groupe de référence, lorsqu'on tient compte de tous les autres facteurs. (Voir « Ce qu'il faut savoir sur la présente étude » afin de consulter la liste des variables considérées dans le modèle.)

Le fait de gagner sa vie est une étape importante vers l'indépendance. La situation de l'économie joue un rôle important quant au moment où un jeune adulte décide de quitter la

Plus de la moitié des femmes de la première vague de baby-boomers et de la génération X ont quitté la maison à l'âge de 20 ans



Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2001.

Caractéristiques du répondant	Hommes	Femmes	Caractéristiques du répondant	Hommes	Femmes
Rapports de risque			Rapports de risque		
Cohorte de naissance			Pratique religieuse à 15 ans		
<i>Guerre/dépression</i>	1,00	1,00	<i>Chaque semaine</i>	1,00	1,00
Première vague de baby-boomers	0,99	1,09	Parfois	1,06	1,11*
Deuxième vague de baby-boomers	0,92*	0,95	Jamais	1,22*	1,27*
Génération X	0,84*	0,88*	Région de résidence à 15 ans		
Génération Y	0,57*	0,58*	Atlantique	1,10*	1,18*
Structure familiale pendant l'enfance			Québec	1,00	1,00
<i>Famille biparentale intacte</i>	1,00	1,00	Ontario	1,15*	1,10*
Famille recomposée	1,30*	1,57*	Prairies	1,54*	1,64*
Famille monoparentale	1,16*	1,22*	Colombie-Britannique	1,42*	1,50*
Autre	1,13	1,69*	Extérieur du Canada	1,09	1,06
Fratrie			Taille de la ville où habitait le répondant à 15 ans		
Enfant unique	0,93	1,01	Moins de 5 000 habitants	1,44*	1,80*
<i>Un frère ou une sœur</i>	1,00	1,00	5 000 à 24 999 habitants	1,36*	1,60*
Deux frères ou sœurs	1,06	1,07	25 000 à 99 999 habitants	1,27*	1,39*
Trois frères ou sœurs	1,20*	1,13*	100 000 à 999 999 habitants	1,10*	1,17*
Quatre frères ou sœurs et plus	1,26*	1,22*	<i>Un million d'habitants ou plus</i>	1,00	1,00
Situation d'activité de la mère lorsque le répondant avait 15 ans			Niveau de scolarité au moment du départ de la maison		
<i>Avait un emploi</i>	1,00	1,00	Sans diplôme d'études secondaires	0,92	1,12*
N'avait pas d'emploi	0,88*	0,92*	<i>Diplôme d'études secondaires</i>	1,00	1,00
Situation d'activité du père lorsque le répondant avait 15 ans			Grade, certificat ou diplôme d'études postsecondaires	1,12*	0,94
<i>Avait un emploi</i>	1,00	1,00	Situation d'activité au moment du départ de la maison		
N'avait pas d'emploi	1,34	1,32	<i>N'avait pas d'emploi</i>	1,00	1,00
Lieu de naissance de la mère			Avait un emploi	1,13*	1,03
<i>Née au Canada</i>	1,00	1,00			
Née à l'extérieur du Canada	0,69*	0,77*			

* La différence est statistiquement significative par rapport au groupe de référence indiqué en italique ($p < 0,05$).

Nota : Les rapports de risque ont été produits au moyen d'un modèle à risque proportionnel. Un rapport de risque supérieur à 1,0 indique que la variable augmente le risque de quitter le domicile familial, en comparaison au groupe de référence. Un rapport de risque inférieur à 1,0 indique qu'elle le diminue.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2001.

maison. L'atteinte de la vie d'adulte, que le marché du travail soit favorable ou non, dépend entièrement de la génération dans laquelle on naît. Il ne faut donc pas s'étonner que les jeunes hommes de la génération X affichaient 16 % moins de chances de quitter le domicile parental plus tôt que ceux nés durant la période de la guerre ou de la dépression. Cette tendance s'observe également chez les femmes : toujours à comparer à leurs consœurs nées durant

la période de la guerre ou de la dépression, les jeunes femmes de la génération X avaient 12 % moins de chances de quitter le domicile parental à un âge donné. Les membres de la cohorte plus âgée ont atteint l'âge adulte durant la période de l'âge d'or économique des années 1950 et 1960, tandis que ceux de la cohorte plus jeune ont été confrontés au marché du travail difficile des années 1990.

Les familles non traditionnelles et les familles nombreuses favorisent un premier départ hâtif

Les personnes qui ont grandi dans une famille non traditionnelle quittent généralement la maison plus tôt. Il s'agit probablement d'une façon de réagir aux relations difficiles ou aux autres problèmes familiaux⁶. Cela semble être particulièrement vrai pour ce qui est des femmes. Face aux jeunes femmes qui ont grandi

Les conditions économiques au Canada ont considérablement changé depuis les années 1960 et 1970, lorsque la première génération de baby-boomers a quitté la maison. Bon nombre de ces changements ont en fait ralenti la transition de l'adolescence à l'âge adulte. En effet, dans certains cas, il est juste d'affirmer qu'ils ont peut-être même changé la définition de l'âge adulte.

Après la Seconde Guerre mondiale, la demande de main-d'œuvre qualifiée a augmenté et l'inscription aux études postsecondaires a monté en flèche. En 1971, 46 % de la population dans les âges d'activité maximale avait plus de 12 années d'études, comparativement à 10 % en 1951. Au cours de la même période, le pourcentage de personnes ayant un diplôme universitaire a plus que doublé, passant de 2 % à 5 %.

En partie en raison de la rapidité à laquelle les niveaux de scolarité de la main-d'œuvre se sont accrus, on a assisté, dans les années 1950 et 1960, à la plus importante augmentation des gains tirés des revenus du siècle, en chiffres absolus — près de 43 % et de 37 % respectivement. Ce marché du travail était celui qui a accueilli la première génération de baby-boomers ayant obtenu un diplôme.

Le marché du travail qui a accueilli la deuxième vague de baby-boomers était considérablement différent. En 1973, la crise du pétrole a catapulté l'économie dans une période où l'on a été témoin d'une combinaison de taux élevés de chômage et d'inflation. À la fin des années 1970, on a brusquement haussé les taux d'intérêt pour permettre de diminuer l'inflation. Les économistes s'entendent généralement pour dire que la récession de 1981-1982 qui en a découlé a été la plus grave depuis la dépression.

En 1983, la récession a pris fin et la croissance de l'emploi s'est accélérée. Il était toutefois devenu évident que la situation des travailleurs de moins de 35 ans se détériorait. À la fin des années 1970, les gains réels des jeunes travailleurs ont commencé à fléchir au Canada et dans les autres pays industrialisés. Les jeunes hommes ont été le plus durement touchés par ce déclin, bien que les jeunes femmes aient également connu des baisses relatives de leurs gains. Ainsi, même si l'on se rappelle fréquemment la période allant du milieu à la fin des années 1980 comme étant une période durant laquelle la consommation était excessive et ostentatoire, la situation de la plupart des jeunes travailleurs était comparativement pire.

La récession de 1990 à 1992 n'a pas été aussi grave que celle qui a sévi 10 ans auparavant, mais elle a duré plus longtemps. La réduction des effectifs, qui consiste à éliminer des emplois de façon permanente, a été nettement plus étendue, la reprise a été plus lente à s'installer, il y a eu peu de création d'emplois permanents avant la fin de la décennie et les salaires sont demeurés stables.

Au cours des années 1990, les entreprises ont commencé à contrôler de plus en plus leurs coûts en faisant appel à des travailleurs non permanents, et les membres de la génération X se sont retrouvés à la recherche d'emploi dans un marché du travail que leurs propres parents auraient probablement trouvé méconnaissable.

Au lieu d'embaucher de nouveaux employés, les entreprises ont confié du travail en sous-traitance à d'autres entreprises et à des travailleurs autonomes. En réalité, cette stratégie bloque les possibilités d'emploi des jeunes, qui n'ont habituellement pas assez d'expérience pour obtenir des contrats de sous-traitance par l'entremise de soumissions. De plus, même si les taux de chômage sont demeurés sous les 10 %, les règlements de l'assurance-chômage ont été resserrés et ces nouvelles restrictions ont été particulièrement difficiles pour les jeunes.

Néanmoins, les années 1990 se sont terminées par une forte reprise économique. Les niveaux de chômage ont été plus bas qu'au cours des 10 années précédentes, les taux d'imposition du revenu ont commencé à baisser et le revenu disponible, à augmenter plus rapidement que l'inflation.

Un grand nombre de jeunes sont restés à l'école pour améliorer leur niveau de scolarité et leurs compétences. Mais, en même temps, les frais de scolarité des études postsecondaires ont plus que doublé et les gouvernements ont offert moins d'aide financière aux étudiants. Dépendant davantage des prêts pour payer leurs études, les membres de la génération X ont alors fait leur entrée sur le marché du travail avec un niveau d'endettement considérablement plus élevé.

- Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter « La population active : 100 ans d'histoire », dans *Tendances sociales canadiennes*, numéro 57, page 2 à 14, ainsi que « Cent ans d'éducation scolaire » et « Cent ans de revenus et dépenses », dans *Tendances sociales canadiennes*, numéro 59, p. 3 à 13.

en famille biparentale intacte, celles qui ont vécu en famille recomposée avaient 57 % plus de risques de partir quand elles étaient plus jeunes (lorsqu'on tient compte de toutes les autres variables). De même, les jeunes hommes élevés dans une famille recomposée étaient davantage susceptibles de quitter la maison plus tôt (30 %), quoi que ces probabilités étaient plus faibles que pour les femmes. Bref, la présence d'un beau-parent semble amener les jeunes adultes à quitter la maison à un plus jeune âge.

En général, les jeunes adultes qui partent de la maison avant d'avoir 18 ans en raison d'une situation familiale instable peuvent avoir l'impression de ne pas pouvoir revenir à la maison s'ils ont besoin d'aide. Cette tendance fait que les jeunes qui sont exposés à un départ précoce ont un niveau de scolarité inférieur, une participation à la vie active médiocre et des difficultés connexes. Par contre, le fait de demeurer dans un milieu familial plus stable après l'âge de 25 ans peut faire en sorte que l'enfant obtienne davantage les ressources qui lui permettent de poursuivre ses études ou d'accumuler des économies et ainsi, de s'assurer un avenir prospère quand il quittera le nid⁷.

Le fait de grandir dans une famille nombreuse favorise également l'indépendance à un plus jeune âge. Les hommes qui comptent trois frères ou sœurs avaient 20 % plus de chances de quitter la maison comparativement à ceux du même âge qui ne comptent qu'un frère ou qu'une sœur. Chez les femmes, cette même probabilité de quitter s'élevait à 13 %. Le fait d'avoir au moins quatre frères ou sœurs à la maison augmente davantage la probabilité d'effectuer un départ hâtif.

La situation d'activité des parents est liée au premier départ

Le fait que la mère ait été sans emploi pendant l'adolescence de son enfant semble réduire la probabilité d'un

départ hâtif du domicile parental, lorsqu'on tient compte de tous les autres facteurs. Les hommes et les femmes dont la mère ne travaillait pas quand ils ou elles avaient 15 ans étaient moins susceptibles de quitter la maison tôt (12 % et 8 % respectivement), à comparer aux jeunes adultes du même âge dont la mère travaillait à l'extérieur de la maison. Toutefois, le fait que le père était sans emploi n'avait pas une incidence statistiquement significative sur le rythme de départ des jeunes hommes et des jeunes femmes.

Le lieu de naissance de la mère et les habitudes liées à la pratique religieuse du répondant influent sur le départ des jeunes

Les antécédents culturels d'un jeune adulte influent sur le processus de départ de la maison. En effet, l'ethnicité et la participation religieuse jouent un rôle important en ce sens. Des chercheurs ont noté que les enfants de familles qui conservent intactes certaines coutumes et préférences de leur culture tendent à quitter le domicile parental à un âge plus avancé que ceux de familles d'origine britannique⁸. Selon l'ESG, les hommes dont la mère est née dans un pays étranger avaient 31 % moins de chances de quitter le domicile parental à un plus jeune âge comparé à ceux dont la mère est née au Canada; du côté des femmes, elles avaient 23 % moins de chances de le quitter.

L'importance que revêtent la famille et les liens de parenté pour les personnes ayant de fortes croyances religieuses a été largement documentée⁹, et il est possible que les répondants ayant participé souvent à des services religieux dans leur jeunesse aient intériorisé ces valeurs. Un fait est certain, comparativement aux répondants qui ont assisté à des services religieux une fois par semaine, les personnes qui n'y ont jamais assisté dans leur jeunesse étaient plus susceptibles de quitter

le domicile familial à un plus jeune âge. Lorsqu'on tient compte de tous les autres facteurs, les chances de le quitter s'élevaient à 22 % chez les hommes et à 27 % chez les femmes.

Les gens de l'Ouest sont plus susceptibles de partir tôt

La région de résidence, particulièrement pendant l'enfance, a une incidence sur les tendances liées au départ du domicile parental. En effet, la région de résidence contribue à créer, à soutenir ou à renforcer les normes sociales. Par rapport aux adultes qui ont passé au moins une partie de leur enfance au Québec, les personnes qui ont grandi dans une autre province étaient plus susceptibles de quitter la maison plus tôt. Les plus fortes probabilités ont été observées dans l'Ouest : parmi les jeunes ayant grandi dans les Prairies, les chances de quitter le domicile parental étaient de 64 % chez les femmes et de 54 % chez les hommes, alors que chez ceux ayant vécu en Colombie-Britannique pendant leur adolescence les chances s'élevaient à 50 % et à 42 % respectivement. La différence n'était pas aussi marquée en Ontario ou au Canada atlantique, mais les rapports de risque étaient considérablement supérieurs à ceux enregistrés au Québec, lorsqu'on tient compte de tous les autres facteurs.

Grandir dans une petite ville favorise un départ hâtif

Les personnes élevées dans une petite ville (moins de 5 000 habitants) étaient les plus susceptibles de partir plus tôt de la maison, par rapport aux personnes qui ont grandi dans une ville comptant plus de un million d'habitants. Les femmes, en particulier, quittent les petites villes alors qu'elles sont plus jeunes. Lorsqu'on tient compte de toutes les autres variables, elles avaient 80 % plus de chances de quitter la maison, alors que chez les hommes, les chances de la quitter étaient de 44 %. Même les personnes élevées dans une ville de taille moyenne comptant

de 25 000 à 100 000 habitants étaient plus susceptibles de partir tôt.

Les caractéristiques liées à la géographie influent sur le coût du domicile, les opportunités d'emploi et l'accès à l'éducation supérieure. Il est possible que les jeunes adultes habitant dans une très grande ville retardent leur départ, car les coûts liés à l'installation dans un nouveau ménage sont prohibitifs, tandis que les personnes habitant dans des régions moins urbaines peuvent avancer leur premier départ, car elles ne peuvent se prévaloir d'une formation, obtenir un emploi ou acquérir des compétences sur le marché du travail que dans une plus grande ville¹⁰.

Les hommes qui ont fait des études postsecondaires partent plus tôt

Le niveau de scolarité est également lié à un premier départ précoce. Les hommes qui ont fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire avaient 12 % plus de chances de quitter le domicile parental tôt comparativement aux jeunes hommes du même âge qui ne possédaient qu'un diplôme d'études secondaires. Chez les femmes, c'est le contraire, c'est-à-dire que les femmes n'ayant pas un diplôme d'études secondaires avaient 12 % plus de chances de quitter le domicile parental à un plus jeune âge comparativement à celles ayant obtenu leur diplôme d'études secondaires.

La documentation indique généralement que le fait de gagner un revenu personnel soit un indicateur important d'un départ hâtif plutôt que tardif¹¹: les hommes ayant un emploi étaient 13 % plus susceptibles de partir de la maison à un plus jeune âge que ceux qui n'en avaient pas, alors qu'il n'y avait aucune différence statistiquement significative à ce

sujet entre les femmes ayant un emploi et celles n'en ayant pas.

Résumé

Le départ du domicile familial est considéré comme un événement important du passage à l'âge adulte, bien que les jeunes adultes d'aujourd'hui semblent retarder leur départ du nid parental. Le moment précis du premier départ peut être influencé par de nombreux facteurs tels que la formation d'une union, les possibilités d'accès à l'enseignement ou les perspectives d'emploi, ou encore les attentes par rapport au fait de s'établir dans un ménage indépendant.

Les données de l'ESG montrent que les personnes nées pendant la période s'étendant du début au milieu des années 1950 ont quitté la maison plus tôt que les jeunes adultes des cohortes les plus récentes. En outre, les jeunes adultes sont plus susceptibles de quitter la maison plus tôt que plus tard s'ils ont passé au moins une partie de leur enfance au sein d'une famille non traditionnelle ou d'une famille où l'on compte plus de deux frères ou sœurs; s'ils n'ont pas participé à des services religieux durant leur adolescence; s'ils vivent dans une région à l'extérieur du Québec; et s'ils ont grandi dans une petite ville.



Pascale Beaupré est analyste principale à la Division de la statistique sociale et autochtone et

Anne Milan est analyste à la Division de la démographie, Statistique Canada;

Pierre Turcotte est directeur adjoint par intérim, Direction de l'analyse stratégique, des partenariats et de la diffusion, Ressources humaines et développement social Canada.

1. F. Goldscheider, « Recent changes in U.S. young adult living arrangements in comparative perspective », *Journal of Family Issues*, 1997, vol. 18, n° 6, p. 708 à 724.
2. Statistique Canada, recensements de la population de 1981 et 2001, tableaux non publiés. *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*. Numéro 96F0030XIF2001003 au catalogue. 2002.
3. Voir, par exemple, dans données bibliographiques, L. White, « Coresidence and leaving home: Young Adults and Their Parents », *Annual Review of Sociology*, 1994, n° 20, p. 81 à 102.
4. B.A. Mitchell, *The Boomerang Age: Transitions to Adulthood in Families*, 2006, New Brunswick, N.J., Transaction Publishers.
5. Mitchell, 2006.
6. W.S. Aquilino, « Family structure and home-leaving: A further specification of the relationship », *Journal of Marriage and the Family*, 1991, vol. 53, n° 4, p. 999 à 1010; Mitchell, 2006.
7. Mitchell, 2006.
8. Mitchell, 2006.
9. W. Clark, « Pratique religieuse, mariage et famille », *Tendances sociales canadiennes*, automne 1998, vol. 50, p. 2 à 7.
10. M. Turcotte, « Les parents ayant des enfants adultes à la maison », *Tendances sociales canadiennes*, printemps 2006, vol. 80, p. 2 à 12.
11. Mitchell, 2006.

Âge au premier départ	Génération/âge en 2001 au moment de l'enquête/années de naissance										
	Génération Y		Génération X		Deuxième vague du baby-boom		Première vague du baby-boom		Guerre/dépression		
	15 à 19	20 à 24	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69
	1982 à 1986	1977 à 1981	1972 à 1976	1967 à 1971	1962 à 1966	1957 à 1961	1952 à 1956	1947 à 1951	1942 à 1946	1937 à 1941	1932 à 1936
Hommes	probabilités										
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,7	2,3	1,9	2,5	3,2	2,9	2,6	2,2	3,3	3,5	4,8
17	2,7	5,1	6,1	6,5	6,9	7,1	7,5	7,6	10,2	9,6	10,4
18	6,5	10,1	12,4	12,6	16,6	13,5	19,0	13,9	16,4	16,5	21,1
19	11,9	20,4	26,4	31,4	33,4	29,0	37,5	27,3	30,5	27,8	33,4
20	...	28,4	37,1	43,3	44,1	41,1	49,0	38,0	39,5	39,7	39,9
21	...	34,7	46,3	53,0	52,4	51,2	58,6	49,4	51,8	47,4	50,8
22	...	42,2	53,0	60,0	61,1	58,9	65,6	60,5	60,5	55,4	60,5
23	...	48,9	57,7	65,4	69,2	65,0	72,1	70,1	69,8	64,3	67,2
24	...	53,6	62,9	70,5	73,8	71,1	78,1	76,3	74,8	70,5	74,5
25	68,1	75,2	78,3	75,8	82,8	83,3	79,3	77,0	79,4
26	71,7	78,8	83,5	80,6	86,5	87,9	85,3	83,9	84,0
27	75,5	82,1	86,2	83,3	88,0	90,0	87,3	86,9	87,3
28	78,0	85,7	88,9	86,7	89,5	91,9	89,9	88,8	91,2
29	80,7	86,9	91,0	88,5	90,6	92,8	91,7	90,2	92,6
30	88,8	91,7	89,4	91,3	93,2	92,8	91,5	93,6
31	89,9	92,4	90,5	92,8	94,1	93,0	93,8	94,6
32	90,7	93,4	91,0	93,2	94,2	93,7	94,5	95,2
33	91,7	94,2	91,3	93,7	94,2	94,5	95,5	96,4
34	92,2	94,5	91,9	94,2	94,6	95,0	96,0	96,6
35	94,8	92,2	94,6	94,8	95,1	97,0	96,6
Femmes	probabilités										
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	1,6	1,6	4,0	3,1	2,7	2,4	3,4	2,7	3,2	5,4	5,0
17	4,7	5,8	9,0	7,1	9,1	8,0	8,7	7,9	10,0	13,2	12,9
18	10,0	14,8	19,1	17,3	20,4	18,1	20,9	18,7	21,8	21,4	23,6
19	16,8	28,7	37,4	38,0	40,1	37,3	40,9	37,9	40,1	40,4	37,3
20	...	39,5	48,8	50,0	50,7	52,0	54,1	50,8	48,9	54,1	47,9
21	...	48,9	55,2	58,6	58,8	61,5	65,1	65,2	60,4	63,0	58,7
22	...	56,0	62,5	66,5	67,9	72,1	74,3	76,6	71,3	72,5	70,8
23	...	62,0	68,5	73,0	75,4	77,9	80,8	82,6	77,6	79,4	78,9
24	...	64,7	73,5	77,7	80,7	82,1	85,6	86,0	84,3	83,9	84,0
25	78,3	81,3	84,2	84,9	89,5	89,3	87,4	86,8	88,9
26	82,4	85,4	88,8	88,4	91,8	90,2	90,4	89,4	91,2
27	86,1	88,2	90,6	89,8	93,8	91,6	91,7	90,0	92,9
28	88,3	90,4	92,0	90,7	94,8	92,5	93,5	91,0	93,5
29	89,5	91,3	93,1	92,2	95,4	93,2	95,0	92,5	94,8
30	92,3	94,4	93,1	95,7	94,4	96,0	92,8	95,5
31	93,1	94,9	94,5	95,9	95,3	96,5	94,8	96,6
32	93,9	95,1	95,2	96,4	95,7	96,6	95,0	97,0
33	94,5	95,4	95,3	96,7	95,9	96,8	95,5	97,2
34	94,5	96,3	95,8	96,7	96,3	97,1	95,9	97,3
35	96,3	95,9	96,8	96,5	97,3	96,4	97,4

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, tables de survie effectuées à partir de l'Enquête sociale générale de 2001.

Les unions interreligieuses au Canada

par Warren Clark

La religion n'est qu'une des nombreuses caractéristiques qui peuvent s'avérer importantes dans la quête d'un partenaire. À ce titre, elle peut être de moindre importance en regard d'autres caractéristiques souhaitables¹. Les amis et la famille peuvent également influencer le choix d'un partenaire. Dans certains groupes religieux, un mariage avec une personne d'une autre confession peut être interdit, ou encore permis seulement à condition que cette personne se convertisse ou qu'elle promette d'élever tout enfant issu du mariage conformément à la religion du partenaire. Dans les sociétés très laïques où l'identité religieuse est faible, la religion peut être perçue comme une question d'importance insuffisante pour être prise en considération au moment du choix d'un partenaire².

Le présent article est basé sur des données provenant du Recensement de la population et de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) de 2002. Il permet d'examiner la prévalence des unions conjugales interreligieuses

ainsi que les facteurs sociaux et démographiques liés à leur fréquence. On utilise l'EDE pour créer des modèles où l'on isole une variable sociodémographique parmi d'autres afin de mesurer la probabilité qu'une personne en couple vive en union interreligieuse.

Les unions interreligieuses renvoient aux mariages et aux unions libres où les partenaires proviennent de deux grands groupes religieux différents. Par exemple, si un mari est bouddhiste et que la femme est catholique romaine, cette union est considérée comme étant interreligieuse parce que chaque partenaire fait partie d'un grand groupe religieux différent. Cependant, les unions entre personnes de confessions différentes au sein d'un même grand groupe religieux ne sont pas considérées, dans le présent article, comme étant des unions interreligieuses; par exemple, une union anglicane-presbytérienne n'est pas considérée comme étant interreligieuse, car les deux partenaires sont protestants.

Près d'un Canadien sur cinq vivant en couple vit en union interreligieuse

Étant donné le déclin de l'appartenance religieuse et l'augmentation de la diversité culturelle, le nombre d'unions interreligieuses s'est accru au Canada. En 1981, 15 % des personnes en couple vivaient en union interreligieuse. En 2001, cette proportion était passée à 19 % : des 14,1 millions de Canadiens en couple, près de 2,7 millions avaient un partenaire provenant d'un groupe religieux différent³. Malgré l'accroissement des unions interreligieuses, la plupart des couples canadiens sont en union homogame, puisque les deux partenaires sont du même grand groupe religieux.

Situation incongrue par le passé mais acceptée de nos jours

Il n'est pas surprenant de constater que plus de la moitié des unions interreligieuses ont lieu entre catholiques et protestants, qui constituent les deux plus grands groupes religieux au pays. Les

Groupes religieux	1981	1991	2001		
			Les deux sexes	Hommes	Femmes
Pourcentage des personnes en couple qui vivent en union interreligieuse					
Total	15	17	19	19	19
Aucune religion	38	27	25	32	17
Catholiques	12	14	16	15	17
Protestants	14	17	21	19	23
Protestants conventionnels ¹	15	19	23	21	25
Protestants conservateurs ²	9	11	13	11	15
Autres protestants	15	22	25	23	27
Chrétiens orthodoxes	23	25	26	27	24
Chrétiens n.i.a.	19	18	18	15	20
Musulmans	13	11	9	11	6
Juifs	9	12	17	19	16
Bouddhistes	19	16	19	16	22
Hindous	11	10	9	9	8
Sikhs	4	4	3	4	3
Autres religions orientales	26	24	27	25	29
Autres religions ³	41	41	46	40	50

1. Parmi les protestants conventionnels, on compte les anglicans, les luthériens, les presbytériens et les membres de l'Église Unie.
2. Parmi les protestants conservateurs, on compte les baptistes, les pentecôtistes, les membres de l'Église du Nazaréen, les membres de l'Église évangélique libre, les mennonites, les membres de l'Armée du Salut, les membres de l'Église réformée, les membres de l'Alliance chrétienne et missionnaire et les membres d'autres petits groupes.
3. Les autres religions incluent : nouvel âge, spiritualité autochtone, païenne, scientologie, satanisme, wicca, rasta, gnostique, unité, nouvelle pensée, panthéiste et autres petits groupes religieux.

Nota : La répartition des protestants est basée sur les définitions de David A. Nock dans « The organization of religious life in Canada », *The sociology of religion — A Canadian Focus*, publié sous la direction de W.E. Hewitt, Toronto, Butterworths, 1993; et de Reginald W. Bibby, *Fragmented Gods, The Poverty Source and Potential of Religion in Canada*, Toronto, Stoddart Publishing Co. Ltd., 1987.

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

personnes, au nombre de 1,3 million, qui vivaient en union interreligieuse catholique-protestante représentaient 9,6 % de l'ensemble des personnes en couple en 2001, soit une hausse par rapport à 8,6 % en 1981. On compte de plus en plus de jeunes catholiques et protestants qui se marient entre eux en raison d'une culture commune.

Les unions entre catholiques et protestants ne sont pas réparties également géographiquement, la disponibilité de partenaires de même confession ayant une incidence négative sur le nombre d'unions interreligieuses. Au Québec, où 83 % de la population est catholique

et seulement 5 % est protestante, seulement 2 % des catholiques en couple sont mariés ou en union libre avec un protestant. En Ontario, où le nombre de catholiques et de protestants est presque égal, 18 % des catholiques en couple sont en union interreligieuse avec une personne de confession protestante. À Terre-Neuve-et-Labrador, où les catholiques sont moins nombreux que les protestants, 25 % des catholiques en couple ont un partenaire protestant. Ces données illustrent le fait que les unions interreligieuses sont liées au niveau d'homogénéité religieuse de la population. Lorsque la population est relativement homogène, il y a

peu d'occasions pour les membres des groupes religieux majoritaires d'épouser un membre d'un autre groupe religieux et les membres des groupes religieux minoritaires ont peu de chance d'épouser un membre de leur propre groupe⁴. (Tableau A.1)

Les protestants conservateurs sont moins susceptibles d'être en union interreligieuse

Les groupes religieux qui observent leur doctrine religieuse de façon plus traditionnelle affichent un taux élevé de participation à la communauté religieuse et sont moins susceptibles d'être en union interreligieuse⁵. Par exemple, les protestants conservateurs⁶ sont plus susceptibles d'afficher un taux élevé de religiosité et moins susceptibles (13 %) d'être en union interreligieuse que les protestants conventionnels⁷ (23 %) ou les catholiques à l'extérieur du Québec (27 %).

Davantage d'unions interreligieuses avec un conjoint n'ayant « aucune religion »

En général, les couples interreligieux éprouvent moins de difficulté si un des partenaires ou les deux n'ont pas de profondes convictions religieuses ou si l'un d'eux est prêt à se convertir. Les hommes sont moins pratiquants et plus susceptibles d'indiquer « aucune religion » que les femmes. Ce déséquilibre de partenaires possibles sans religion signifie que les hommes sans religion sont plus susceptibles d'être en union interreligieuse que les femmes sans religion.

Comme le pourcentage de la population n'ayant « aucune religion » a crû de 7 % en 1981 à 17 % en 2001, la proportion d'unions interreligieuses où l'un des conjoints indique « aucune religion » a baissé de 38 % en 1981 à 25 % en 2001, le bassin de candidats sans religion ayant augmenté. Il n'est pas surprenant que les deuxième et troisième grands groupes d'unions interreligieuses en 2001 soient maintenant les groupes de couples formés d'une personne n'ayant « aucune religion » et d'une

personne catholique ou protestante. Depuis 1991, le nombre d'unions entre catholiques et personnes sans religion a grimpé de 52 %, tandis que le nombre d'unions entre protestants et personnes sans religion a augmenté de 18 %. Comme « aucune religion » est une réponse plus commune chez les jeunes adultes, ces unions interreligieuses sont principalement entre jeunes gens. Les gens qui ont une religion, mais dont le niveau de religiosité est faible, sont plus susceptibles de choisir un conjoint sans religion qu'une personne très religieuse.

Les sikhs, les musulmans et les hindous sont moins susceptibles d'être en union interreligieuse

Bon nombre d'immigrants affirmant être musulmans, sikhs et hindous sont arrivés au Canada entre 1991 et 2001. Nouvellement arrivés, ils sont donc plus susceptibles d'avoir une forte association culturelle avec les traditions de leur pays d'origine en ce qui a trait au mariage. En fait, chez ces trois groupes religieux, les unions interreligieuses parmi les gens en couple étaient moins probables en 2001 qu'en 1981.

Environ 71 % des couples musulmans sont concentrés à Toronto, Montréal et Vancouver. La majorité des musulmans en union interreligieuse ont un conjoint catholique; c'est le cas de 4 % des musulmans en couple. Selon le recensement, seulement 1 % des musulmans en couple sont en union conjugale avec une personne sans religion. Les sikhs et les hindous sont plus susceptibles d'être en union interreligieuse avec une personne catholique ou protestante et peu d'entre eux ont un conjoint sans religion.

Bien que bon nombre de bouddhistes en couple soient arrivés au Canada récemment, beaucoup d'entre eux sont arrivés depuis plus longtemps. Peut-être en raison de leur plus longue présence au Canada et parce qu'ils sont moins susceptibles d'être très religieux, les bouddhistes sont plus susceptibles d'être en

union interreligieuse que les sikhs, les musulmans et les hindous. L'union interreligieuse la plus courante pour les bouddhistes est celle avec un partenaire sans religion.

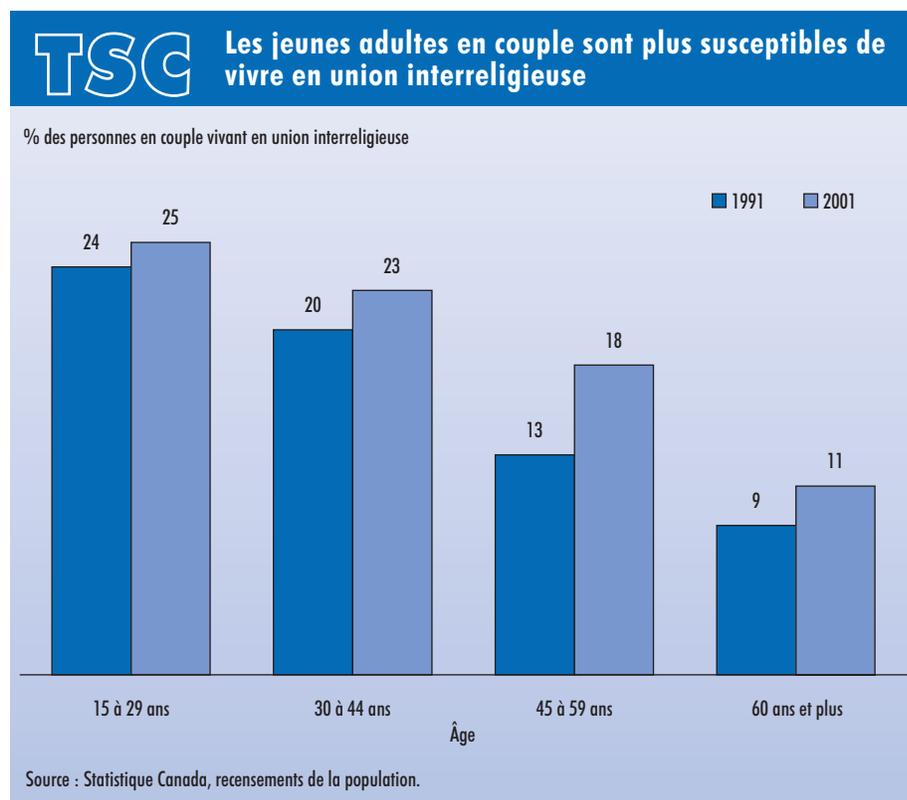
Les chrétiens orthodoxes sont plus susceptibles d'être en union interreligieuse

Les églises orthodoxes se sont implantées en Grèce, dans beaucoup de pays de l'Europe du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Russie. Parmi le grand nombre de nouveaux résidents provenant de ces régions du monde, il y avait beaucoup de chrétiens orthodoxes. Jusqu'à 70 % des chrétiens orthodoxes en couple sont nés à l'extérieur du Canada, mais seulement 25 % d'entre eux sont de récents immigrants. Selon le recensement, les chrétiens orthodoxes figurent parmi les groupes les plus susceptibles d'être en union interreligieuse (26 %). Les modèles de probabilité de l'EDE confirment également cette conclusion lorsqu'on tient compte d'autres variables sociodémographiques.

Les chrétiens orthodoxes sont plus susceptibles d'être en union interreligieuse avec une personne catholique. Cela peut être attribuable à leur proximité géographique ainsi qu'aux nombreuses similarités entre l'orthodoxie et le catholicisme⁸. Plus de la moitié des chrétiens orthodoxes en couple habitent à Montréal ou à Toronto, où les catholiques représentent le plus grand groupe religieux.

Augmentation des unions interreligieuses chez les juifs

Selon le recensement, les unions interreligieuses sont devenues plus communes chez les couples juifs, elles représentaient 17 % des relations en 2001, par rapport à 9 % en 1981. Seulement 8 % des juifs sont arrivés au Canada entre 1991 et 2001. Ainsi, ces personnes sont au Canada depuis plus longtemps que certains autres groupes. Les couples juifs sont concentrés à Montréal et à Toronto, où habitent 75 % d'entre eux. Possiblement en raison de la diversité culturelle retrouvée dans ces grandes



viles, il y a eu une augmentation du nombre d'unions interreligieuses chez les juifs, particulièrement avec les catholiques et les protestants.

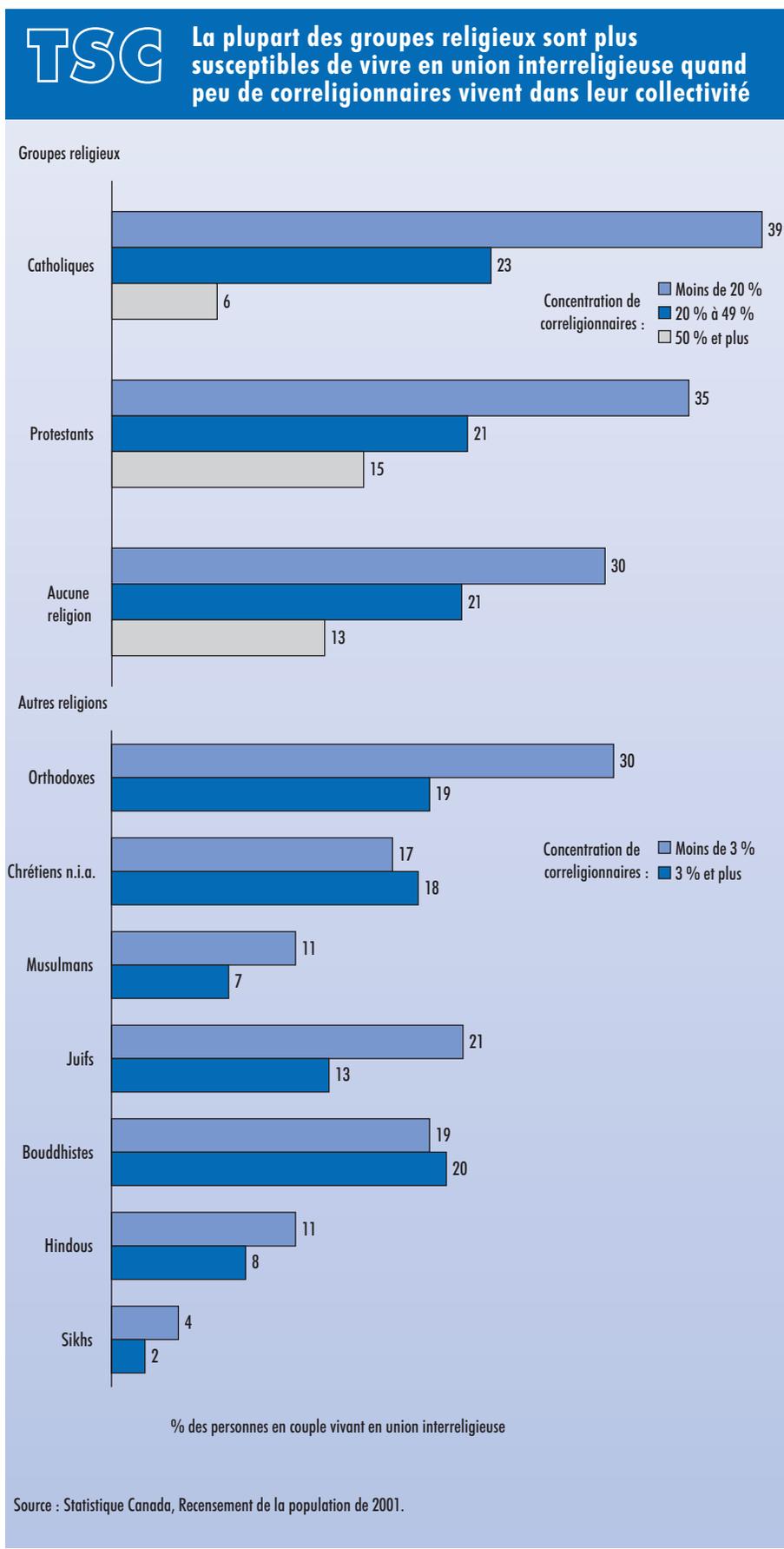
Les unions interreligieuses sont plus fréquentes chez les jeunes adultes

De plus en plus courantes, les unions interreligieuses sont peut-être le reflet d'une baisse de l'importance de la religion dans la vie sociale, ou encore de la tolérance grandissante des Canadiens à l'égard des gens des autres groupes religieux⁹. Certains affirment que la sécularisation a fait en sorte que les facteurs liés aux études sont devenus plus importants dans le choix d'un partenaire alors que la religion l'est devenue moins¹⁰.

De nombreux facteurs sont associés à la fréquence des unions interreligieuses. (Tableau A.2) Les Canadiens plus âgés sont moins susceptibles d'être en union interreligieuse. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils se sont mariés ou ont commencé à vivre en union libre lorsque la société canadienne était plus homogène qu'elle ne l'est aujourd'hui, et qu'ils avaient alors moins d'occasions de trouver un partenaire d'un groupe confessionnel différent. Des chercheurs américains ont également avancé que, étant donné que les unions interreligieuses sont moins susceptibles de survivre que les unions homogames, les personnes plus âgées qui ont été mariées ou ont vécu en union libre plus longtemps que les cohortes plus jeunes ont subi une attrition, ce qui laisse moins d'unions interreligieuses au sein du groupe de gens plus âgés¹¹.

La langue parlée à la maison importe

Les catholiques qui ne parlent que l'anglais à la maison sont nettement plus susceptibles de vivre en union interreligieuse que leurs homologues francophones, que ce soit au Québec ou à l'extérieur de cette province. La plupart des Canadiens qui ne parlent



que le français à la maison sont catholiques; toutefois, dans le cas de la minorité protestante francophone, ces personnes sont plus susceptibles de vivre en union interreligieuse que les anglophones protestants ou que les catholiques qui ne parlent que le français à la maison. La plupart des personnes qui ne parlent qu'une langue non officielle à la maison ne sont au Canada que depuis peu de temps et, par conséquent, leur choix de partenaire est plus représentatif des traditions de leur pays d'origine

que de leur pays d'adoption. Seulement 8 % des personnes en couple qui parlent une langue non officielle à la maison sont en union interreligieuse.

Les unions interreligieuses sont plus susceptibles de se produire chez les personnes plus scolarisées des « autres religions »

Les chercheurs ont conclu que les membres des groupes minoritaires très scolarisés se marient davantage

avec des gens de l'extérieur de leur groupe que leurs homologues moins scolarisés¹². Certains soutiennent que les gens très scolarisés peuvent avoir des attitudes plus individualistes et, par conséquent, être moins influencés par la famille et la collectivité quant au choix d'un partenaire faisant partie de leur groupe religieux d'origine¹³. D'autres affirment que les groupes très scolarisés ont des horizons culturels plus larges et affichent une meilleure réussite socioéconomique, ces deux éléments pouvant prévaloir sur la compatibilité religieuse¹⁴.

TSC Ce que vous devriez savoir au sujet de la présente étude

Les données de cet article proviennent des recensements de la population de 1981, 1991 et 2001 et de l'Enquête sur la diversité ethnique (EDE) de 2002. Les unions interreligieuses concernent les couples qui, au moment du recensement, étaient mariés ou vivaient en union libre avec un partenaire d'un groupe religieux différent. Lors du recensement, on a demandé aux répondants de déclarer une dénomination religieuse précise ou l'appartenance à un groupe religieux précis, même s'ils n'étaient pas membres pratiquants du groupe en question. On a demandé aux personnes n'ayant aucune relation ou affiliation à un groupe religieux d'indiquer qu'elles n'avaient « aucune religion ». « Aucune religion » inclut également les athées, les agnostiques, les humanistes, les libres penseurs et les autres qui, pour une raison quelconque, ont indiqué qu'ils n'avaient aucune appartenance religieuse. Cet article renvoie aux groupes religieux suivants : catholique, protestant, orthodoxe, chrétien n.i.a. (non inclus ailleurs), musulman, bouddhiste, hindou, sikh, autres religions orientales, « autres religions » et « aucune religion ». Le mariage et l'union libre entre des confessions inhérentes à un groupe (p. ex. entre un catholique romain et un catholique polonais) sont considérés comme intrareligieux dans le présent article, tandis que l'union entre deux grands groupes, comme entre un protestant et un bouddhiste, est considérée comme étant une union interreligieuse.

On consigne la religion actuelle des répondants au moment du recensement. La religion actuelle sous-estime les unions interreligieuses, parce qu'un mariage ou une union libre peut entraîner la conversion religieuse de l'un des partenaires. Or les données concernant la conversion religieuse d'un partenaire au moment de l'union ne sont pas recueillies lors du recensement.

Les données de l'EDE de 2002 ont servi à élaborer cinq modèles de régression logistique (catholiques du Québec, catholiques à l'extérieur du Québec, protestants, « autres religions », et « aucune religion »)

pour estimer les probabilités qu'un membre du couple soit en union interreligieuse. Les variables suivantes ont été incluses dans chaque modèle : sexe, âge, état matrimonial, parents en union interreligieuse lorsque le répondant avait 15 ans, province de résidence, religion de la mère, religion du répondant, religiosité du répondant, plus haut niveau de scolarité, langue parlée à la maison et taille de la collectivité de résidence du répondant en 2001. Les probabilités prédites ont été calculées en prenant la valeur moyenne de toutes les variables, à l'exception de la variable d'intérêt.

Lors de l'EDE, on a interrogé la population non autochtone de 15 ans et plus. Environ 42 500 personnes ont été interviewées, parmi lesquelles 21 800 étaient en union conjugale et ont été incluses dans l'un des modèles de régression logistique.

La religiosité a été mesurée à partir de quatre dimensions, soit l'appartenance religieuse, la participation à des offices religieux, les pratiques religieuses personnelles et l'importance de la religion, sur une échelle additive simple. Les personnes sans appartenance religieuse ont reçu la note de 0, tandis que celles qui ont une appartenance religieuse ont reçu une note de 1 à 13. Les personnes ont été regroupées dans trois grandes catégories en fonction de leur indice de religiosité, faible (0 à 5), moyen (6 à 10) et élevé (11 à 13). Le groupe à « faible religiosité » comprend les personnes sans appartenance religieuse.

Cet article emploie les termes suivants :

Unions interreligieuses — couples dans lesquels chaque partenaire appartient à un groupe religieux différent.

Unions homogames — couples dans lesquels les partenaires appartiennent au même groupe religieux, y compris les unions entre deux personnes sans religion.

Coreligionnaires — personnes qui appartiennent au même grand groupe religieux que le répondant.

Selon le Recensement de 2001, les personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires sont beaucoup moins susceptibles de vivre en union interreligieuse, mais cette réalité peut être liée à l'âge, les personnes plus âgées étant moins scolarisées. Les modèles de probabilité de l'EDE montrent que, après avoir tenu compte d'autres caractéristiques telles que l'âge, les études ont un effet significatif sur la probabilité des couples de vivre en union interreligieuse, et ce, principalement chez les personnes d'« autres religions¹⁵ » et les catholiques à l'extérieur du Québec. Il n'y a pas d'incidence considérable dans le cas des protestants, et l'impact est variable chez les catholiques du Québec et les personnes n'ayant « aucune religion ». (Tableau A.3)

Lorsque les coreligionnaires sont peu nombreux, les unions interreligieuses sont plus probables

Si les personnes ayant des caractéristiques particulières sont peu nombreuses, elles sont plus susceptibles de vivre en union interreligieuse. Néanmoins, cela n'est pas toujours vrai. Selon le Recensement de 2001, les gens de la quasi-totalité des groupes religieux qui vivent dans des collectivités comptant une faible concentration de coreligionnaires du sexe opposé sont plus susceptibles de vivre en union interreligieuse que les personnes des collectivités où l'on retrouve de fortes concentrations de coreligionnaires. Par exemple, parmi les couples catholiques résidant à l'extérieur du Québec, 39 % vivent en union interreligieuse lorsque la concentration de catholiques est faible (inférieure à 20 %) dans leur collectivité. Cependant, lorsqu'il y a une forte concentration (50 % et plus), 20 % des catholiques en couple vivent en union interreligieuse. Les seuls groupes religieux qui ne suivent pas cette tendance sont les bouddhistes et les chrétiens n.i.a. (non inclus ailleurs).

Parents en union interreligieuse? — Enfants adultes plus susceptibles d'en faire autant

Les parents jouent souvent un rôle clé dans le développement des attitudes et l'acquisition des valeurs de leurs enfants, et ils sont plus susceptibles de transmettre leur religiosité et leur appartenance religieuse lorsqu'ils ont des antécédents religieux communs¹⁶. Selon l'EDE de 2002, après avoir tenu compte d'autres facteurs sociodémographiques, les enfants dont les parents vivaient en union interreligieuse étaient plus susceptibles de faire comme eux. Cette tendance a été observée chez les catholiques, les protestants et pour le groupe des « autres religions », mais pas chez le groupe n'ayant « aucune religion ».

Les gens très religieux vivant en couple sont moins susceptibles de vivre en union interreligieuse

Plusieurs études confirment que les personnes qui ont un niveau de religiosité plus élevé sont susceptibles d'accorder une plus grande importance à la compatibilité religieuse au moment de la sélection d'un partenaire que les personnes ayant un niveau de religiosité plus faible¹⁷. Les personnes ayant une religiosité élevée peuvent ressentir une forte attraction pour leur propre religion et se sentir mal à l'aise dans d'autres cadres religieux, particulièrement ceux dont la doctrine et les pratiques religieuses sont éloignées de la leur¹⁸. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que, d'après les modèles de probabilité de l'EDE, soit après avoir tenu compte des autres facteurs sociodémographiques, les personnes dont la religiosité est élevée sont les moins susceptibles de vivre en union interreligieuse.

Résumé

La diversité culturelle accrue au Canada entraîne une augmentation des unions conjugales interreligieuses, mais la grande majorité des personnes ont toujours un conjoint appartenant au même grand groupe religieux. Bien

entendu, la probabilité d'une union interreligieuse est liée à la région géographique, à l'homogénéité des différentes religions de la collectivité, à la mesure dans laquelle une personne est pratiquante, à la mesure dans laquelle sa doctrine religieuse est traditionnelle et au nombre d'années écoulées depuis son arrivée au Canada. Les membres des collectivités homogènes sur le plan des religions et les gens très religieux sont moins susceptibles d'être en union interreligieuse. Il en est de même pour les immigrants.



Warren Clark est analyste principal à la Division de la statistique sociale et autochtone, à Statistique Canada.

1. Evelyn L. Lehrer, « Religious intermarriage in the United States: Determinants and Trends », *Social Science Research*, 1998, vol. 27, p. 245 à 263.
2. David Voas, « Intermarriage and the demography of secularization », *British Journal of Sociology*, 2003, vol. 54, n° 1, p. 83 à 108.
3. En général, le présent article renvoie aux grands groupes religieux pour cerner les personnes qui sont en union interreligieuse. Si une union entre personnes de confessions différentes au sein de l'un des grands groupes religieux avait été considérée comme une union interreligieuse, le nombre de personnes vivant en union interreligieuse en 2001 aurait été de 3,35 millions, ou 24 % de l'ensemble des gens vivant en couple, comparativement à 2,68 millions lorsqu'on parle des grands groupes religieux tels qu'ils sont définis dans le présent article.
4. M. Kalmijn, « Intermarriage and homogamy: causes, patterns, and trends », *Annual Review of Sociology*, 1998, vol. 24, p. 395 à 421.
5. Kalmijn, 1998.
6. Parmi les protestants conservateurs, on compte les baptistes, les pentecôtistes, les membres de l'Église du Nazaréen, les membres de l'Église évangélique libre, les mennonites, les membres de l'Armée du Salut, les membres de l'Église réformée, les membres de l'Alliance chrétienne et missionnaire et les membres d'autres petits groupes.

7. Les protestants conventionnels regroupent les anglicans, les luthériens, les presbytériens et les membres de l'Église Unie.
8. Fritz Ridemour, *So what's the difference?*, Ventura (Californie), Regal Books, 2001, p. 52 à 63.
9. Reginald W. Bibby, « On boundaries, gates and circulating saints: A longitudinal look at loyalty and loss », *Review of Religious Research*, 1999, vol. 41, p. 149 à 164.
10. Kalmijn, 1998
11. Kalmijn, 1998.
12. Kalmijn, 1998.
13. Kalmijn, 1998.
14. Lehrer, 1998.
15. Comprend les religions orthodoxe chrétienne, chrétienne n.i.a., juive, musulmane, bouddhiste, hindou, sikh; les autres religions orientales et les autres religions.
16. S.M. Myers, « An interactive model of religiosity inheritance: the importance of family context », *American Sociological Review*, 1996, vol. 61, n° 5, p. 858 à 866.
17. Darren E. Sherkat, « Religious intermarriage in the United States: trends, patterns, and predictors », *Social Science Research*, 2004, vol. 33, p. 606 à 625.
18. Reginald W. Bibby, *Restless Gods – The renaissance of religion in Canada*, Toronto, Stoddart Publishing Company Limited, 2002, p. 39 et 40.

Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

Communiquez avec notre Service national de renseignements :

1-800-263-1136

Pour commander des publications :

Service national de commandes :

1-800-267-6677

Internet : infostats@statcan.ca

Service national ATS : 1-800-363-7629

Renseignements pour accéder ou commander le produit

Tendances sociales canadiennes
Version imprimée, semestrielle

(deux fois par année)* (n° 11-008-XPF au catalogue) : Un seul numéro : 24 \$; Abonnement (2^e numéros) : 39 \$

Version PDF et HTML, 2 articles (chaque 6 semaines)

(n°s 11-008-XIF et 11-008-XWF au catalogue) : **gratuit**

* Le dernier numéro de la version imprimée trimestrielle sera diffusé en juin 2006. Dès décembre 2006 une anthologie de TSC sera diffusé deux fois par année. L'anthologie contiendra tous les articles de TSC publiés les 6 mois précédents. Le prix d'un abonnement demeurera le même.

Rabais consenti aux établissements d'enseignement : 30 % de rabais (plus les taxes en vigueur au Canada ou les frais de port à l'extérieur du Canada).

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Veuillez nous faire parvenir le nom de l'abonné, l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, le numéro de téléphone et le numéro de référence du client à :

Statistique Canada
Division des finances
Immeuble R.-H.-Coats, 6^e étage
100, promenade Tunney's Pasture
Ottawa (Ontario) K1A 0T6
ou par téléphone au 1-800 263-1136 ou au 1-800-267-6677; ou
par télécopieur au 1-877-287-4369;
ou par Internet à infostats@statcan.ca.

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.

Religion des répondants

Catholiques (en milliers)	6 200,2
Religion des partenaires (%)	
Catholiques	84,0
Protestants	10,9
Aucune religion	3,7
Orthodoxes	0,5
Autres	0,8
Protestants (en milliers)	4 483,6
Religion des partenaires (%)	
Protestants	78,7
Catholiques	15,1
Aucune religion	4,9
Autres	1,3
Aucune religion (en milliers)	2 005,2
Religion des partenaires (%)	
Aucune religion	74,7
Catholiques	11,6
Aucune religion	11,1
Chrétiens n.i.a.	0,9
Bouddhistes	0,6
Autres	1,2
Chrétiens n.i.a. (en milliers)	323,8
Religion des partenaires (%)	
Chrétiens n.i.a.	82,3
Aucune religion	6,1
Catholiques	5,0
Protestants	4,6
Bouddhistes	0,5
Autres	1,5
Chrétiens orthodoxes (en milliers)	243,0
Religion des partenaires (%)	
Chrétiens orthodoxes	74,3
Catholiques	13,4
Protestants	7,9
Aucune religion	2,8
Juifs	0,6
Musulmans	0,5
Autres	0,5
Musulmans (en milliers)	239,2
Religion des partenaires (%)	
Musulmans	91,4
Catholiques	3,8
Protestants	1,4
Aucune religion	1,3
Hindous	0,6
Orthodoxes	0,6
Autres	0,4
Juifs (en milliers)	159,7
Religion des partenaires (%)	
Juifs	82,6
Catholiques	6,0

Religion des répondants

Protestants	5,6
Aucune religion	3,9
Orthodoxes	0,9
Chrétiens n.i.a.	0,5
Autres	0,5
Hindous (en milliers)	146,0
Religion des partenaires (%)	
Hindous	91,2
Catholiques	3,0
Protestants	1,9
Aucune religion	1,0
Musulmans	0,9
Sikhs	0,9
Chrétiens n.i.a.	0,7
Autres	0,6
Bouddhistes (en milliers)	142,6
Religion des partenaires (%)	
Bouddhistes	80,8
Aucune religion	7,8
Catholiques	5,8
Protestants	3,5
Chrétiens n.i.a.	1,1
Autres	1,1
Sikhs (en milliers)	136,9
Religion des partenaires (%)	
Sikhs	96,9
Protestants	0,6
Catholiques	0,6
Aucune religion	0,5
Autres	0,5
Groupes parareligieux (en milliers)	22,0
Religion des partenaires (%)	
Groupes parareligieux	54,5
Aucune religion	18,5
Protestants	11,8
Catholiques	10,4
Chrétiens n.i.a.	1,6
Bouddhistes	1,5
Juifs	0,6
Autres	1,7
Religions orientales (en milliers)	17,4
Religion des partenaires (%)	
Religions orientales	72,6
Aucune religion	7,9
Protestants	7,0
Catholiques	6,0
Hindous	1,5
Musulmans	1,2
Bouddhistes	1,0
Groupes parareligieux	0,6
Autres	1,5

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001.

	Population en couple	Total	Groupes religieux				
			Catholiques du Québec	Catholiques à l'extérieur du Québec	Protestants	Autres religions ¹	Aucune religion
	(en milliers)		(Pourcentage de la population en couple en union interreligieuse)				
2001	14 120	19	3	27	21	16	25
1991	12 840	17	2	25	17	16	27
1981	11 221	15	2	21	14	16	38
2001							
Sexe							
Hommes	7 064	19	3	26	19	16	32
Femmes	7 056	19	3	29	23	16	17
Âge							
15 à 29 ans	1 374	25	5	37	33	20	28
30 à 44 ans	5 169	23	4	32	28	17	26
45 à 59 ans	4 529	18	3	26	21	16	24
60 ans et plus	3 048	11	2	15	11	11	24
État matrimonial							
Mariés	11 803	18	3	25	19	14	24
Union libre	2 317	25	3	43	42	50	28
Religion							
Aucune religion	2 005	25	25
Catholiques	6 200	16	3	27
Protestants	4 484	21	21
Protestants conventionnels ²	3 155	23	23
Protestants conservateurs ³	871	13	13
Autres protestants	458	25	25
Chrétiens orthodoxes	243	26	26	...
Chrétiens n.i.a.	324	18	18	...
Musulmans	239	9	9	...
Juifs	160	17	17	...
Bouddhistes	143	19	19	...
Hindous	146	9	9	...
Sikhs	137	3	3	...
Autres religions orientales	17	27	27	...
Autres religions	22	46	46	...
Plus haut niveau de scolarité atteint							
Études secondaires partielles	3 807	14	2	19	16	10	21
Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	3 297	20	3	30	23	16	25
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'une école de métiers	4 136	22	3	31	23	21	29

	Population en couple (en milliers)	Total	Groupes religieux				
			Catholiques du Québec	Catholiques à l'extérieur du Québec	Protestants	Autres religions ¹	Aucune religion
			(Pourcentage de la population en couple en union interreligieuse)				
Diplôme universitaire	2 879	21	5	30	24	17	25
Langue parlée à la maison							
Anglais seulement	9 253	26	23	34	21	26	28
Français seulement	3 080	3	2	3	28	27	23
Autre seulement	1 557	8	5	7	12	6	11
Anglais et français	43	22	15	18	54	33	22
Anglais et autre	162	9	8	8	16	7	16
Français et autre	20	9	8	7	16	7	29
Anglais, français et autre	5	11	5	14	19	14	28
Génération							
Première (immigrants)	3 480	16	8	17	19	11	19
Deuxième ⁴	2 093	24	8	32	20	27	29
Troisième ⁵	8 547	19	2	31	22	27	28
Taille de la collectivité							
Régions rurales et petites villes du Canada	3 084	16	2	26	16	23	26
Moins de 25 000 habitants	378	20	1	26	21	23	27
25 000 à 249 999 habitants	2 605	20	1	30	21	23	27
250 000 à 999 999 habitants	2 980	23	2	30	23	19	27
Un million d'habitants et plus	5 072	18	5	24	27	13	23
Concentration des groupes religieux dans la collectivité⁶							
Faible – 0 à moins de 20 %	2 823	24	...	39	34	16	30
Moyenne – 20 à moins de 50 %	8 221	22	2	27	21	...	21
Élevée – 50 % et plus	3 075	7	3	20	15	...	13
Région métropolitaine de recensement (RMR)							
Montréal	1 532	9	5	...	35	14	24
Ottawa-Gatineau	491	23	5	25	33	19	31
Toronto	2 142	20	...	21	25	12	24
Calgary	443	27	...	37	25	17	26
Edmonton	428	27	...	32	24	21	27
Vancouver	907	23	...	35	24	15	19

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les religions orthodoxe chrétienne, chrétienne n.i.a., juive, musulmane, bouddhiste, hindou, sikh; les autres religions orientales et les autres religions.
2. Parmi les protestants conventionnels, on compte les anglicans, les luthériens, les presbytériens et les membres de l'Église Unie.
3. Parmi les protestants conservateurs, on compte les baptistes, les pentecôtistes, les membres de l'Église du Nazaréen, les membres de l'Église évangélique libre, les mennonites, les membres de l'Armée du Salut, les membres de l'Église réformée, les membres de l'Alliance chrétienne et missionnaire et les membres d'autres petits groupes.
4. Comprend les personnes nées au Canada dont au moins un des parents est né à l'extérieur du Canada.
5. Comprend les personnes nées au Canada dont les deux parents sont nés au Canada.
6. Il s'agit du pourcentage de la population âgée de 20 à 59 ans du sexe opposé à celui du répondant, habitant la même région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement et appartenant au grand groupe religieux du répondant (coreligionnaires).

Source : Statistique Canada, recensements de la population.

	Groupes religieux				
	Catholiques du Québec	Autres catholiques canadiens	Protestants	Autres ¹	Aucune religion
	Probabilité prédite (%)				
Total	3	27	21	16	25
Sexe					
Hommes	3	25	18*	13*	30*
Femmes	3	29	25	20	20
Âge					
15 à 29 ans	5	32	34	15	21
30 à 44 ans	5	28	29	15	24
45 à 59 ans	2*	27	24*	15	24
60 ans et plus	3*	24*	12*	20	37*
État matrimonial					
Mariés	3	27	20	15	26
Union libre	5*	32*	32*	32*	23
Province de résidence					
Provinces de l'Atlantique	...	23	16*	33*	37*
Québec	25	17	33
Ontario	...	26	22	15	27
Provinces des Prairies	...	30	22	11*	29
Colombie-Britannique	...	38*	25	21*	19*
Parents en union interreligieuse					
Oui	10*	39*	27*	23*	23
Non	3	26	20	15	26
Religion de la mère					
Aucune religion	0	18*	31*	34	18*
Catholique	3	29	17	26	37
Protestante	4	16*	21*	22	27
Autre religion chrétienne	40*	32	37*	9*	36
Autre religion	9*	31	43*	18	36
Religion des répondants					
Protestants conventionnels ²	22
Protestants conservateurs ³	18*
Autres protestants	23
Chrétiens orthodoxes	44*	...
Chrétiens n.i.a.	18*	...
Musulmans ⁴	10	...
Juifs	7	...
Bouddhistes	26*	...
Hindous	9	...
Sikhs	6	...
Autres religions orientales	24*	...
Religiosité					
Faible (0 à 5)	4*	47*	31*	31*	...
Moyenne (6 à 10)	4*	35*	27*	25*	...
Élevée (11 à 13)	2	16	11	9	...
Plus haut niveau de scolarité atteint					
Études secondaires partielles	2*	23*	20	9*	25
Diplôme d'études secondaires ou études postsecondaires partielles	4	26	21	14	25
Diplôme ou certificat d'études collégiales	4	29	21	21	31*
Grade universitaire	3	33*	23	19*	23

	Groupes religieux				
	Catholiques du Québec	Autres catholiques canadiens	Protestants	Autres	Aucune religion
	Probabilité prédite (%)				
Langue parlée à la maison					
<i>Anglais seulement</i>	48	36	21	30	30
Français seulement	2*	2*	42*	26	25
Langue non officielle	22*	18*	29	8*	9*
Anglais et français	11*	31	36*	36	29
Anglais et langue(s) non officielle(s)	28*	16*	20	9*	18*
Français et langue(s) non officielle(s)	15*	13	25	4*	39
Taille de la collectivité en 2001					
Régions rurales et petites villes du Canada	5	28	16*	17	24
Moins de 25 000 habitants	0	17	20	15	27
25 000 à 249 999 habitants	1	28	20	16	23
250 000 à 999 999 habitants	5	26	22	18	21
<i>Un million d'habitants et plus</i>	4	28	24	15	29

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les religions orthodoxe chrétienne, chrétienne n.i.a., juive, musulmane, bouddhiste, hindou, sikh; les autres religions orientales et les autres religions.
2. Les protestants conventionnels (anglicans, les luthériens, les presbytériens et les membres de l'Église Unie) sont le groupe de référence pour ce qui est des protestants.
3. Parmi les protestants conservateurs, on compte les baptistes, les pentecôtistes, les membres de l'Église du Nazaréen, les membres de l'Église évangélique libre, les mennonites, les membres de l'Armée du Salut, les membres de l'Église réformée, les membres de l'Alliance chrétienne et missionnaire et les membres d'autres petits groupes.
4. Les musulmans sont le groupe de référence pour ce qui est des « autres religions ».

* Différence statistiquement significative par rapport à la catégorie de référence ($p < 0,05$).

Nota : Les groupes de référence sont indiqués en *italique*.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la diversité ethnique de 2002.

Fiston revient à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental

par Pascale Beaupré, Pierre Turcotte et Anne Milan

Boomerang [bumRäg] n. m. 1863; mot angl., d'une langue australienne. Arme de jet des indigènes australiens, formée d'une pièce de bois dur courbée, qui revient à son point de départ si le but est manqué. *Se retourner, revenir comme un boomerang, en boomerang.* — Fig. En parlant d'un acte d'hostilité qui se retourne contre son auteur. *Effet boomerang.* Loc. *Faire boomerang*¹.

Les Canadiens qui ont des enfants adultes connaissent sans doute les deux significations du mot « boomerang ». Il décrit le comportement des jeunes adultes retournant chez leurs parents après avoir vécu un certain temps hors du domicile parental. Bien qu'un bon nombre de parents ne s'attendent pas à revivre cette « nostalgie du passé », le retour d'un enfant adulte au foyer est devenu un événement assez courant et prévisible dans la vie familiale².

Le départ du domicile parental est souvent un processus continu durant lequel les liens étroits avec le foyer familial se défont lentement plutôt que rapidement. Même si l'enfant vit ailleurs, un certain degré de dépendance persiste, qu'il soit affectif, financier ou fonctionnel, ou les trois³. À ce stade de vie, que les chercheurs qualifient de semi-autonome, le domicile parental peut représenter pour les jeunes

adultes une forme de filet de sécurité où ils trouvent un refuge contre les difficultés financières ou affectives⁴. Par conséquent, le départ peut parfois se faire à plusieurs reprises plutôt qu'en une seule fois.

En général, ces retours au foyer ne sont pas marqués d'un mécontentement ou d'un conflit entre les générations⁵. En fait, il se peut que les parents apprécient la compagnie et l'aide de leur enfant adulte à la maison, bien que des études révèlent que les parents ressentent une plus grande satisfaction quand leurs enfants adultes sont plus autonomes, plus matures, et donnent de l'aide aussi bien qu'ils en reçoivent⁶.

Toutefois, un retour au domicile familial interrompt les projets d'avenir de chaque partie. En outre, ni les parents ni les enfants ne savent nécessairement ce que leur réserve leur nouveau rôle. Le retour des enfants au foyer tend à accroître les responsabilités parentales, les mères se retrouvant à faire plus de tâches, comme la préparation des repas ou la lessive⁷. Partager de nouveau la maison peut aussi entraîner des difficultés liées aux conflits interpersonnels ou au manque de soutien social ou pratique⁸.

Le présent article s'appuie sur des données tirées de l'Enquête sociale générale de 2001 pour examiner les tendances liées à la fréquence du

retour des jeunes gens au domicile parental au cours des dernières décennies, les raisons du retour et les facteurs sociodémographiques et économiques qui influent sur ce processus.

Le retour au domicile parental devient plus courant avec chaque nouvelle génération

Le retour au domicile parental au début de l'âge adulte est devenu un phénomène assez courant plutôt qu'un événement relativement rare comme c'était le cas autrefois. Bien qu'une proportion de jeunes soient toujours revenus chez leurs parents après avoir vécu seuls un certain temps, une analyse par la méthode des tables de survie nous amène à conclure que la tendance à réintégrer le domicile parental au moins une fois a augmenté à chaque génération, en commençant par celle du baby-boom. Par exemple, parmi la première vague de baby-boomers (ceux nés entre 1947 et 1951), la probabilité de revenir au foyer dans les cinq ans après le premier départ était inférieure à 12 % pour les hommes et 10 % pour les femmes. En revanche, pour la dernière vague des membres de la génération X (ceux nés entre 1972 et 1976), la probabilité était de 32 % pour les hommes et de 28 % pour les femmes. Autrement dit, tant pour les hommes que pour les

femmes, la probabilité de revenir au domicile parental a presque triplé. (Tableau A.1)

Plusieurs facteurs contribuent à l'explication de cette tendance à la hausse, dont l'acceptation croissante des unions de fait (puisque celles-ci sont davantage susceptibles de se dissoudre que les mariages), la poursuite d'études supérieures (qui a tendance à laisser les jeunes diplômés très endettés), les difficultés financières, une meilleure acceptation du fait d'avoir à vivre avec ses parents, le désir d'un niveau

de vie qu'il est impossible de s'offrir soi-même, l'évolution des rôles des parents et des enfants dans les familles, ainsi que le besoin du soutien affectif des parents durant la transition stressante vers l'âge adulte et l'indépendance⁹.

Les facteurs qui accroissent le risque d'un retour au domicile parental sont : la cohorte de naissance...

L'analyse basée sur un modèle à risques proportionnels nous permet d'estimer la probabilité

qu'un jeune adulte ayant certaines caractéristiques revienne vivre chez ses parents. Lorsqu'on compare cette probabilité à celle calculée pour un groupe de référence, on obtient un rapport de risque qui indique si la caractéristique étudiée fait augmenter ou diminuer la probabilité qu'un jeune adulte réintègre le domicile parental.

Cette méthode montre assez clairement que le phénomène du boomerang a commencé chez les femmes de la première vague de baby-boomers, puis s'est intensifié



Facteurs démographiques et socioéconomiques associés au retour au domicile parental

	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
	Rapports de risque			Rapports de risque	
Cohorte de naissance			Lieu de naissance de la mère		
<i>Guerre / dépression</i>	1,00	1,00	<i>Née au Canada</i>	1,00	1,00
Première vague de baby-boomers	1,20	1,39*	Née à l'extérieur du Canada	0,97	0,83*
Deuxième vague de baby-boomers	1,64*	1,82*	Pratique religieuse à 15 ans		
Génération X	2,07*	2,43*	<i>Chaque semaine</i>	1,00	1,00
Génération Y	2,81*	3,28*	Parfois	1,19*	1,20*
Âge au premier départ du domicile parental			Jamais	1,10	1,10
15 à 17 ans	1,74*	2,08*	Région de résidence à 15 ans		
18 à 20 ans	1,42*	1,78*	<i>Québec</i>	1,00	1,00
21 ans et plus	1,00	1,00	Atlantique	1,41*	1,54*
Principale raison du départ			Ontario	1,49*	1,65*
<i>Pour occuper un emploi</i>	1,00	1,00	Prairies	1,31*	1,58*
Pour acquérir son indépendance	1,03	1,14	Colombie-Britannique	1,48*	1,42*
Pour faire des études	1,32*	1,38*	À l'extérieur du Canada	0,62*	0,84
Pour se marier ou vivre en union libre	0,24*	0,29*	Taille de la ville où habitait le répondant à 15 ans		
Autre	1,04	1,32	Moins de 5 000 habitants	0,74*	0,79
Structure familiale durant l'enfance			5 000 à 24 999 habitants	0,79*	0,92
<i>Famille biparentale intacte</i>	1,00	1,00	25 000 à 99 999 habitants	0,84	1,23
Famille recomposée	0,89	0,74*	100 000 à 999 999 habitants	0,96	1,40*
Famille monoparentale	0,57*	0,77*	Un million d'habitants et plus	1,00	1,00
Autre	0,43*	0,35*	Niveau de scolarité¹		
Situation d'activité de la mère lorsque le répondant avait 15 ans			Sans diplôme d'études secondaires	1,13	1,13
<i>Avait un emploi</i>	1,00	1,00	<i>Diplôme d'études secondaires</i>	1,00	1,00
N'avait pas d'emploi	0,85*	0,80*	Études postsecondaires partielles ou complétées	0,80*	1,09
Situation d'activité du père lorsque le répondant avait 15 ans			Situation d'activité¹		
<i>Avait un emploi</i>	1,00	1,00	<i>N'avait pas d'emploi</i>	1,00	1,00
N'avait pas d'emploi	1,07	0,61	Avait un emploi	0,71*	0,94

1. Ces variables peuvent changer au fur et à mesure que le répondant vieillit. Par exemple, une personne est plus susceptible d'avoir fait des études postsecondaires ou d'avoir un emploi à 22 ans qu'à 15 ans.

* La différence est statistiquement significative par rapport au groupe de référence indiqué en italique ($p < 0,05$).

Nota : Un rapport de risque supérieur à 1,0 indique que le risque associé à cette caractéristique est plus élevé que celui du groupe de référence (indiqué en italique); un rapport de risque inférieur à 1,0 indique un risque plus faible, lorsqu'on a tenu compte de tous les autres facteurs du modèle.

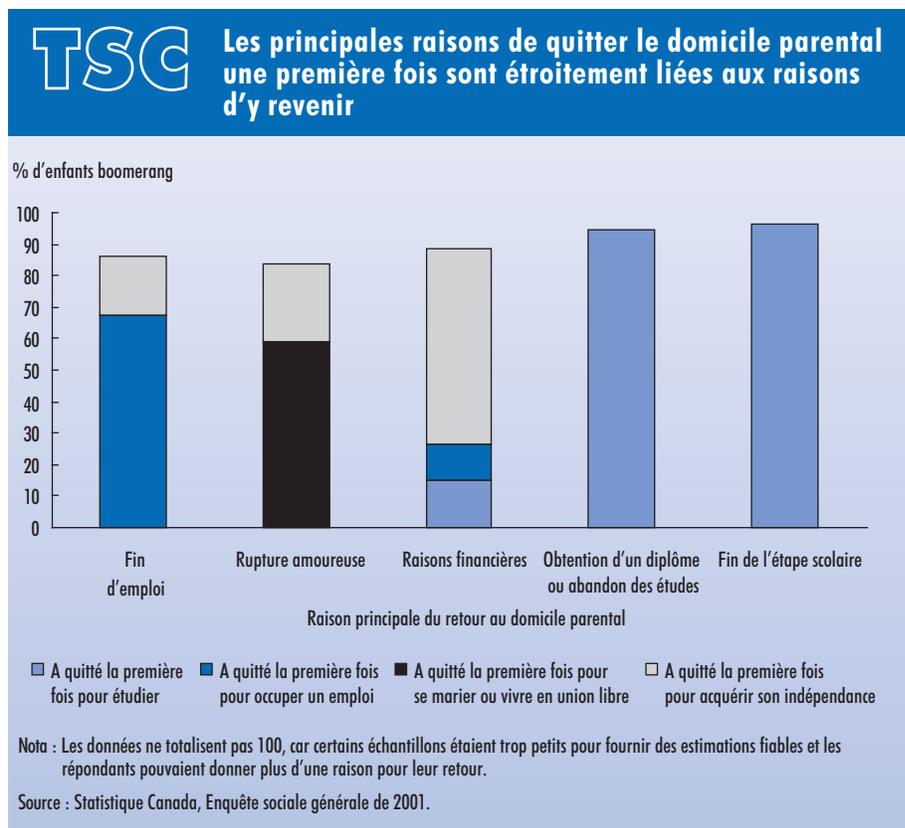
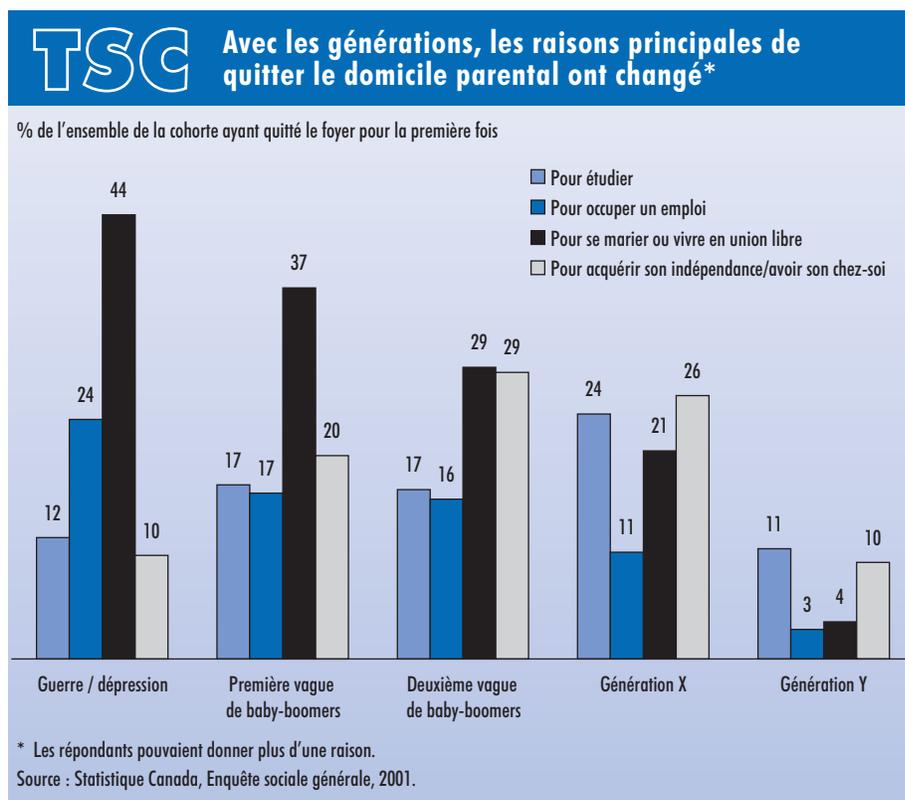
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2001.

chez les hommes ainsi que chez les femmes des cohortes subséquentes. Comparativement aux femmes nées durant la dépression et durant la Deuxième Guerre mondiale, soit de 1932 à 1946, et quand toutes les autres variables du modèle ont été prises en compte, les femmes de la première génération de baby-boomers avaient 39 % plus de chances de retourner au domicile parental. À l'époque où les femmes de la génération X — nées entre 1967 et 1976 — avaient atteint le moment de s'envoler du nid, elles étaient près de deux fois et demie plus susceptibles d'y revenir. Par ailleurs, chez les hommes de la génération X, le risque de revenir chez leurs parents était deux fois plus élevé que chez ceux faisant partie de la cohorte des personnes nées entre 1932 et 1946.

... la raison du départ

Le phénomène du boomerang reflète en partie les raisons changeantes qui provoquent le départ du domicile parental chez les générations récentes. Selon l'ESG de 2001, se marier et avoir un emploi étaient les deux principales raisons pour lesquelles les membres de la cohorte de personnes nées durant la dépression ou la guerre avaient quitté le domicile parental la première fois. Quant aux membres de la génération X qui étaient prêts à prendre leur envol, les deux principales raisons étaient pour étudier et pour acquérir leur indépendance. Et, généralement parlant, les jeunes gens qui quittent le domicile de leurs parents afin de poursuivre leurs études, de mener une vie autonome ou pour le travail ont une plus forte probabilité de retourner au domicile parental que ceux qui l'ont quitté pour se marier¹⁰.

Un bref examen des raisons pour lesquelles les jeunes adultes reviennent chez leurs parents permet de mieux saisir pourquoi leur raison de partir est un indicateur utile de la probabilité qu'ils reviennent. Il y a cinq raisons principales pour lesquelles les enfants boomerang



reviennent (on a permis aux répondants de donner des réponses multiples). La raison la plus courante est liée aux études : soit l'année scolaire était terminée (19 %), soit ils avaient achevé leur programme ou abandonné leurs études (8 %). Un autre 25 % de jeunes adultes sont revenus la première fois en raison de difficultés financières, et 12 % avaient terminé leur emploi. Un peu plus de 1 jeune adulte sur 10 (11 %) est revenu au foyer parce qu'il avait le cœur brisé à la suite d'une rupture et avait besoin de la sympathie de ses parents.

En examinant davantage ces notions, les enfants boomerang qui reviennent le plus fréquemment chez leurs parents pour des raisons liées aux études étaient ceux qui avaient quitté le domicile familial pour fréquenter le collège ou l'université. La majorité de ceux qui sont revenus à cause de difficultés financières étaient ceux qui avaient quitté le domicile familial pour étudier ou pour acquérir leur indépendance. Enfin, ceux qui sont revenus parce que leur emploi était terminé avaient le plus souvent quitté le domicile familial pour occuper un emploi.

Les modèles à risques proportionnels confirment ce lien entre la raison du départ initial et le retour au domicile parental. Les hommes et les femmes qui ont quitté le foyer afin de poursuivre leurs études avaient 32 % et 38 % plus de chances, respectivement, de revenir au foyer que ceux et celles qui avaient déménagé pour occuper un emploi. Par ailleurs, les hommes ayant quitté le domicile parental en vue de former une union étaient environ 76 % moins susceptibles d'y revenir, tandis que la probabilité correspondante était de 71 % pour les femmes, une fois

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les résultats de la présente étude sont fondés sur les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2001 sur la famille. Dans le cadre de l'ESG, on a interviewé 24 310 personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés dans les 10 provinces. Une section de l'enquête recueillait des renseignements sur le nombre de fois où les répondants ont quitté le domicile familial ainsi que sur leur âge à chacun de leurs départs. Les renseignements sur les premier et dernier départs permettent d'examiner le processus de l'« envol de la maison », par lequel passent de nombreuses et différentes générations de Canadiens. La présente étude traite des répondants qui avaient entre 15 et 69 ans en 2001¹.

L'analyse porte sur cinq cohortes, mais surtout sur la première génération de baby-boomers et la Génération X :

- *Génération Y* — personnes nées entre 1977 et 1986 et âgées de 15 à 24 ans au moment de l'enquête.
- *Génération X* — personnes nées entre 1967 et 1976 et âgées de 25 à 34 ans.
- *Deuxième vague de baby-boomers* — personnes nées entre 1957 et 1966 et âgées de 35 à 44 ans.
- *Première vague de baby-boomers* — personnes nées entre 1947 et 1956 et âgées de 45 à 54 ans.
- *Génération de la période de la guerre et de la dépression* — personnes nées entre 1932 et 1946 et âgées de 55 à 69 ans au moment de l'ESG de 2001.

Le processus de retour de la maison est analysé en deux étapes. Premièrement, on utilise des tables de survie pour calculer les probabilités cumulatives qui mettent en évidence les différences entre les cohortes, pour ce qui est des variations de l'intensité et de rythme

de retour des jeunes. Deuxièmement, on utilise l'analyse des transitions afin de cerner les facteurs démographiques et socioéconomiques associés au processus de retour de la maison. Ces facteurs sont présentés comme des rapports de risque.

Retour : Le retour d'un enfant adulte après un premier départ du domicile familial.

Boomerang : Retour d'un enfant au domicile familial après une période de vie autonome. D'où l'expression : « enfant boomerang ».

Rapports de risque : Il s'agit d'un rapport de la probabilité estimée qu'un événement ait lieu (p. ex., le retour au domicile parental) par rapport à la probabilité estimée que l'événement ait lieu au sein d'un groupe de référence. Un rapport de risque supérieur à 1,0 indique que la variable augmente le risque de réintégrer le domicile familial, en comparaison au groupe de référence. Un rapport de risque inférieur à 1,0 indique qu'elle le diminue.

Les rapports de risque ont été calculés au moyen d'un modèle à risques proportionnels et comprend les variables explicatives suivantes : la cohorte de naissance; l'environnement familial lorsque le répondant avait 15 ans (composition de la famille, l'activité principale de la mère et du père; le lieu de naissance de la mère, la participation à des offices religieux); les caractéristiques géographiques du lieu de résidence du répondant lorsqu'il avait 15 ans (région, province, taille de la ville); le niveau de scolarité au moment du premier départ du domicile parental; la situation d'activité au moment du premier départ. On a exécuté des modèles distincts pour les hommes et les femmes.

1. Selon l'interprétation et le souvenir de l'âge auquel ils ont quitté ou réintégré le domicile familial pour la première fois.

toutes les autres variables du modèle prises en compte. Ces résultats confirment ceux d'études antérieures dans lesquelles on a également révélé que les enfants adultes dont le départ est lié aux études ou à l'emploi ont une probabilité plus élevée de faire boomerang que ceux des enfants adultes qui partent pour former une union¹¹. Il n'y a pas de différence statistiquement significative entre le fait d'avoir quitté le domicile familial pour occuper un emploi et celui de l'avoir quitté pour acquérir son indépendance, une fois toutes les autres variables du modèle prises en compte.

... le départ avant l'âge de 18 ans

La probabilité de revenir chez leurs parents était plus élevée chez les jeunes adultes qui avaient quitté le domicile parental pour la première fois à l'adolescence. Parmi ceux qui ont quitté leur foyer entre 15 et 17 ans, comparativement à ceux qui ont attendu au moins jusqu'à 21 ans pour partir, la probabilité d'un retour était 74 % plus élevée pour les hommes et plus de deux fois plus élevée pour les femmes. Le risque était plus faible chez les jeunes ayant quitté le domicile parental pour la première fois entre 18 et 20 ans. Ce résultat corrobore celui d'une étude antérieure dans laquelle on indiquait que les enfants boomerang ont tendance à quitter le nid à un plus jeune âge. En outre, plus le premier départ a lieu à un jeune âge, plus il est probable que les retours soient multiples¹².

... la participation occasionnelle à des services religieux

La probabilité de revenir au domicile parental était plus élevée chez les jeunes adultes qui avaient parfois assisté à des services religieux à l'âge de 15 ans. Comparativement à ceux qui allaient à l'église, au temple ou à la mosquée chaque semaine, la probabilité de revenir chez leurs parents était 19 % plus

élevée pour les hommes et 20 % plus élevée pour les femmes qui avaient assisté occasionnellement à des services religieux alors qu'ils étaient adolescents.

Les jeunes adultes n'ayant jamais assisté à des services religieux durant leur adolescence n'étaient ni plus ni moins susceptibles de revenir chez leurs parents que ceux qui avaient assisté à de tels services chaque semaine.

... et le fait de grandir ailleurs qu'au Québec

Les jeunes adultes qui grandissent au Québec ont tendance à être plus âgés que ceux des autres provinces quand ils quittent le domicile parental¹³. Cependant, une fois partis, ils sont les moins susceptibles d'y revenir. Les jeunes gens de l'Ontario et des provinces de l'Ouest sont ceux qui affichent la plus forte propension à revenir au domicile parental. Les hommes ayant passé leur adolescence en Ontario (49 %) ou en Colombie-Britannique (48 %) étaient plus susceptibles de retourner chez leurs parents que ceux l'ayant passée au Québec. Par ailleurs, les femmes élevées en Ontario (65 %) et dans les Prairies (58 %) couraient un risque beaucoup plus grand de revenir au domicile parental que les jeunes Québécoises, une fois toutes les autres variables du modèle prises en compte.

Les raisons pour lesquelles les tendances liées au retour au domicile familial des jeunes Québécois et d'autres jeunes adultes canadiens sont si différentes ne sont pas claires. Selon certaines études antérieures, la socialisation des anglophones pourrait peut-être contribuer à leur faire accepter que le départ du foyer parental est un processus qui peut également inclure un retour. Par contre, cette même étude suggère aussi que, selon les normes sociales des francophones, on s'attend à une plus grande autonomie et indépendance à la suite du premier départ du domicile familial. Il se pourrait qu'au Québec, les jeunes adultes

retardent le départ du foyer jusqu'à ce qu'ils soient certains qu'il ne sera pas nécessaire d'y revenir¹⁴.

Les facteurs qui découragent le retour chez les parents sont : le fait d'avoir grandi dans une petite ville ou un pays étranger...

Il n'est pas étonnant de constater que le fait d'avoir été élevé dans une petite ville de moins de 5 000 habitants réduit la probabilité qu'un jeune adulte revienne vivre chez ses parents : le risque était 26 % plus faible chez ces hommes que chez ceux élevés dans une ville de plus de un million d'habitants. Ces jeunes estimaient fort probablement que leurs perspectives d'études et d'emploi étaient meilleures dans une plus grande ville.

Le fait d'avoir grandi dans un autre pays réduit aussi la probabilité que les hommes reviennent au domicile parental; le risque de retour était 38 % plus faible que celui observé pour les jeunes hommes élevés au Québec. On n'observe aucune incidence chez les femmes qui ont passé une partie de leur enfance à l'étranger, quand toutes les autres variables du modèle ont été prises en compte.

Cependant, si la mère était née ailleurs qu'au Canada, le risque qu'une femme revienne vivre chez ses parents était 17 % plus faible que pour les femmes nées de mère canadienne. Chez les hommes, le pays de naissance de la mère n'avait aucune incidence sur la probabilité de revenir au domicile parental après le premier départ.

... d'être élevé dans une famille non traditionnelle

Une structure familiale non traditionnelle décourage le retour au domicile parental, peut-être à cause du manque de ressources dans de nombreuses familles monoparentales ou en raison des tensions qui existent dans une famille recomposée. Les deux situations ont une incidence sur la probabilité qu'une jeune femme retourne au domicile parental. En

effet, chez celles ayant grandi dans une famille monoparentale ou une famille recomposée, les chances d'un retour étaient 23 % et 26 % plus faibles, respectivement, que chez celles ayant grandi auprès de leurs deux parents biologiques. Chez les hommes, le risque de retourner au domicile parental était 43 % plus faible pour ceux qui ont été élevés par un parent seul que pour ceux ayant grandi dans un ménage biparental intact. Par contre, le fait d'avoir grandi dans une famille recomposée n'avait aucun effet significatif.

... d'avoir un plus haut niveau de scolarité et un emploi

Les hommes qui ont un plus haut niveau de scolarité sont moins susceptibles de revenir vivre chez leurs parents, quand toutes les autres variables du modèle ont été prises en compte. Comparativement aux hommes ayant quitté le domicile parental après avoir obtenu un diplôme d'études secondaires, ceux qui avaient poursuivi des études post-secondaires ou les avaient terminées étaient 20 % moins susceptibles de revenir. Comme il fallait s'y attendre, les hommes qui occupaient un emploi au moment où ils ont quitté le nid familial pour la première fois étaient également moins susceptibles d'y revenir (le risque était 29 % plus faible) que ceux qui ne travaillaient pas au moment de leur premier départ. Les jeunes hommes disposant de ces ressources — c'est-à-dire un diplôme d'études postsecondaires et un emploi — sont davantage susceptibles de pouvoir subvenir à leurs besoins et, par conséquent, dépendent moins du filet de sécurité que représente le domicile parental.

En revanche, ni la situation d'activité ni le niveau de scolarité au moment du départ de la maison n'ont un effet significatif sur la probabilité que les jeunes femmes reviennent vivre chez leurs parents.

Le fait que le père d'un jeune adulte ait occupé un emploi ou non durant l'enfance de ce dernier n'a

pas d'effet significatif sur le risque de retourner au domicile parental. Par contre, tant chez les hommes que chez les femmes, la probabilité d'un retour au foyer était plus faible si la mère n'était pas sur le marché du travail (15 % et 20 % plus faible, respectivement), peut-être parce que ces jeunes adultes étaient conscients que moins de ressources étaient disponibles pour les aider. En effet, selon une étude antérieure, les taux de retour au domicile parental sont plus élevés dans les familles mieux nanties, et le fait de revenir chez les parents pourrait procurer un filet de sécurité social non officiel dont bénéficient ceux qui sont déjà privilégiés¹⁵.

Résumé

La présente étude a permis de dégager cinq facteurs sociodémographiques qui influent de façon significative sur la probabilité qu'un jeune adulte soit un enfant boomerang. Ces facteurs sont : la génération à laquelle appartient le jeune adulte, la raison d'avoir quitté le domicile parental, le fait de quitter le domicile parental pour la première fois à l'adolescence, la participation occasionnelle à des services religieux durant l'adolescence et le fait d'avoir grandi dans une autre province que Québec.

Les facteurs qui réduisent le risque qu'un enfant revienne vivre chez ses parents à l'âge adulte sont : le fait d'avoir été élevé dans une famille monoparentale ou recomposée, d'avoir eu à l'adolescence une mère qui ne travaillait pas hors du foyer et, chez les hommes, d'avoir fait des études postsecondaires partielles ou complétées, d'avoir un emploi et d'avoir grandi dans une très petite ville.



Pascale Beaupré est analyste principale à la Division de la statistique sociale et autochtone et **Anne Milan** est analyste à la Division de la démographie, Statistique Canada;

Pierre Turcotte est directeur adjoint par intérim, Direction de l'analyse stratégique, des partenariats et de la diffusion, Ressources humaines et développement social Canada.

1. *Le nouveau Petit Robert de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert – VUEF, 2002.
2. B.A. Mitchell, *The Boomerang Age: Transitions to Adulthood in Families*. New Brunswick, N.J.: Transaction Publishers, 2006.
3. Mitchell, 2006.
4. F. Goldscheider, C. Goldscheider, P. St. Clair et J. Hodges. « Changes in returning home in the United States, 1925-1985 », *Social Forces*, 1999, vol. 78, n° 2, p. 695 à 728.
5. B.A. Mitchell, « Too close for comfort? Parental assessments of "boomerang kid" living arrangements », *Canadian Journal of Sociology*, 1998, vol. 23 n° 1, p. 21 à 46; M. Turcotte, « Les parents ayant des enfants adultes à la maison », *Tendances sociales canadiennes*, printemps 2006, vol. 80, p. 2 à 12.
6. Mitchell, 1998.
7. Mitchell, 1998.
8. Mitchell, 1998.
9. Statistique Canada, *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, n° 96F0030XIF2001003 au catalogue; Mitchell, 2006.
10. Mitchell, 2006.
11. Goldscheider, Goldscheider, St. Clair et Hodges, 1999.
12. E. M. Gee, B.A. Mitchell et A.V. Wister, « Returning to the parental "nest": Exploring a changing Canadian life course », *Canadian Studies in Population*, 1995, vol. 22, n° 2, p. 121 à 144.
13. P. Beaupré, P. Turcotte et A. Milan. « Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, version en ligne, août 2006.
14. B.A. Mitchell, A.V. Wister et E.M. Gee, « Culture and co-residence: An exploration of variation in home-returning among Canadian young adults », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 2000, vol. 37, n° 2, p. 197 à 222.
15. Mitchell, Wister et Gee, 2000.

Génération, âge au moment de l'enquête en 2001, année de naissance

Années s'étant écoulées depuis le premier départ	Génération X		Deuxième vague de baby-boomers		Première vague de baby-boomers		Guerre / dépression		
	25 à 29	30 à 34	35 à 39	40 à 44	45 à 49	50 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69
	1972 à 1976	1967 à 1971	1962 à 1966	1957 à 1961	1952 à 1956	1947 à 1951	1942 à 1946	1937 à 1941	1932 à 1936
Hommes									
	Probabilités								
0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1	7,3	5,3	3,8	4,0	4,9	3,7	2,0	2,1	2,5
2	16,3	12,6	9,3	11,5	11,4	8,0	5,5	4,1	5,8
3	21,9	17,5	13,3	15,5	13,4	10,0	6,8	5,9	7,0
4	27,7	20,3	14,8	17,4	15,4	11,2	8,6	6,8	7,2
5	32,1	22,7	16,6	18,6	16,3	11,8	9,7	7,5	8,7
6	33,5	23,8	18,6	19,7	17,0	12,3	10,4	8,2	9,1
7	34,1	24,4	19,2	20,1	17,3	12,6	10,5	8,3	9,4
8	35,0	25,8	19,8	20,4	17,6	13,0	10,7	8,6	9,4
9	35,9	26,0	20,2	20,5	17,7	13,5	10,9	8,6	9,5
10	37,1	26,4	20,5	20,5	17,7	13,6	10,9	8,6	9,5
Femmes									
	Probabilités								
0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
1	7,9	6,2	4,7	4,8	3,2	2,2	1,5	1,0	1,4
2	16,5	12,7	11,3	9,2	6,8	5,4	3,7	3,7	3,2
3	20,6	17,2	15,7	12,2	11,0	7,6	5,6	5,2	4,5
4	24,4	19,9	17,9	13,5	12,6	8,9	7,0	6,2	4,7
5	27,6	21,5	19,5	14,7	13,1	10,1	7,8	6,5	4,7
6	29,1	23,3	20,2	15,7	13,3	10,6	8,3	6,8	4,9
7	30,6	23,8	21,1	16,2	13,6	10,8	8,6	7,0	5,0
8	32,4	24,6	21,4	16,4	13,9	11,1	8,9	7,4	5,0
9	34,0	25,2	21,6	17,2	14,3	11,4	8,9	7,4	5,1
10		25,7	22,1	17,5	14,6	11,5	8,9	7,6	5,1

Source : Statistique Canada, tables de survie créées à partir des données de l'Enquête sociale générale de 2001.

Vous aimez faire la navette? Les perceptions des travailleurs de leur navette quotidienne

par Martin Turcotte

Pour bon nombre de personnes travaillant dans une grande région urbaine et subissant quotidiennement les aléas de la congestion routière, faire la navette entre le domicile et le lieu de travail est loin d'être une activité agréable. La même chose est vraie pour ceux qui doivent faire de longs trajets, debout et entassés dans des autobus bondés. On présuppose d'ailleurs généralement que pour la très grande majorité des travailleurs, faire la navette constitue, au mieux, un mal nécessaire, au pire, un cauchemar quotidien. Mais est-ce vraiment le cas?

On peut en effet se le demander, puisque ces suppositions sont souvent basées sur des anecdotes, des histoires spectaculaires de « navetteurs extrêmes » ou bien encore, sur des impressions générales. Cela est compréhensible puisque très peu de données ont été recueillies dans le passé afin de déterminer à quel point les travailleurs aimaient (ou détestaient) faire la navette pour se rendre au travail. La présente étude vise entre autres à pallier ce manque d'information.

Plus spécifiquement, à l'aide des plus récentes données de l'Enquête sociale générale sur l'emploi du

temps de 2005, on cherche à vérifier l'idée selon laquelle le navettage constitue pour la très grande majorité des travailleurs une expérience désagréable. On identifie ensuite les principaux facteurs qui sont associés à des déplacements plus ou moins agréables, en accordant une importance particulière au mode de transport utilisé.

Dans le présent article, les informations portent uniquement sur les « travailleurs-navetteurs », c'est-à-dire sur ceux qui, la journée précédant l'entrevue téléphonique de l'Enquête sociale générale, on fait un aller-retour entre leur domicile et leur lieu de travail. Afin d'alléger le texte, ceux-ci sont simplement nommés « travailleurs ».

Un millier de bonnes raisons pour ne pas aimer faire la navette

Selon les dernières données de l'Enquête sociale générale (ESG) sur l'emploi du temps, les travailleurs canadiens mettent de plus en plus de temps pour se rendre au travail et en revenir : 63 minutes en 2005 (ou presque 12 jours complets par année pour une personne qui travaille à temps plein), comparativement à 54 minutes en 1992¹. Ces hausses

de durée de déplacement ont été observées à la fois pour les automobilistes et pour les usagers du transport en commun, et ce, dans presque toutes les régions du pays. Dans les plus grandes villes, en particulier celles à forte croissance démographique comme Calgary, les hausses de durée ont été encore plus importantes. La conclusion générale de cette étude : de plus en plus de travailleurs consacrent de plus en plus de temps pour se rendre au travail et en revenir.

De prime abord, on pourrait s'attendre à ce que les niveaux d'insatisfaction soient assez élevés et que la grande majorité des travailleurs considèrent que faire l'aller-retour du travail est une activité très désagréable. Et pourtant...

Aussi bien faire la navette que faire le ménage

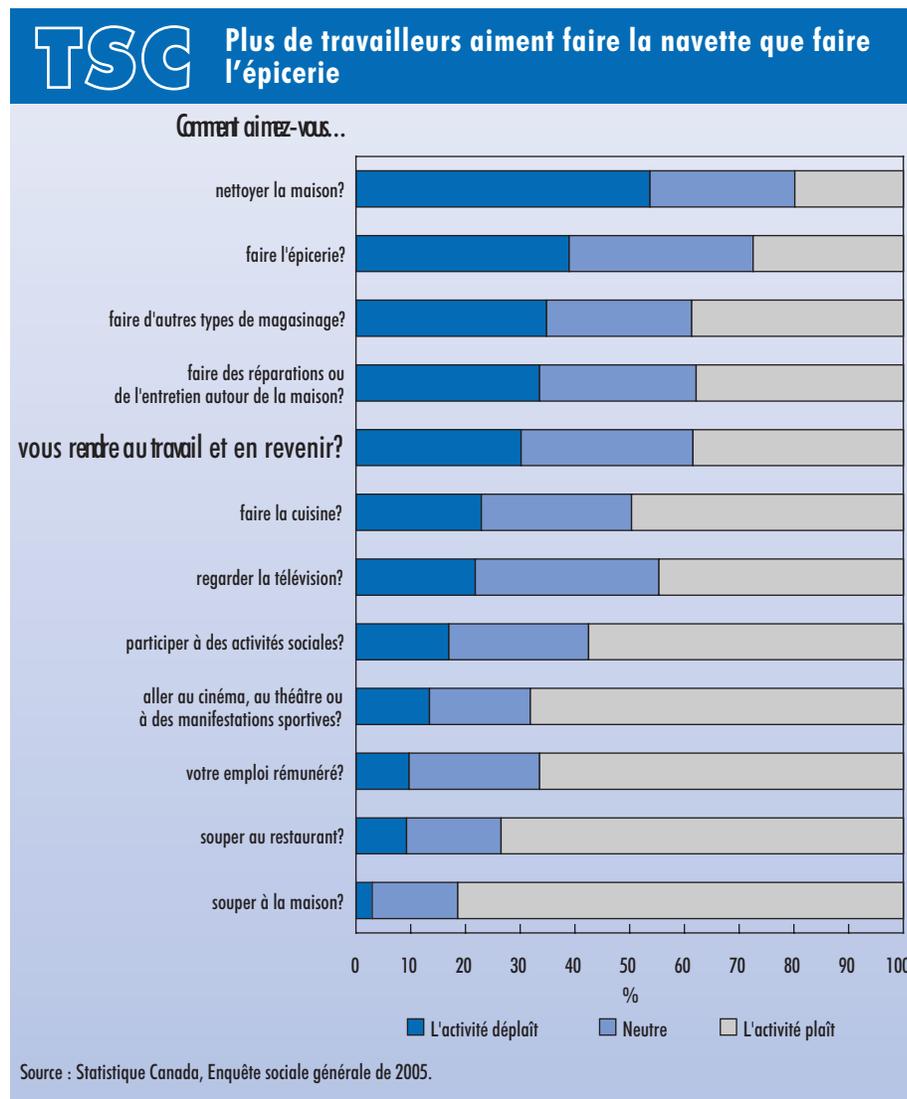
On a demandé aux répondants de l'Enquête sociale générale de 2005 de qualifier une série d'activités (dont celle consistant à « se rendre au travail ou en revenir ») en se servant d'une échelle allant de « 1 » à « 5 », où « 1 » signifie que l'activité leur déplaît beaucoup et « 5 » qu'elle leur plaît beaucoup.

Au total, 12 % de tous les travailleurs ayant fait un aller-retour entre leur domicile et leur lieu de travail la journée précédente ont donné le score minimum de « 1 », indiquant que l'activité leur déplaisait beaucoup; un autre 18 % ont donné un score de « 2 », indiquant que l'activité leur déplaisait, mais pas qu'elle leur déplaisait beaucoup. Malgré tout, le pourcentage de travailleurs ayant qualifié de manière négative l'activité de se rendre au travail et d'en revenir (30 %) était moins élevé que la proportion de travailleurs qui ont dit aimer cette activité (38 %). Un travailleur sur six (16 %) a même indiqué qu'il ou elle aimait *beaucoup* se rendre au travail et en revenir.

Devant de tels résultats, on peut se demander si les travailleurs-navetteurs sont des personnes « positives » de nature et qui aiment pratiquer une grande variété d'activités — incluant faire la navette pour se rendre au travail. Dans le cadre de l'Enquête sur l'emploi du temps de 2005, des informations étaient aussi recueillies sur l'appréciation de plusieurs activités de la vie quotidienne. De toute évidence, faire la navette ne constituait pas l'activité la plus désagréable qui soit pour la majorité des travailleurs.

En effet, la proportion de travailleurs qui n'aimaient pas nettoyer la maison, faire l'épicerie ou faire d'autre type de magasinage était plus grande que la proportion de travailleurs qui n'aimaient pas faire la navette pour se rendre au travail et en revenir.

Dans une étude récente, menée aux États-Unis, on a aussi trouvé que la proportion de travailleurs qui appréciaient faire la navette pour se rendre au travail était relativement élevée — ou du moins plus élevée que ce à quoi les chercheurs s'attendaient². Dans cette enquête, 40 % des travailleurs ont déclaré que faire la navette entre leur travail et leur domicile constituait une transition qu'ils trouvaient « utile ». Selon les auteurs, ce résultat un peu inattendu



pourrait entre autres s'expliquer par le fait que le temps passé à se rendre au travail constitue, pour plusieurs travailleurs, un des seuls moments de la journée qui leur appartient. Durant leur navette, les travailleurs ont ainsi l'occasion de réfléchir à des sujets personnels, d'écouter leur musique favorite, de lire un livre s'ils voyagent en transport public, de parler au téléphone et ainsi de suite.

Cela étant dit, on ne doit pas exagérer la portée de ces résultats et quand même constater que les travailleurs sont proportionnellement plus nombreux à préférer faire d'autres activités que la navette, par

exemple leur travail rémunéré ou la cuisine.

Les travailleurs qui utilisent le transport public aiment moins faire la navette que ceux qui utilisent leur automobile

Ces données, qui montrent que les travailleurs ont une évaluation qui est somme toute relativement positive de leur activité de navette, masquent cependant des clivages importants selon le mode de transport utilisé, le groupe d'âge, le lieu de résidence, etc. Les différentes caractéristiques qui sont associées à une évaluation plus ou moins positive de l'activité

de navettage sont présentées au Tableau A.1.

On constate dans ce tableau que les utilisateurs du transport en commun ont moins tendance à apprécier faire la navette que les automobilistes. En 2005, seulement 23 % des personnes qui ont fait

l'aller-retour entre leur domicile et leur lieu de travail en transport en commun ont dit qu'elles aimaient faire la navette, comparativement à 39 % des automobilistes.

Toutefois, on remarque aussi que les travailleurs plus jeunes, qui résident dans les grandes villes et

qui allouent plus de temps pour se rendre au travail et en revenir, sont les moins susceptibles d'aimer faire la navette. Ces caractéristiques associées à une évaluation plus négative du navettage sont toutes typiques des utilisateurs du transport en commun. En effet, les usagers du



Les résidents des plus grandes RMR sont ceux qui aimaient le moins faire la navette

	Modèle 1		Modèle 2			Modèle 1		Modèle 2	
	Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup	Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup		Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup	Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup
Probabilité prédite (%)					Probabilité prédite (%)				
Mode de transport pour se rendre au travail¹					Saison durant laquelle a été faite l'entrevue de L'ESG				
Automobile (sans transport public)	25	38	25	37	Printemps	26	37	n. s.	n. s.
Transport public (sans automobile)	34	28	n. s.	n. s.	Été	23	40	23	39
Bimodal (transport public et automobile)	40	23	33	28	Automne	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
Marche	18	47	19	46	Hiver	29	33	28	33
Bicyclette	13	57	12	59	Région de résidence				
Autre	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.	Toronto	27	35	26	36
Durée de la navette					Montréal	31	31	30	32
1 à 29 minutes	19	46	Vancouver	32	30	31	30
30 à 59 minutes	22	41	Ottawa-Gatineau	31	31	31	31
60 à 89 minutes	26	36	Calgary	34	28	34	28
90 à 119 minutes	31	30	Edmonton	30	32	29	32
120 minutes et plus	39	23	RMR de 250 000 à 750 000 habitants	27	36	26	35
Distance du lieu de travail					RMR/AR de 100 000 à 249 999 habitants	21	42	22	41
1 à 4 kilomètres	14	55	16	51	AR de 50 000 à 99 999 habitants	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
5 à 9 kilomètres	19	45	21	42	Région urbaine de 49 999 habitants et moins	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
10 à 14 kilomètres	24	38	25	37	ZIM forte	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
15 à 19 kilomètres	30	31	31	31	Région rurale (ZIM modérée, faible ou sans influence)	18	48	19	46
20 à 24 kilomètres	32	30	31	31					
25 à 29 kilomètres	32	30	29	32					
30 à 34 kilomètres	40	23	36	26					
35 à 39 kilomètres	41	23	35	27					
40 kilomètres et plus	49	17	40	23					

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Le mode de transport ayant été utilisé pour faire la plus grande partie du trajet (en temps).

Toutes les probabilités prédites présentées dans ce tableau ont été calculées à partir de coefficients qui étaient statistiquement significatifs au seuil de $p < 0,05$.

Les municipalités (petites villes, villages, etc.) qui ne sont pas localisées à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR sont classées en fonction du pourcentage de la population effectuant la navette vers une RMR/AR pour aller travailler.

Une municipalité entrera dans la catégorie ZIM forte si 30 % et plus de sa population fait la navette vers une RMR/AR; ZIM modérée, si ce pourcentage se situe entre 5 % et 29 %; ZIM faible, si ce pourcentage se situe entre 0 % et 5 %; et ZIM sans influence si personne ne fait la navette vers une RMR/AR.

AR : agglomération de recensement.

RMR : région métropolitaine de recensement.

n. s. : différence non significative par rapport à la catégorie de référence en italique.

ZIM : zone d'influence métropolitaine.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2005.

transport public sont généralement plus jeunes; ils sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans les plus grandes villes et ils consacrent en moyenne significativement plus de temps pour se rendre au travail et en revenir³.

Devant une situation aussi complexe, où plusieurs facteurs semblent interagir, on peut se demander si les usagers du transport public sont moins susceptibles d'aimer faire la navette parce qu'ils possèdent aussi plusieurs caractéristiques associées à une évaluation négative, ou bien parce qu'utiliser le transport public est, indépendamment de ces autres éléments, associé à une moins grande probabilité d'aimer faire la navette. Afin de répondre à cette question, une analyse statistique qui tient compte simultanément de toutes ces caractéristiques, est nécessaire. (Voir l'encadré intitulé : « Ce qu'il faut savoir sur la présente étude ».)

Les résultats du modèle 1 montrent que la probabilité prédite que les utilisateurs du transport en commun aiment faire la navette est plus faible que celle des automobilistes, même lorsque l'on maintient les autres facteurs constants. Plus spécifiquement, la probabilité prédite qu'un utilisateur du transport public aime se rendre au travail et en revenir est de 28 %, comparativement à 38 % pour les automobilistes.

Le modèle 1 n'inclut cependant pas la *durée* des déplacements. Dans une étude récente⁴, on a montré que la durée du trajet est le facteur ayant la plus forte influence sur le niveau de stress des navetteurs utilisant un train de banlieue (plus la durée de la navette est longue, plus le niveau de stress est élevé). Qu'advient-il si on maintient l'effet du temps constant, c'est-à-dire si on compare les automobilistes et les usagers du transport en commun à durée d'aller-retour équivalente?

Conformément aux résultats de l'étude américaine portant sur les durées de trajet et les niveaux de stress, l'ajout du facteur temps

dans le modèle 2 (la durée de l'aller-retour), vient éliminer la différence entre les automobilistes et les utilisateurs du transport en commun en ce qui concerne leur appréciation du navettage. En effet, lorsque l'on maintient constant à la fois la durée des déplacements et tous les autres facteurs inclus dans l'analyse, on n'observe aucune différence significative de l'appréciation du navettage entre les utilisateurs du transport en commun et les automobilistes.

Les résultats de la présente étude suggèrent donc que si la durée des déplacements des usagers du transport public était en moyenne équivalente à celle des automobilistes (ce qu'elle n'est pas), leurs niveaux respectifs d'appréciation de la navette pourraient être similaires (contrairement à ce que l'on constate dans le Tableau A.1, lorsque les différents facteurs qui distinguent les automobilistes des usagers du transport en commun ne sont pas pris en compte).

Dans le cas des travailleurs qui utilisaient à la fois l'automobile et le transport en commun pour faire la navette, l'inclusion de la durée du déplacement ne permettait cependant pas d'éliminer l'association

statistiquement significative observée. De tous les navetteurs, il semblerait que ce sont ceux pour qui se rendre au travail est le plus pénible. Le fait que la majorité d'entre eux aient à faire des correspondances, et donc qu'ils aient à subir certaines périodes d'attentes supplémentaires ou la frustration d'avoir manqué une de ces correspondances, pourrait peut-être expliquer ce clivage persistant.

Les travailleurs qui pédalent pour se rendre au boulot sont plus susceptibles d'aimer faire la navette

Très peu de travailleurs utilisent la bicyclette pour se rendre au travail. Selon les données du Recensement de 2001, environ 1 % des navetteurs utilisaient principalement la bicyclette pour se rendre au travail (avec un maximum de 4,9 % à Victoria, en Colombie-Britannique). Non seulement les cyclistes se distinguent-ils nettement des autres travailleurs par leur petit nombre, mais aussi parce qu'ils sont beaucoup plus susceptibles d'aimer faire la navette pour se rendre au travail. En effet, la probabilité prédite qu'un travailleur se rendant au boulot en bicyclette aime cette activité était de 59 %,

TSC Les amoureux fous du navettage

Dans le cadre de l'Enquête sur l'emploi du temps, on demandait aux répondants d'identifier, parmi toutes les activités auxquelles ils avaient participé durant la journée, laquelle ils avaient apprécié le plus. Aussi surprenant que cela puisse paraître, certaines personnes (environ 3 % de l'ensemble des travailleurs) ont déclaré que le temps passé à faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail avait été leur activité favorite de la journée. Qui sont ces « excentriques »?

Une analyse supplémentaire a permis de découvrir qu'une des seules caractéristiques qui distinguait les amoureux de la navette des autres travailleurs, mis à part la durée de la navette, était l'utilisation de la bicyclette pour se rendre au travail. En effet, 19 % des travailleurs qui utilisaient leur bicyclette pour se rendre au travail ont déclaré que la navette constituait l'activité la plus agréable de la journée; en comparaison, c'était le cas de seulement 2 % des travailleurs qui s'étaient rendus au travail en automobile.

comparativement à seulement 37 % de ceux qui utilisaient leur automobile pour se rendre au travail (modèle 2). Les travailleurs qui marchaient pour se rendre au travail étaient aussi plus susceptibles d'aimer s'y rendre (probabilité prédite de 46 %).

Plus loin, plus long... et moins plaisant

De façon peu surprenante, la durée du déplacement est un des facteurs ayant la plus forte influence sur la probabilité d'aimer ou non faire la navette pour se rendre au travail. Parmi les navetteurs qui allouaient deux heures ou plus par jour pour faire l'aller-retour entre leur domicile et leur lieu de travail, la probabilité prédite qu'ils aiment cette activité était de seulement 23 %. Au contraire, elle était de 46 % pour ceux dont la durée du déplacement était inférieure à 30 minutes.

La durée n'explique cependant pas tout. En effet, même en maintenant l'effet du temps de déplacement constant, plus un travailleur demeure loin de son lieu de travail, moins la probabilité qu'il apprécie faire la

navette pour s'y rendre est grande. Bien que certaines personnes soient obligées de franchir de grandes distances pour se rendre au travail, plusieurs font le choix de vivre relativement loin de leur lieu de travail pour avoir, par exemple, accès à de plus grands espaces à meilleur prix⁵. Le fait que le lieu de résidence résulte souvent d'un choix délibéré n'empêche cependant pas que ceux qui prennent plus de temps et qui franchissent de plus longues distances pour se rendre au travail sont ceux qui apprécient le moins la faire.

Les désagréments de la vie urbaine : vivre dans un grande ville est associé à une moins grande appréciation du navettage

Généralement, les résidents des plus grandes villes doivent allouer plus de temps pour se rendre au travail que ceux des plus petites communautés. Pourtant, même en maintenant la durée de navettage constante (ainsi que les autres facteurs pris en compte dans l'analyse), les travailleurs qui

demeurent dans les plus grands centres urbains demeurent moins susceptibles d'apprécier faire la navette que ceux qui vivent dans de plus petits milieux. Par exemple, la probabilité prédite que les résidents de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Calgary n'aient pas fait la navette était de 34 %, comparativement à seulement 19 % pour les travailleurs demeurant en dehors d'une région urbaine.

Certaines études ont montré que la durée de la navette avait un impact encore plus négatif pour les individus lorsque leurs déplacements se faisaient sur une route congestionnée⁶. Autrement dit, 30 minutes de conduite sur une route non congestionnée provoquerait significativement moins de désagréments que 30 minutes sur une route engorgée. Les impacts seraient d'autant plus négatifs quand la congestion est imprévue.

De façon générale, plus une ville est peuplée, plus le niveau de congestion est grand⁷. Les travailleurs qui vivent dans de plus grandes villes ont, de ce fait, plus de risques que les autres de faire leur navette dans des conditions qui sont plus stressantes. Cela aide donc à comprendre pourquoi les travailleurs qui demeurent dans de plus grandes régions métropolitaines sont moins susceptibles, à distance et durée équivalente de leur lieu de travail, d'apprécier faire la navette.

Aimer son emploi et avoir hâte de s'y rendre

Une des associations qui retient le plus l'attention est celle qui existe entre l'appréciation de son emploi et la probabilité d'aimer faire la navette. Le modèle statistique montre en effet que la probabilité prédite qu'un travailleur qui aime beaucoup son emploi rémunéré aime aussi s'y rendre était de 64 %, contre seulement 10 % pour ceux dont l'emploi rémunéré leur déplaisait beaucoup. Cette relation, qui est l'une des plus forte dans la présente étude, n'a été démontrée dans aucune autre

TSC Autres résultats

Certaines analyses statistiques supplémentaires, qui ne sont pas présentées dans cet article, ont aussi été réalisées. L'une d'entre elles a entre autres permis de constater que les utilisateurs du transport en commun n'étaient ni plus ni moins satisfaits de leur navettage selon qu'ils résidaient dans une région métropolitaine de recensement (RMR) plutôt qu'une autre. Autrement dit, les utilisateurs du transport public de la RMR de Montréal, par exemple, n'étaient ni plus ni moins insatisfaits de leur navette que les usagers de Toronto, Vancouver ou Ottawa, et vice versa.

Une autre analyse a quant à elle démontré que les utilisateurs de l'autobus (c.-à-d. ceux dont la plus grande portion de l'aller-retour se faisait en autobus) n'étaient pas plus susceptibles d'aimer faire la navette que ceux qui utilisaient le métro ou le train pour se rendre au travail. Malheureusement, il n'était pas possible de séparer les utilisateurs des trains de banlieues des utilisateurs du métro.

Finalement, une analyse a comparé les automobilistes qui faisaient la navette en solo à ceux qui faisaient du covoiturage. Les résultats ont cependant montré que ceux qui se déplaçaient seuls n'étaient ni plus ni moins susceptibles d'aimer faire la navette que ceux qui faisaient du covoiturage.

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Les personnes sélectionnées pour participer à cette étude étaient toutes celles ayant fait un aller-retour entre leur domicile et leur lieu de travail la veille de l'entrevue téléphonique de l'Enquête sociale générale de 2005 (ou l'avant-veille dans certains cas). Pour obtenir plus de détails sur la méthodologie de l'enquête, veuillez vous référer au document. *Le temps pour se rendre au travail et en revenir*, Statistique Canada, n° 89-622-XWF au catalogue.

Techniques d'analyse et modèles statistiques

Les résultats présentés dans les tableaux sont des probabilités prédites calculées à partir d'un modèle logit ordonné. Ils représentent l'estimation de la probabilité qu'un « travailleur-navetteur » possédant une caractéristique particulière (par ex., utilisant sa voiture pour se rendre au travail) aime ou n'aime pas faire la navette, après que tous les autres facteurs compris dans le modèle de régression aient été pris en compte, c'est-à-dire qu'ils aient été maintenus constants. Les probabilités prédites ont été calculées en maintenant constantes toutes les variables, sauf celle d'intérêt (p. ex. utiliser sa voiture), à leur valeur moyenne pour l'échantillon en question. Afin de tenir compte des méthodes d'échantillonnage complexe de l'Enquête sociale générale, les poids bootstrap ont été utilisés pour estimer les erreurs-types des coefficients bêtas des modèles de régression.

étude antérieure (du moins à notre connaissance). Ce résultat indique que lorsqu'une personne aime son emploi, elle aura davantage tendance à avoir hâte de s'y rendre et peut-être aussi davantage tendance à endurer certains désagréments associés à la navette (comme la congestion).

Parmi les autres caractéristiques associées au niveau d'appréciation de la navette, on compte aussi l'âge et le niveau de scolarité (mais pas le sexe). En moyenne, les plus jeunes travailleurs ont moins tendance à aimer se rendre au travail. Cette association entre l'âge et l'appréciation de la navette résulte peut-être de différences générationnelles entre les baby-boomers et leurs enfants. Il se peut aussi que les plus jeunes travailleurs aient moins tendance à apprécier faire la navette parce qu'elle leur

TSC Les travailleurs qui aiment leur emploi sont plus susceptibles d'aimer s'y rendre

	Modèle 1 ¹		Modèle 2	
	Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup	Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup
Probabilité prédite (%)				
Appréciation de son emploi rémunéré				
Déplaît beaucoup	64	10	64	10
Déplaît	48	18	48	17
Neutre	39	24	38	24
Plaît	25	37	25	37
Plaît beaucoup	10	64	10	64
Sexe				
Femme	25	37	25	37
Homme	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
Âge				
15 à 24 ans	34	28	34	28
25 à 34 ans	26	36	26	36
35 à 44 ans	26	37	25	37
45 à 54 ans	22	42	21	42
55 ans et plus	21	43	21	43
Langue				
Anglais	26	37	26	36
Français	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.

	Modèle 1		Modèle 2	
	Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup	Déplaît ou déplaît beaucoup	Plaît ou plaît beaucoup
Probabilité prédite (%)				
Plus haut niveau de scolarité atteint				
Sans diplôme d'études secondaires	22	42	22	41
Diplôme d'études secondaires	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.
Diplôme collégial ou d'une école de métiers	26	36	26	36
Diplôme universitaire	28	34	27	35
Statut d'immigrant				
Né au Canada	26	36	26	36
Immigrant arrivé avant 1980	27	36	26	36
Immigrant arrivé entre 1980 et 2005	21	43	20	43
Activité principale dans les 12 derniers mois				
Emploi rémunéré	25	38	25	38
Travail autonome	29	33	28	33
Autre	n. s.	n. s.	n. s.	n. s.

1. Le modèle 1 ne tient pas compte de la durée de déplacement.
n. s. : différence non significative par rapport à la catégorie de référence en italique.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2005.

enlève trop de temps à passer en famille ou avec les amis⁸.

Finalement, il existe aussi une légère différence selon le niveau de scolarité des travailleurs. En effet, les travailleurs qui ont un niveau de scolarité plus élevé sont un peu moins susceptibles d'aimer faire la navette que les travailleurs qui ont un niveau de scolarité plus faible. Il est néanmoins difficile d'en expliquer les raisons.

Conclusion

Un des objectifs importants des politiques de transport urbain, commun à la majorité des pays développés, est d'encourager une plus grande utilisation des transports publics ou « durables » et de diminuer la dépendance à l'automobile, en particulier, la conduite en solo⁹. Dans ce contexte, il est donc pertinent de comparer le niveau d'appréciation des navettes des travailleurs utilisant le transport public par rapport à ceux qui utilisent la voiture.

En général, les résultats de la présente étude montrent que les automobilistes sont plus susceptibles que les utilisateurs du transport en commun d'apprécier faire la navette entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail. Cependant, la différence du niveau d'appréciation entre les deux groupes disparaît lorsque l'on tient compte du fait que les usagers du transport en commun doivent allouer plus de temps pour faire l'aller-retour entre leur domicile

et leur lieu de travail (autrement dit : à durée de déplacement égale, les automobilistes et les usagers du transport en commun sont aussi susceptibles d'aimer faire la navette).

Ces résultats suggèrent donc que si la durée de navettage en transport public était comparable à ce qu'elle est en automobile (c.-à-d., si elle était moins longue), l'attrait pour le transport collectif pourrait augmenter auprès des automobilistes. Il ne faut cependant pas oublier que d'autres facteurs importants entrent en considération dans le choix que font les travailleurs entre l'automobile et le transport public. On peut, entre autres, mentionner le niveau de confort relatif aux deux modes; l'accès à un stationnement subventionné à son lieu de travail; la différence des coûts et l'accessibilité ou non à des services de transport public à proximité de son domicile.

En conclusion, mentionnons aussi que les navetteurs qui sont les plus susceptibles d'aimer faire la navette sont ceux qui utilisent la bicyclette. En plein hiver, ceux-ci ne sont évidemment pas légion, mais en été, ils sont probablement ceux qui se rapprochent le plus de l'adage selon lequel on peut toujours joindre l'utile à l'agréable.


Martin Turcotte est analyste à la Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada.

1. Martin Turcotte, *Le temps pour se rendre au travail et en revenir*, 2006, produit n° 89-622-IXF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario.
2. D.T. Ory, P.L. Mokhtarian, L. Redmond, I. Salomon, G.O. Collantes et S.Choo, « When is commuting desirable to the individual? » *Growth and Change*, 2004, vol. 5, n° 3, p. 334 à 359.
3. Turcotte, 2006; Statistique Canada, *Où travaillent les Canadiens et comment s'y rendent-ils? — Recensement de 2001 : série analyse*, 2003, n° 96F0030XIF2001010 au catalogue, Ottawa, Ontario.
4. G.W. Evans et R.E. Wener, « Rail commuting duration and passenger stress » *Health Psychology*, 2006, vol. 25, n° 3, p. 408 à 412; R.E. Wener, G.W. Evans, D. Phillips et N. Nadler, « Running for the 7:45: The effects of public transit improvements on commuter stress » *Transportation*, 2003, vol. 30, p. 203 à 222.
5. A. Downs, *Still stuck in traffic – Coping with peak-hour traffic congestion*, 2005, Washington, Brookings Institution Press.
6. K. Small, R. Noland, X. Chu et David Lewis, *Valuation of travel time savings and predictability in congested conditions for highway user-cost estimation*, 1999, Washington, D.C., Transportation Research Board, National cooperative highway research program report 431; Cambridge Systematics Inc., *The Benefits of reducing congestion – NCHRP Project 8-36, Task 22 Demonstrating positive benefits of transportation investment*, 2002.
7. Downs, 2005.
8. Ory et al., 2004.
9. P.R. Stopher, « Reducing road congestion: a reality check », *Transportation Policy*, 2004, vol. 11, p. 117 à 131; S.G. Stradling, M.L Meadows et S. Beatty, « Helping drivers out of their car: integrating transport policy and social psychology for sustainable change », *Transportation Policy*, 2000, vol. 7, n° 3, p. 207 à 215.

	Déplaît ou déplaît beaucoup	Neutre	Plaît ou plaît beaucoup	Total		Déplaît ou déplaît beaucoup	Neutre	Plaît ou plaît beaucoup	Total
%					%				
Mode de transport pour se rendre au travail¹					Saison durant laquelle a été faite l'entrevue de l'ESG				
Automobile (sans transport public)	29	33	39	100	35 à 39 kilomètres	51	26	23	100
Transport public (sans automobile)	47	30	23	100	40 kilomètres et plus	50	28	22	100
Bimodal (transport public et automobile)	58	22 ^E	20 ^E	100	Saison durant laquelle a été faite l'entrevue de l'ESG				
Marche	19	20	61	100	Printemps	31	29	40	100
Bicyclette	F	34	58	100	Été	27	32	40	100
Autre	37 ^E	28 ^E	35 ^E	100	Automne	28	31	40	100
Région de résidence					Hiver	34	33	32	100
Toronto	36	30	35	100	Sexe				
Montréal	35	28	37	100	Femme	29	32	39	100
Vancouver	34	37	29	100	Homme	31	31	38	100
Ottawa—Gatineau	36	31	33	100	Âge				
Calgary	38	36	26	100	15 à 24 ans	36	31	33	100
Edmonton	39	30	31	100	25 à 34 ans	33	33	35	100
RMR de 250 000 à 750 000 habitants	33	33	34	100	35 à 44 ans	30	32	38	100
RMR/AR de 100 000 à 249 999 habitants	25	33	42	100	45 à 54 ans	26	32	43	100
AR de 50 000 à 99 999 habitants	20	32	48	100	55 ans et plus	27	28	45	100
Région urbaine de 49 999 habitants et moins	20	30	49	100	Langue				
ZIM forte	24	32	44	100	Anglais	31	32	37	100
Région rurale (ZIM modérée, faible ou sans influence)	21	29	50	100	Français	28	28	44	100
Durée de la navette					Plus haut niveau de scolarité atteint				
1 à 29 minutes	16	28	56	100	Sans diplôme d'études secondaires	23	28	49	100
30 à 59 minutes	24	34	42	100	Diplôme d'études secondaires	29	30	41	100
60 à 89 minutes	33	35	32	100	Diplôme collégial ou d'une école de métiers	30	32	38	100
90 à 119 minutes	40	31	28	100	Diplôme universitaire	34	34	32	100
120 minutes et plus	55	26	19	100	Statut d'immigrant				
Distance du lieu de travail					Né au Canada	30	31	39	100
1 à 4 kilomètres	16	25	59	100	Immigrant arrivé avant 1980	33	31	37	100
5 à 9 kilomètres	22	33	45	100	Immigrant arrivé entre 1980 et 2005	27	36	37	100
10 à 14 kilomètres	27	35	38	100	Activité principale dans les 12 derniers mois				
15 à 19 kilomètres	32	38	29	100	Emploi rémunéré	30	31	38	100
20 à 24 kilomètres	37	34	29	100	Travail autonome	28	32	40	100
25 à 29 kilomètres	35	40	25	100	Autre	F	F	F	100
30 à 34 kilomètres	43	33	24	100	Appréciation de son emploi rémunéré				
					Déplaît beaucoup	62	19 ^E	19 ^E	100
					Déplaît	56	26	18	100
					Neutre	38	42	20	100
					Plaît	28	32	40	100
					Plaît beaucoup	16	22	62	100

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

1. Le mode de transport ayant été utilisé pour faire la plus grande partie du trajet (en temps).

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2005.

L'accès des aînés au transport

par Martin Turcotte

Dans la société contemporaine, être indépendant et demeurer actif est plus difficile pour les personnes dont l'accès au transport est limité. En effet, que ce soit pour socialiser, pour acquérir des produits de base, pour obtenir différents services ou pour faire des voyages récréatifs, il est essentiel de pouvoir se déplacer. Pour la grande majorité des Canadiens, cela ne pose pas vraiment de problème, mais pour les personnes qui n'ont pas de véhicule ou qui demeurent dans des régions mal desservies par le transport public, se déplacer peut constituer une sérieuse limite dans leur vie de tous les jours.

On pourrait penser que les personnes âgées sont plus vulnérables que les autres du point de vue de la mobilité. Mais à quel point est-ce le cas? Et dans quelle mesure la vie des aînés ayant un accès limité au transport est-elle affectée par cette condition, en particulier en ce qui concerne la possibilité qu'ils ont de conserver un mode de vie actif?

Dans le présent article, on tente de répondre à ces questions et à certaines autres à l'aide des données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2005. Dans un premier temps, on présente des renseignements relatifs à l'accessibilité aux moyens de transport selon les groupes d'âge. Dans un deuxième temps, on s'intéresse aux répercussions d'un accès plus ou moins adéquat au transport sur la qualité de vie et les

activités des aînés. Finalement, on présente certaines caractéristiques des personnes âgées qui sont les plus susceptibles d'avoir un accès limité au transport — et qui sont, de ce fait, plus susceptibles d'être limitées dans leurs activités de tous les jours.

La très grande majorité des adultes et des aînés ont accès à un moyen de transport privé ou public

En 2005, 98 % des hommes âgés entre 65 et 74 ans et 95 % des femmes dans ce même groupe d'âge avaient soit accès à un véhicule possédé par un membre de leur ménage, soit accès au transport en commun. Ces proportions diminuaient dans les groupes d'âge plus avancés. Néanmoins, même parmi les aînés âgés de 85 ans et plus, 86 % d'entre eux avaient accès à un véhicule de leur ménage ou au transport en commun.

Des clivages plus importants apparaissent lorsqu'on s'intéresse à la proportion d'individus qui avaient minimalement accès à un véhicule dans leur ménage. Bien que le transport en commun soit pour plusieurs personnes une option tout à fait satisfaisante (en particulier pour celles qui demeurent dans les quartiers centraux des grandes villes), l'accès à un véhicule privé dans son ménage facilite grandement les déplacements moins routiniers, dans les situations d'urgence, par exemple. En 2005, 80 % des aînés

avaient accès à un véhicule dans leur ménage, comparativement à 91 % des individus dans le groupe d'âge des 55 à 64 ans. (Voir l'encadré intitulé : « Ce qu'il faut savoir sur la présente étude » pour une définition des concepts relatifs à l'accès à un véhicule du ménage.)

Les hommes sont beaucoup plus susceptibles d'avoir accès à un véhicule de leur ménage en tant que conducteurs

L'écart entre les différents groupes d'âge est encore plus grand du point de vue de l'accès à un véhicule du ménage en tant que *conducteur*. En effet, 71 % des personnes âgées de 65 ans et plus pouvaient prendre le volant d'un véhicule possédé par leur ménage, comparativement à 88 % chez celles âgées entre 55 et 64 ans. L'écart entre les hommes et les femmes aînés est aussi particulièrement important dans les groupes d'âge plus avancés. Par exemple, parmi les personnes âgées entre 75 et 84 ans, 83 % des hommes avaient accès à un véhicule du ménage en tant que conducteurs, comparativement à seulement 45 % des femmes. Chez les 85 ans et plus, la proportion des hommes ayant accès comme conducteurs à un véhicule de leur ménage était deux fois plus élevée que celle des femmes (66 % contre 33 %).

Ces différences entre hommes et femmes sont peu surprenantes, puisque les hommes aînés sont

Âge	Accès à un véhicule du ménage ou au transport en commun			Accès à un véhicule du ménage (avec ou sans permis de conduire)			Accès à un véhicule du ménage, avec permis valide		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	%								
25 à 34 ans	98	99	97	85	87	83	82	85	79
35 à 44 ans	98	98	98	89	92	87	86	90	82
45 à 54 ans	98	98	98	90	92	87	87	91	84
55 à 64 ans	98	98	97	91	94	89	88	94	83
65 à 74 ans	96	98	95	87	93	83	80	90	70
75 à 84 ans	93	97	90	72	88	62	61	83	45
85 ans et plus	86	91	82	53	68	44	46	66	33
65 ans et plus	94	97	92	80	89	72	71	86	58

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2005.

beaucoup plus susceptibles de posséder un permis de conduire valide que les femmes. Ils sont aussi proportionnellement moins nombreux que les femmes à ne jamais avoir conduit une automobile de leur vie. Cet écart entre hommes et femmes aînés devrait néanmoins s'atténuer dans les prochaines années, alors que les baby-boomers entreront dans le troisième âge¹. En effet, les femmes issues de cette génération sont presque aussi nombreuses à conduire ou à posséder un véhicule que les hommes. Selon certains auteurs, cette cohorte provoquera d'ailleurs, dans les prochaines années et à mesure qu'elle vieillira, une hausse considérable de l'utilisation de l'automobile chez les aînés².

Un meilleur accès au transport est-il associé à une vie plus active?

La presque totalité des aînés ont un accès « théorique » au transport — que ce soit à leur propre véhicule, au transport en commun ou par l'entremise d'une connaissance ou d'un parent. Malgré cela, le niveau de mobilité, c.-à-d. la possibilité d'une personne d'effectuer les déplacements qu'elle désire au moment qu'elle le désire, peut varier

considérablement d'une personne à l'autre. De toute évidence, une personne âgée qui possède un véhicule et un permis de conduire ou qui a les moyens financiers pour s'offrir des courses fréquentes en taxi peut se déplacer plus facilement qu'une autre qui doit compter sur son fils ou sa fille pour l'accompagner faire ses achats.

L'ESG sur l'emploi du temps de 2005 peut fournir un éclairage nouveau sur les répercussions potentielles d'un accès plus ou moins grand au transport, en particulier en ce qui concerne la possibilité de mener une vie active. Plus spécifiquement, elle permet de vérifier si ceux qui ont un meilleur accès au transport sont plus susceptibles de faire des sorties de leur domicile lors d'une journée donnée et s'ils sont plus susceptibles de participer à des activités bénévoles.

Les aînés qui n'ont pas accès à une voiture ou au transport en commun sont moins susceptibles de sortir de leur domicile

Plusieurs auteurs et spécialistes en gérontologie soutiennent que l'accès au transport est un élément essentiel à la qualité de vie des aînés,

contribuant entre autres positivement à leur niveau d'indépendance et à la possibilité de sortir de chez eux quand bon leur semble³.

Il existe une multitude de raisons pour quitter son domicile une journée donnée : aller faire des courses, se rendre à un rendez-vous, se rendre au travail, participer à des loisirs ou à des sports organisés. Le niveau d'accès au transport est-il associé ou non à la propension à faire des sorties et, implicitement, à la probabilité d'avoir fait l'une ou l'autre de ces activités?

Pour répondre à cette question, on a réalisé une analyse statistique, dans laquelle on tient compte simultanément, en plus du niveau d'accès au transport, de différents facteurs qui peuvent aussi influencer la probabilité de passer toute la journée chez soi ou non, entre autres l'état de santé, la présence ou l'absence de limitations de la personne du point de vue des déplacements ou des loisirs, l'âge, le sexe et ainsi de suite.

Aux fins de l'analyse, on a subdivisé les aînés en quatre groupes selon le niveau d'accès au transport : 1) possède un véhicule et un permis de conduire valide, (71 % des aînés); 2) ne possède pas de permis de conduire valide, mais a accès à un

Définition des concepts et des variables

Accès à un véhicule du ménage et accès à un véhicule du ménage en tant que conducteur.

Ces catégories ont été créées en combinant les réponses des répondants à trois questions différentes de l'Enquête sociale générale de 2005 sur l'emploi du temps.

- Avez-vous un permis de conduire en règle?
- Est-ce que vous-même ou un membre de votre ménage possède ou loue un véhicule (voiture, fourgonnette, jeep ou camion)?
- Avez-vous cette voiture ou ce camion à votre disposition tout le temps, la plupart du temps, rarement ou jamais?

Dans le cadre de la présente étude, on considérait que seulement ceux qui avaient à leur disposition le(s) véhicule(s) du ménage tout le temps ou la plupart du temps avaient véritablement accès à un véhicule.

Ceux qui avaient un permis de conduire et qui utilisaient le véhicule soit principalement comme conducteur, soit à la fois comme conducteur et passager (et qui possédaient un permis de conduire) étaient considérés comme ayant accès à un véhicule du ménage en tant que conducteur.

Accès au transport en commun

Pour les répondants dont aucun membre du ménage ne possédait un véhicule ou pour ceux qui n'avaient pas accès à un véhicule du ménage (comme conducteur ou passager), on utilisait la question suivante pour déterminer s'ils avaient accès ou non au transport en commun :

- Un système de transport public, par exemple l'autobus, les trains de banlieue, le métro, est-il disponible pour vous?

Personnes qui n'ont pas quitté leur domicile la journée précédente

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2005, on demandait aux répondants de déclarer les activités auxquelles ils s'étaient adonnés la journée précédant l'interview téléphonique (ainsi que le lieu de ces activités). Il était donc possible de distinguer les personnes qui

n'étaient pas sorties de celles qui avaient fait au moins une sortie (peu importe la raison de cette sortie). Il est à noter que de sortir de sa maison pour faire des travaux extérieurs (par exemple) n'est pas considéré comme une sortie de son domicile.

Mobilité

Dans le présent article, la mobilité fait référence à la possibilité d'une personne d'effectuer les déplacements qu'elle désire au moment qu'elle désire. On fait référence aux déplacements à l'extérieur du domicile seulement. Il ne faut donc pas confondre ce concept avec celui utilisé pour parler des déménagements ou des changements de lieu de résidence.

Méthodologie et modèles statistiques

Les probabilités prédites présentées dans le tableau ont été calculées à partir de deux régressions logistiques. Ces probabilités représentent l'estimation de la probabilité qu'un aîné possédant une caractéristique particulière (par exemple, posséder un véhicule et un permis de conduire) soit demeuré toute la journée à son domicile (ou qu'il ait fait du bénévolat), après que tous les autres facteurs compris dans le modèle de régression aient été pris en compte, c'est-à-dire qu'ils aient été maintenus constants (à leur valeur moyenne pour l'échantillon en question).

Des analyses statistiques supplémentaires, qui incluaient d'autres variables, ont été réalisées. Entre autres, ces analyses ont montré qu'il n'y avait pas de relation statistiquement significative entre la saison et la probabilité de ne pas être sorti de son domicile la veille (autrement dit, la probabilité de sortir au moins une fois durant la journée était aussi forte en hiver qu'en été). Le lieu de résidence urbain ou rural a aussi été inclus dans les analyses, mais encore une fois, aucune relation statistiquement significative n'a été observée. Cela ne veut cependant pas dire que les aînés des régions rurales sont moins vulnérables (les graphiques présentés dans le texte montrent le contraire) mais plutôt que le facteur critique est l'accès à un véhicule ou au transport en commun, et non le lieu de résidence en tant que tel.

véhicule de son ménage comme passager (9 %); 3) n'a pas accès à un véhicule dans son ménage, mais a accès au transport en commun (14 %); 4) n'a accès ni à un véhicule dans son ménage, ni au transport en commun (6 % des aînés).

Les résultats du modèle statistique montrent assez clairement que le fait de n'avoir accès ni au transport en

commun, ni à un véhicule du ménage, est associé à une plus grande probabilité de ne pas avoir quitté son domicile de la journée. En maintenant tous les autres facteurs constants, la probabilité prédite que les personnes dont l'accès au transport était limité soient demeurées à la maison sans faire de sortie était de 49 %.

Au contraire, les aînés qui avaient un permis de conduire valide et qui possédaient un véhicule étaient les plus susceptibles d'avoir quitté leur domicile au moins une fois durant la journée de référence. Spécifiquement, la probabilité prédite que ces derniers aient passé toute la journée à la maison était de seulement 19 %.

Ceux qui avaient accès à un véhicule en tant que passager de même que ceux qui avaient accès au transport en commun étaient dans une situation mitoyenne, avec une probabilité prédite de 32 % d'être demeurés toute la journée à leur domicile (toujours en maintenant tous les autres facteurs constants)⁴.

Il ne faut pas déduire de ces résultats que les personnes qui n'ont pas de permis de conduire ou qui n'ont pas accès au transport en commun ont plus tendance à demeurer chez-elles uniquement parce qu'elles n'ont pas d'autres

choix et qu'elles sont limitées par leur accès inadéquat au transport. D'autres facteurs, dont on ne tient pas compte dans l'analyse, peuvent aussi entrer en ligne de compte. Il est possible, par exemple, que certaines personnes n'aient pas de permis de conduire parce qu'elles n'en ont pas besoin ou parce qu'elles sont tout simplement plus casanières de nature.

Cela étant dit, il est probable que l'accès plus difficile au transport des personnes qui ne possèdent pas de véhicule et qui n'ont pas accès au transport en commun soit, en

tant que tel, un facteur important expliquant le fait qu'elles aient plus tendance à ne pas sortir de chez elles. Pour ces personnes, l'accès qu'elles ont au transport peut se résumer à la possibilité de demander de l'aide à leur proche pour faire des déplacements. Comme le suggèrent certaines études basées sur des groupes de discussion, les aînés qui doivent compter sur leurs proches pour se déplacer font souvent le choix de limiter au maximum leurs déplacements, de peur de trop déranger les membres de leur famille⁵.



Les aînés qui possèdent un permis de conduire sont plus susceptibles d'avoir fait du bénévolat durant l'année précédente

	Probabilité prédite...			Probabilité prédite...	
	de ne pas avoir quitté son domicile la journée précédente	d'avoir fait du bénévolat l'an passé		de ne pas avoir quitté son domicile la journée précédente	d'avoir fait du bénévolat l'an passé
	%			%	
Accessibilité du transport					
<i>Possède un permis de conduire et un véhicule</i>	19	32	Nombre total de personnes considérées comme proches		
Possède un véhicule mais sans permis	32	15	0 à 4	27	16
Accès au transport en commun	32	21	5 à 9	n. s.	n. s.
Pas d'accès au transport	49	17	10 à 20	n. s.	34
Sexe					
Homme	n. s.	23	20 et plus	21	40
Femme	24	31	Plus haut niveau de scolarité atteint		
Âge					
65 à 74	19	27	<i>Sans diplôme d'études secondaires</i>	28	20
75 à 84	28	n. s.	Diplôme d'études secondaires	n. s.	n. s.
85 et plus	35	n. s.	Diplôme collégial ou d'une école de métiers	n. s.	30
État de santé perçue					
Excellent ou très bon	n. s.	n. s.	Diplôme universitaire	14	47
<i>Bon, mauvais ou passable</i>	22	27	Revenu du ménage		
Limitations d'activités pour déplacements/loisirs					
Oui, souvent	36	18	<i>moins de 20 000\$</i>	26	27
Oui, parfois	n. s.	n. s.	20 000\$ à 39 999\$	n. s.	n. s.
<i>Non</i>	27	29	40 000\$ et plus	n. s.	n. s.
Situation dans le ménage					
<i>Vivant seul</i>	27	28	Propriétaire de son logement		
Vivant avec son conjoint(es) seulement	n. s.	n. s.	Oui	26	n. s.
Vivant avec son conjoint(es) et d'autres personnes	36	n. s.	<i>Non</i>	15	26
Autre situation	n. s.	n. s.	Né au Canada		
Région de résidence					
Atlantique	n. s.	n. s.	Oui	n. s.	n. s.
Québec	n. s.	n. s.	<i>Non</i>	23	22
Ontario	22	30	Région de résidence		
Prairies	n. s.	n. s.	Atlantique	n. s.	n. s.
Colombie-Britannique	n. s.	n. s.	Québec	n. s.	n. s.

n. s. : différence non significative par rapport à la catégorie de référence en italique.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale de 2005.

Les aînés diplômés universitaires sont moins susceptibles de demeurer chez eux toute la journée

D'autres facteurs sont aussi associés à la probabilité de ne pas avoir quitté son domicile de la journée. Premièrement, les aînés les plus âgés sont plus susceptibles d'avoir passé toute leur journée à la maison que les plus jeunes. Cela est peu surprenant dans la mesure où le niveau d'activité tend généralement à diminuer avec l'âge. Deuxièmement, les aînés dont les déplacements ou les loisirs sont *souvent* limités en raison d'une affection physique ou un état mental ou un problème de santé étaient eux aussi moins susceptibles d'être sortis de chez eux la veille. Chez ces derniers, la probabilité prédite qu'ils soient demeurés toute la journée à la maison le jour précédant l'enquête était de 36 %, comparativement à 21 % chez ceux qui n'étaient pas limités dans des activités comme leurs loisirs ou leurs déplacements — toujours en maintenant constant tous les autres facteurs inclus dans l'analyse, entre autres, l'âge du répondant. D'autres études ont illustré cette association assez peu surprenante entre la présence de limitations et la diminution du nombre de déplacements⁶.

Troisièmement, les aînés dont le réseau social est le plus vaste (20 personnes considérées comme proches ou plus) ont moins tendance à demeurer chez eux toute la journée que ceux dont le réseau est plus réduit (entre 0 et 4 personnes). Cela peut se comprendre puisque pour les personnes âgées, une des motivations principales des déplacements est la visite des proches ou la participation à des activités sociales (comparativement aux plus jeunes, qui se déplacent plus souvent pour se rendre au travail et en revenir)⁷.

Finalement, il existe une différence entre les aînés ayant un diplôme universitaire et ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires du point de vue de la probabilité d'avoir passé toute

sa journée à la maison. En effet, les personnes âgées possédant un diplôme universitaire étaient deux fois moins portées à être demeurées toute la journée à leur résidence (14 %) que les aînés n'ayant pas obtenu leur diplôme d'études secondaires (probabilité prédite de 28 %). Les aînés ayant un niveau de scolarité plus élevé sont plus susceptibles d'être actifs sur le marché du travail, de faire du bénévolat, d'être membres d'une organisation ou bien de participer de différentes façons à des activités civiques⁸. Toutes ces activités requièrent en général de se déplacer vers un lieu autre que la maison, et cela explique probablement en partie la différence observée selon le niveau de scolarité.

Certains auteurs font l'hypothèse que le mode de vie plus actif des futurs aînés de la génération du baby-boom (voyages, loisirs, golf, etc.), associé à leur plus grande dépendance à l'automobile, contribuera de façon significative à l'augmentation des déplacements chez les aînés⁹. De ce fait, il est probable que l'on assistera dans les prochaines années à une augmentation de la part relative de la pollution automobile qui sera attribuable aux déplacements des aînés¹⁰.

Les aînés qui possèdent un véhicule et un permis de conduire sont plus susceptibles d'avoir fait du bénévolat

Pour maintenir un mode de vie actif, de même que pour s'impliquer et pour aider les membres de leur communauté, plusieurs personnes âgées font du bénévolat. Si la proportion d'aînés faisant du bénévolat est relativement similaire à celle observée dans les autres groupes d'âge, le nombre d'heures qu'ils y consacrent est en moyenne plus grand¹¹. Une des conditions pour pouvoir participer à des activités bénévoles est de pouvoir se rendre facilement à l'endroit où celles-ci ont lieu. Un accès plus ou moins réduit au transport peut-il faciliter ou décourager le bénévolat chez les aînés?

À la lumière des résultats d'une analyse statistique comparant la probabilité d'avoir fait du bénévolat en fonction du type d'accès au transport, il semblerait que oui. Ainsi, en maintenant l'effet des autres facteurs constants dans un modèle statistique, la probabilité prédite qu'une personne âgée ayant accès à un véhicule du ménage en tant que conductrice ait fait du bénévolat l'année précédente était de 32 %. En comparaison, cette probabilité était de 17 % pour celles ne possédant pas de véhicule et n'ayant pas accès au transport en commun, et de 15 % pour celles ayant accès à un véhicule, mais en tant que passagères seulement.

À notre connaissance, aucune étude antérieure n'a démontré empiriquement cette association entre, d'une part, l'accès des personnes âgées à un véhicule et à un permis de conduire et, d'autre part, la probabilité de faire du bénévolat¹². Comment expliquer ce résultat? Parmi les raisons possibles, notons le fait que certaines activités bénévoles, comme par exemple aider d'autres personnes âgées à accomplir diverses tâches chez elles ou faire la livraison de paniers de nourriture, requièrent presque obligatoirement la possession d'un permis de conduire. De façon plus générale, il est plus facile de se rendre sur les lieux des activités bénévoles pour les personnes qui possèdent une voiture que pour celles qui ont seulement accès au transport en commun ou qui dépendent d'un membre de leur ménage pour les y conduire.

Les aînés qui vivent en milieu rural sont plus susceptibles d'avoir un accès limité au transport

Comme l'ont montré les analyses réalisées dans le cadre du présent article, les personnes qui sont limitées dans leurs déplacements, et particulièrement celles qui n'ont ni accès à un véhicule de leur ménage, ni accès au transport en commun, sont moins susceptibles d'avoir fait

une sortie de leur domicile ou bien du bénévolat. On peut penser que l'accès limité de ces personnes au transport a plusieurs autres conséquences dans leur vie quotidienne. Par exemple, les aînés plus limités éprouvent probablement plus de difficulté à se rendre à un rendez-vous chez le médecin, à aller visiter des membres de leur famille, à participer à diverses activités sociales et ainsi de suite. Il devient donc pertinent de dresser un profil des aînés qui sont les plus et les moins susceptibles d'avoir un accès limité au transport.

De façon peu surprenante, on constate que certaines caractéristiques socioéconomiques sont fortement associées à la probabilité d'avoir un accès insuffisant au transport. Les aînés dont le revenu du ménage se situe sous 20 000 \$ sont particulièrement susceptibles de faire partie de ce groupe de personnes dont la mobilité est limitée (13 % d'entre eux). Au

contraire, près de 90 % des aînés qui vivaient dans des ménages ayant un revenu égal ou supérieur à 40 000 \$ possédaient un véhicule et y avaient accès en tant que conducteurs (presque aucun aîné dans cette catégorie de revenu était dans une situation de vulnérabilité par rapport au transport). Le même type d'association est observée en ce qui concerne le plus haut niveau de scolarité atteint. Aussi les femmes et les personnes de 85 ans et plus sont beaucoup plus susceptibles d'être limitées dans leurs déplacements que les hommes et les personnes âgées entre 65 et 74 ans.

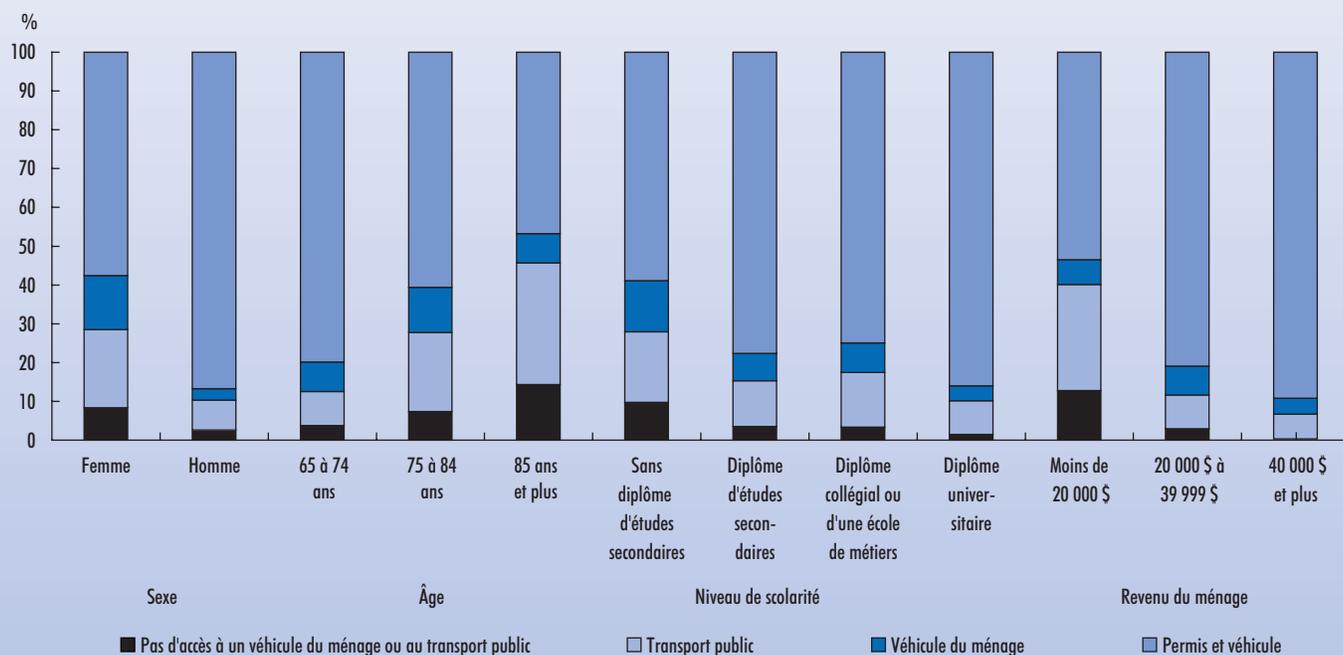
On observe très peu de différence entre les régions en ce qui a trait à l'accès à un véhicule du ménage en tant que conducteur. La différence la plus marquée concernait la proportion d'aînés des provinces atlantiques qui n'avaient pas accès à un véhicule de leur ménage ou au transport en commun (9 %),

comparativement à seulement 3 % des aînés qui résidaient en Colombie-Britannique.

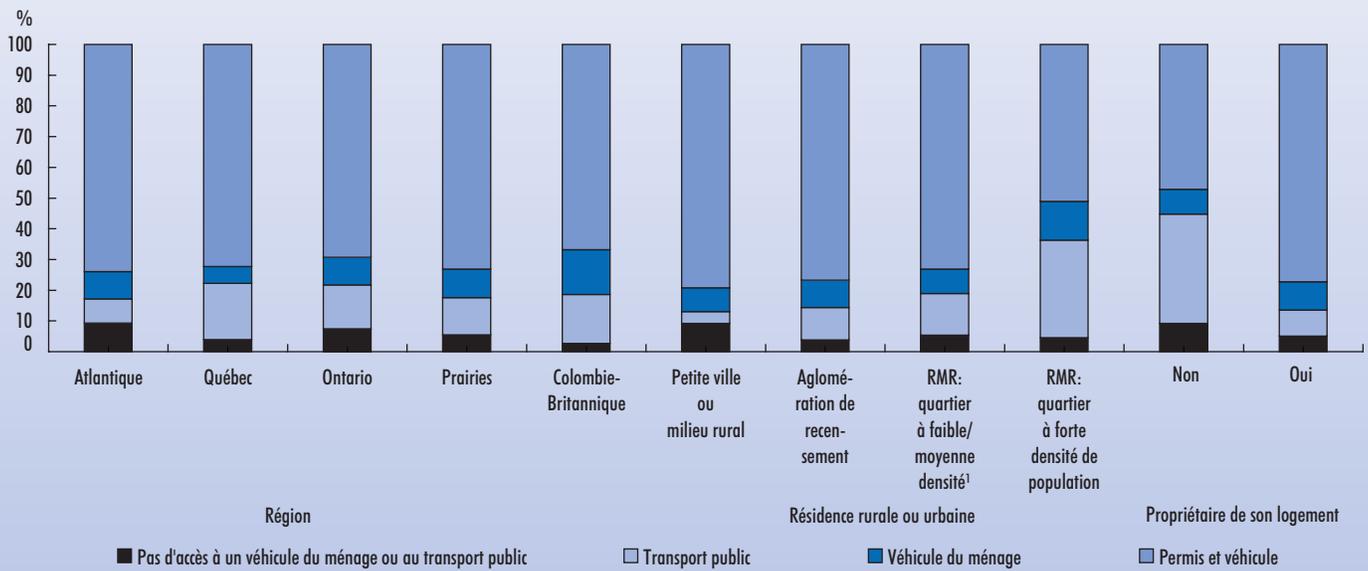
Les clivages entre les milieux ruraux et les milieux urbains sont cependant plus prononcés. Comparativement aux aînés vivant en milieu urbain, (en particulier ceux dans les quartiers les plus densément peuplés des régions métropolitaines de recensement), les aînés vivant dans une région rurale sont plus susceptibles de ne pas avoir accès au transport en commun. Bien que ces personnes âgées vivant en milieu rural soient proportionnellement plus nombreuses à posséder un véhicule et à avoir la possibilité de le conduire, elles sont cependant aussi plus nombreuses à se retrouver en situation de vulnérabilité dans leurs déplacements. Selon certains auteurs, cette réalité ferait en sorte que les aînés vivant dans les régions rurales et n'ayant pas de voiture seraient particulièrement à risque d'isolement

TSC

Les femmes et les personnes âgées ayant des revenus plus faibles sont plus susceptibles d'être désavantagées du point de vue de l'accessibilité au transport



Source : Statistique Canada, Enquête générale sociale sur l'emploi du temps de 2005.



1. Basé sur le nombre de résidents par kilomètre carré dans le secteur de recensement. Un secteur de recensement à faible ou moyenne densité d'occupation est un secteur dans lequel vivent moins de 3600 personnes par kilomètre carré. Environ les deux tiers de la population des aînés dans les RMR vivent dans de tels types de quartiers dits « à faible ou à moyenne densité de population ». Source : Statistique Canada, Enquête générale sociale sur l'emploi du temps de 2005.

social (en plus d'avoir un accès plus difficile aux services médicaux et communautaires)¹³.

Conclusion

La majorité des études qui portent sur la thématique du transport chez les aînés s'intéressent à des questions de sécurité, par exemple aux risques d'accidents de la route des personnes âgées et aux risques de blessures ou de décès¹⁴. D'autres analyses servent de fondement aux politiques visant à limiter la conduite des aînés considérés « à risque », sans pour autant créer de discrimination selon l'âge¹⁵. Finalement, certains chercheurs, inquiets face à l'augmentation du niveau de dépendance des personnes âgées vis-à-vis de l'automobile, s'interrogent sur les conséquences que ces changements impliquent du point de vue environnemental¹⁶.

La perspective qui a été adoptée dans la présente étude est tout autre. L'analyse des données de l'ESG de 2005 a entre autres permis de

démontrer que lorsque les aînés ont un moins bon accès aux moyens de transport, cela peut se traduire par certaines conséquences négatives dans leur vie de tous les jours, entre autres, une plus faible probabilité d'être sorti de chez soi une journée donnée et une plus faible probabilité d'avoir fait du bénévolat l'année précédente.

L'étude a aussi montré que les personnes âgées qui sont complètement dépourvues en matière de transport constituent une minorité de la population. En outre, il existe des indications selon lesquelles le niveau de vulnérabilité des aînés dans leurs déplacements diminuera considérablement avec l'entrée de la génération du baby-boom dans le troisième âge. En effet, les membres de cette génération ont des revenus plus élevés et sont plus susceptibles d'avoir eu accès (et d'avoir encore accès) à un véhicule privé que la génération actuelle (les hommes comme les femmes). Conséquemment, il est probable

que les comportements des aînés en matière de transport soient modifiés considérablement avec la nouvelle génération de personnes âgées.

Avant que les membres de la génération du baby-boom passent le stade des 65 ans, il faut néanmoins rappeler que certaines personnes, entre autres les femmes et les personnes âgées de 85 ans et plus vivant en milieu rural, sont particulièrement susceptibles d'être limitées dans leurs déplacements. Comme on l'a vu dans la présente étude, cela peut avoir des conséquences sur leur qualité de vie et la possibilité qu'elles ont de mener une vie active.

TSC
Martin Turcotte est analyste à la Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada.

1. D. Spain, *Societal trends: the aging baby boom and women's increased independence, 1999*, Federal Highway Administration, n° de rapport FHWA-PL-99-003.

Un des aspects contribuant au bien-être des personnes âgées, en plus de leur état de santé, de leur niveau d'indépendance et de leur sécurité financière, est la possibilité de socialiser et d'entretenir des contacts significatifs avec d'autres personnes. Pour les personnes vivant seules, le risque d'isolement est probablement plus grand que pour celles vivant avec leur conjoint ou avec d'autres personnes. Et ce risque d'isolement social est probablement d'autant plus grand que l'accès au transport est limité, ce qui peut rendre plus difficile les visites à des amis ou la participation à des activités sociales¹⁷.

Les données de l'Enquête sociale générale sur l'emploi du temps semblent confirmer cette hypothèse. En effet, 61 % des aînés vivant seuls mais possédant un véhicule avaient fait une activité sociale quelconque durant la journée de référence (par exemple, rendre visite à une autre personne chez elle, recevoir quelqu'un chez soi ou aller au restaurant avec une autre personne). Par contre, seulement 47 % de ceux qui avaient uniquement accès au transport en commun et 42 % de ceux qui n'avaient pas accès au transport en commun et qui ne possédaient pas de véhicule avaient fait ce genre d'activité sociale.

De façon plus générale, la proportion de personnes n'ayant ni accès à un véhicule, ni accès au transport en commun et qui ont passé toute la journée précédente toutes seules était plus élevée que la proportion de celles ayant un permis de conduire. Il est possible que les personnes qui ont un accès plus limité au transport aient moins tendance à désirer entretenir de nombreuses relations sociales que celles qui ont un permis.

Il est néanmoins très plausible de supposer que plusieurs personnes âgées ont été limitées dans leurs activités sociales en raison de leur problème d'accessibilité au transport. D'ailleurs, la différence entre les aînés vivant seuls et ayant accès à un véhicule privé et les autres, du point de vue de la sociabilité, demeurerait significative même en tenant compte, dans un modèle statistique (résultats non présentés), d'autres facteurs comme la taille des réseaux sociaux, l'âge, le revenu, le niveau de scolarité et les limitations d'activités dans les loisirs et les déplacements.

2. S. Rosenbloom, « Sustainability and automobility among the elderly: an international assessment » *Transportation*, 2001, vol. 28, p. 375 à 408.
3. M. Farquhar, « Elderly people's definitions of quality of life » *Social science and medicine*, 1995, vol. 41, p. 1439 à 1446; D.L. Rudman, J.F. Friedland, M. Chipman et P. Sciortino, « Holding on and letting go: the perspectives of pre-seniors and seniors on driving self-regulation in later life » *Canadian Journal on Aging / La revue canadienne du vieillissement*, 2006, vol. 25, n° 1, p. 65 à 76; G.C. Smith et G.M. Sylvestre, « Determinants of travel behavior of the suburban elderly » *Growth and Change*, 2001, vol. 32, p. 395 à 412; Jean T. Shope, « What does giving up driving mean to older drivers, and why is it so difficult? » *Generations*, summer 2003, p. 57 à 59.
4. Il est important de noter que pour les aînés ayant un permis de conduire et possédant un véhicule, leur plus grande probabilité d'avoir fait une sortie ne peut s'expliquer par le fait qu'ils soient plus jeunes, en meilleure santé ou moins limités dans leurs déplacements ou leurs loisirs. En effet, ces facteurs sont maintenus constants dans l'analyse statistique. Si on ne tenait pas compte de ces facteurs dans l'analyse, la différence entre les aînés possédant un permis et un véhicule et les autres groupes dans leur propension à faire une sortie de leur domicile serait encore plus importante.
5. N. Glasgow et R.M. Blakely, « Older Nonmetropolitan residents' evaluations of their transportation arrangements » *The Journal of Applied Gerontology*, mars 2000, vol. 19, n° 1, p. 95 à 116.
6. D.V. Collia, J. Sharp et L. Giesbrecht, « The 2001 national household travel survey : A look into the travel patterns of older Americans. » *Journal of Safety Research*, 2003, vol. 34, p. 461 à 470.
7. Collia, Joy et Giesbrecht, 2003.
8. *Un portrait des aînés au Canada*, 4^e édition, à paraître en 2007.
9. S. Rosenbloom, « Sustainability and automobility among the elderly: an international assessment. » *Transportation*, 2001, vol. 28, p. 375 à 408.
10. Rosenbloom, 2001.
11. M. Hall, D. Lasby, G. Gumulka et C. Tryon, *Canadiens dévoués, Canadiens engagés : points saillants de l'Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation*, 2006, n° 71-542-XIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa.
12. Pour une énumération des différents facteurs qui ont été identifiés dans les études comme influençant la participation bénévole, voir : J. Wilson, « Volunteering » *Annual Review of Sociology*, 2000, vol. 26, p. 215 à 240.
13. Glasgow et Blakely, 2000.
14. W.J. Millar, 1999, « Older drivers—a complex public health issue » *Rapports sur la santé*, vol. 11, n° 2, p. 68 à 82.
15. E.B. Sharp et P.E. Johnson, « Taking the keys from grandpa » *Review of policy research*, 2005, vol. 22, n° 2, p. 187 à 204; N. Stamatiadis, K.R. Agent et M. Ridgeway, « Driver license renewal for the elderly: a case study. » *The journal of Applied Gerontology*, 2003, vol. 22, n° 1, p. 42 à 56; D. Metz, « Transport policy for an ageing population. » *Transport Review*, 2003, vol. 23, n° 4, p. 375 à 386.
16. Rosenbloom, 2001.
17. Glasgow et Blakely, M. Fox et B. Gooding, « Physical Mobility and social integration: their relationship to the well-being of older Canadians » *Canadian Journal on Aging*, 1998, vol. 17, n° 4, p. 372 à 383.



Indicateurs sociaux (suite)

	1981	1991	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Solde migratoire interprovincial									
Terre-Neuve-et-Labrador	-4 243	-711	-5 695	-4 263	-4 493	-3 352	-1 683	-2 027	-1 875
Île-du-Prince-Édouard	-1 046	-544	193	104	165	62	165	144	-222
Nouvelle-Écosse	-3 345	573	201	-270	-2 077	-898	510	-772	-473
Nouveau-Brunswick	-4 975	928	-1 244	-1 183	-1 530	-1 218	-843	-760	-1 650
Québec	-23 476	-13 093	-13 065	-12 146	-9 442	-4 350	-1 829	-822	-2 332
Ontario	-33 932	-10 947	16 706	22 369	18 623	5 354	637	-6 935	-8 375
Manitoba	-8 847	-7 687	-2 113	-3 456	-4 323	-4 344	-2 875	-2 565	-3 832
Saskatchewan	-3 604	-11 783	-4 333	-7 947	-8 410	-8 820	-5 141	-4 521	-4 583
Alberta	45 991	8 647	25 191	22 674	20 457	26 235	11 903	10 606	16 615
Colombie-Britannique	39 008	34 108	-14 484	-14 610	-8 286	-8 556	-1 037	7 865	7 456
Territoire du Yukon	-1 283	477	-747	-691	-572	-221	149	27	-6
Territoires du Nord-Ouest	-555	-651	-160	84	242	-105	-427
Nunavut	-55	70	48	24	-198	-135	-296
Territoires du Nord-Ouest incluant Nunavut	-248	32

	1976	1981	1989	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Population active										
Population active										
Population active, en milliers	10 491,3	12 235,8	14 057,0	15 588,3	15 847,0	16 109,8	16 579,3	16 958,5	17 182,3	17 343,0
Nombre total de personnes occupées, en milliers	9 747,5	11 305,0	12 996,2	14 406,7	14 764,2	14 946,2	15 310,4	15 672,3	15 947,0	16 170,0
Pourcentage d'activité de la population active										
Hommes âgés de 15 ans et plus	77,7	78,4	76,8	72,4	72,4	72,3	73,0	73,4	73,2	72,8
15 à 24 ans	68,9	73,6	73,8	65,3	65,9	66,1	67,8	68,3	67,8	66,1
25 à 54 ans	94,5	94,6	93,5	91,1	91,0	91,1	91,5	91,6	91,6	91,5
55 ans et plus	47,2	44,3	37,4	33,2	33,3	33,6	35,6	37,6	38,4	39,1
Femmes âgées de 15 ans et plus	45,7	52,0	58,1	58,9	59,4	59,7	60,9	61,9	62,0	61,8
15 à 24 ans	58,2	64,8	68,5	61,5	62,8	63,2	65,3	66,5	66,2	65,8
25 à 54 ans	52,3	62,6	74,4	78,2	78,5	79,1	80,4	81,1	81,5	81,1
55 ans et plus	17,7	17,6	16,8	18,1	19,0	19,4	20,9	23,2	24,1	24,9
Pourcentage du taux de chômage										
15 ans et plus	7,1	7,6	7,5	7,6	6,8	7,2	7,7	7,6	7,2	6,8
15 à 24 ans	12,4	12,8	10,9	14,0	12,7	12,9	13,6	13,6	13,4	12,4
25 à 54 ans	5,3	6,0	6,8	6,4	5,8	6,2	6,6	6,5	6,0	5,8
55 ans et plus	3,9	4,2	5,7	5,5	5,1	5,5	5,8	5,9	5,6	5,1
Pourcentage des travailleurs dans le secteur de la production des services¹										
Total	65,4	67,3	70,6	74,0	74,1	74,7	74,7	75,0	75,0	75,2
Hommes	55,8	56,8	59,6	63,4	63,3	63,9	63,8	64,1	64,0	64,1
Femmes	81,8	82,7	84,6	86,5	86,8	87,3	87,1	87,4	87,4	87,8
15 à 24 ans	69,4	71,0	76,5	80,2	80,2	81,5	81,4	81,8	81,4	81,6
25 à 54 ans	63,9	66,3	69,5	73,3	73,2	73,5	73,5	73,5	73,6	74,0
55 ans et plus	64,6	64,2	66,6	70,3	71,9	73,2	73,1	74,5	74,9	74,4

.. indisponible pour une période de référence précise

1. Le secteur de la production des services inclut la vente en gros et le commerce de détail; les transports et la distribution; les finances, assurances et crédit-bail immobilier; les services professionnels, scientifiques et techniques; les services aux entreprises; l'hébergement et les services de restauration; l'information, la culture et les loisirs; l'éducation, les services sociaux et les soins de santé; et l'administration publique.

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 051-0018 et Division de la statistique du travail.



Indicateurs sociaux (suite)

	1976	1981	1989	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pourcentage de travailleurs à temps partiel										
Total	12,5	14,8	16,6	18,4	18,1	18,1	18,8	18,9	18,5	18,3
Hommes	5,9	7,2	8,7	10,3	10,3	10,5	11,0	11,1	10,9	10,8
Femmes	23,6	26,1	26,7	27,9	27,2	27,0	27,7	27,9	27,2	26,8
15 à 24 ans	21,1	24,9	34,5	44,1	43,6	43,4	44,9	45,1	44,7	44,6
25 à 54 ans	8,8	10,7	11,3	12,6	12,2	12,3	12,5	12,5	12,1	12,0
55 ans et plus	13,3	15,3	20,0	21,9	21,9	21,1	22,6	22,9	22,5	21,9
Pourcentage de travailleurs autonomes										
Total	12,2	12,6	13,9	16,9	16,1	15,2	15,1	15,3	15,4	15,5
Hommes	14,2	15,1	17,0	20,3	19,3	18,7	18,3	18,8	19,0	19,1
Femmes	8,6	8,9	9,8	12,9	12,3	11,2	11,4	11,3	11,2	11,4
15 à 24 ans	5,7	5,7	5,5	6,5	5,1	4,0	4,3	4,5	4,1	4,0
25 à 54 ans	13,3	13,9	14,4	16,7	16,2	15,4	15,1	15,2	15,2	15,4
55 ans et plus	20,3	20,8	26,8	34,0	31,8	30,1	29,8	29,7	29,5	28,8
				1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pourcentage des employés qui occupent un emploi temporaire²										
Total				12,0	12,5	12,8	12,9	12,4	12,8	13,2
Hommes				11,5	11,8	12,0	12,3	12,0	12,0	12,5
Femmes				12,5	13,2	13,7	13,6	12,9	13,5	13,9
15 à 24 ans				28,1	29,1	30,1	29,6	28,3	29,3	29,9
25 à 54 ans				8,6	8,8	8,9	9,2	8,8	9,0	9,3
55 ans et plus				9,5	10,6	10,7	10,8	10,9	10,6	11,7
Pourcentage des employés syndiqués³										
Total				32,3	32,4	32,3	32,2	32,2	31,7	32,0
Hommes				33,2	33,2	33,0	32,4	32,7	31,7	32,1
Femmes				31,3	31,4	31,6	32,0	31,8	31,7	32,0
15 à 24 ans				13,5	14,3	15,2	15,4	15,4	14,8	15,8
25 à 54 ans				36,1	36,1	35,8	35,8	35,5	35,0	35,1
55 ans et plus				36,5	36,8	37,1	36,1	38,0	37,2	37,5

2. Les emplois temporaires incluent les emplois saisonniers, les emplois à terme ou à contrat, les emplois occasionnels et d'autres emplois temporaires avec des conditions non spécifiées.

3. Inclut les employés syndiqués ou non syndiqués mais qui sont couverts par une convention collective.

Sources : Statistique Canada, Division de la statistique du travail.



Indicateurs sociaux (suite)

	1981	1989	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Revenu									
Revenu moyen du marché ¹ , dollars constants de 2004									
Familles économiques, deux personnes et plus ²	60 000	63 100	58 900	63 500	66 400	67 000	66 900	66 300	68 100
Personnes seules ³	24 700	24 600	20 800	23 700	23 800	24 500	25 000	25 800	25 800
Revenu total moyen ⁴ des personnes qui sont bénéficiaires d'un revenu, incluant les paiements de transfert, dollars constants de 2004									
Tous les groupes d'âge	30 200	31 500	29 500	31 300	32 100	32 600	32 500	32 400	33 000
Moins de 20 ans	8 200	7 700	5 700	6 300	6 200	6 800	6 000	6 300	6 300
20 à 24 ans	22 700	20 500	13 200	14 800	15 300	15 700	15 500	15 000	15 200
25 à 34 ans	34 600	33 100	29 400	30 900	32 100	32 700	33 300	32 100	33 200
35 à 44 ans	41 200	41 900	36 300	40 400	41 000	41 700	40 400	40 900	40 800
45 à 54 ans	40 200	41 300	40 600	41 000	43 100	42 300	43 000	43 000	44 600
55 à 64 ans	33 200	33 500	30 800	32 400	33 000	34 500	34 900	35 100	35 100
65 ans et plus	20 000	23 600	24 000	24 600	24 700	25 100	25 600	25 600	26 200
Revenu total moyen par types de familles, incluant les paiements de transfert, dollars constants de 2004									
Familles économiques, deux personnes et plus	65 100	70 000	67 200	71 200	73 800	75 000	74 800	74 300	76 100
Personnes seules	28 800	29 700	26 900	29 300	29 300	30 100	30 700	31 300	31 200
Revenu moyen après impôt pour les familles économiques de deux personnes ou plus, dollars constants de 2004									
Total des quintiles	55 100	56 500	53 900	57 400	59 200	61 500	61 600	61 100	62 700
Quintile inférieur	20 400	21 700	18 900	20 500	20 500	22 000	21 500	21 800	22 300
Deuxième quintile	37 900	38 500	34 100	36 800	37 200	38 600	38 500	38 400	39 100
Troisième quintile	51 100	51 500	47 500	50 500	51 400	53 300	53 300	53 300	54 200
Quatrième quintile	65 500	66 600	63 700	67 500	69 000	71 200	71 800	71 300	72 700
Quintile supérieur	100 500	104 100	105 400	111 600	117 800	122 700	122 800	120 800	125 000
Pourcentage de distribution des familles époux-épouses par les caractéristiques de gains ⁵									
Toutes les familles époux-épouses	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total des familles comptant deux soutiens	55,4	62,6	60,8	62,1	63,0	63,7	63,6	64,3	64,8
Familles comptant deux soutiens, revenu de l'épouse plus élevé que celui de l'époux	8,9	11,8	15,7	15,4	16,3	16,3	16,8	18,0	18,0
Total des familles comptant un soutien	33,7	23,0	23,3	22,0	22,1	21,5	22,0	21,6	21,3
Familles comptant un soutien, l'épouse étant le soutien unique	2,5	3,4	5,0	5,2	5,4	5,2	5,3	5,3	5,0
Aucun des époux ne gagne un revenu	10,9	14,4	15,9	15,9	14,9	14,7	14,4	14,1	13,9
Rapport des gains des femmes à ceux des hommes, en pourcentage ⁵									
Travailleurs à temps plein pour l'année entière	63,5	65,8	68,3	68,4	70,6	69,9	70,2	70,2	69,9
Prévalence de faible revenu après impôt, en pourcentage, basé sur le seuil de faible revenu de 1992									
Toutes les personnes	11,6	10,2	15,3	13,0	12,5	11,2	11,6	11,6	11,2
Personnes de moins de 18 ans	12,4	11,7	17,8	14,4	13,8	12,1	12,2	12,5	12,8
Personnes de 18 à 64 ans	9,9	9,4	15,5	13,4	12,9	11,7	12,1	12,2	11,7
Personnes de 65 ans et plus	21,0	11,3	9,1	7,8	7,6	6,7	7,6	6,8	5,6
Hommes, 65 ans et plus	14,2	6,1	5,6	4,7	4,6	4,6	4,9	4,4	3,5
Femmes, 65 ans et plus	26,3	15,1	11,8	10,3	10,0	8,3	9,7	8,7	7,3

1. Le revenu du marché est la somme des rémunérations (provenant d'emplois et de travail indépendant), revenu net des investissements, revenu de retraite des particuliers et les « autres revenus ». C'est l'équivalent du total des revenus moins les transferts gouvernementaux.
2. Une famille économique est composée de deux personnes ou plus qui habitent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, l'alliance, l'union libre ou l'adoption.
3. Une personne seule est une personne vivant seule ou avec une autre personne avec laquelle elle n'a aucun lien, comme un colocataire ou un pensionnaire.
4. Le revenu total égal le revenu du marché plus les transferts gouvernementaux (incluant la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, les prestations d'assurance-emploi, l'assistance-sociale, les prestations fiscales canadiennes pour enfants, les indemnités pour accidents du travail, les crédits pour TPS et TVH et autres transferts gouvernementaux).
5. Comprend les gains des emplois rémunérés (salaires et traitements) ainsi que du travail indépendant.

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 202-0102, 202-0105, 202-0202, 202-0403, 202-0407, 202-0701 et 202-0802.



Indicateurs sociaux (suite)

	1981	1989	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Prévalence de faible revenu après impôt, en pourcentage, selon les types de famille, basé sur le seuil de faible revenu⁶ de 1992									
Ensemble des unités familiales	16,2	14,1	20,0	17,5	16,8	15,5	15,5	15,6	15,2
Familles économiques, deux personnes et plus	8,9	7,5	11,5	9,5	9,0	7,9	8,6	8,5	7,8
Familles de personnes âgées	9,4	3,7	3,9	2,9	3,1	2,5	2,9	2,7	2,1
Familles autres que de personnes âgées	8,8	8,2	12,7	10,6	10,0	8,8	9,5	9,5	8,8
Familles biparentales avec enfants	7,2	6,3	10,3	8,1	8,3	6,9	6,5	6,7	6,7
Familles monoparentales	41,0	38,9	45,4	36,1	32,3	30,1	34,2	34,0	31,7
Familles monoparentales, hommes	11,6	11,7	21,4	18,1	12,3	12,3	12,2	12,8	14,2
Familles monoparentales, femmes	46,0	42,5	49,3	39,4	36,3	33,8	39,4	38,8	35,6
Personnes seules	35,5	28,9	37,9	34,0	32,9	30,8	29,5	29,6	29,6
Personnes âgées, hommes	39,0	18,8	17,2	17,2	17,6	16,8	15,9	14,7	11,6
Personnes âgées, femmes	53,5	31,9	23,7	22,3	21,6	18,6	20,7	18,9	17,0
Autres que personnes âgées, hommes	24,8	24,9	39,8	35,4	32,1	30,3	29,0	30,7	31,5
Autres que personnes âgées, femmes	35,5	34,1	49,5	43,4	44,3	42,1	39,0	38,0	38,4
Distribution de revenu après impôt, en pourcentage, pour toutes les familles économiques et personnes seules									
Total des quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Quintile inférieur	5,3	5,6	4,8	4,8	4,6	4,8	4,9	4,9	4,8
Deuxième quintile	11,9	11,6	10,8	10,9	10,7	10,7	10,7	10,7	10,7
Troisième quintile	18,1	17,6	16,7	16,7	16,5	16,4	16,4	16,5	16,4
Quatrième quintile	24,9	24,5	24,5	24,3	24,2	24,0	24,0	24,1	24,0
Quintile supérieur	39,8	40,6	43,2	43,3	44,0	44,0	43,9	43,7	44,0
Coefficient de Gini⁷ du revenu après impôt									
Ensemble des unités familiales, familles économiques et personnes seules	0,348	0,351	0,385	0,386	0,392	0,392	0,391	0,389	0,393
	1981	1991	1997	2000	2001	2002	2003	2004	
Santé									
Taux de fertilité									
Par femme		1,65	1,70	1,55	1,49	1,51	1,50	1,53	1,53
	1981	1991	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nouveaux-nés									
Poids à la naissance de moins de 2 500 grammes	21 219	22 315	20 060	18 970	18 242	18 432	..	18 800	19 560
Proportion de bébés de faible poids à la naissance	5,9	5,5	5,8	5,6	5,6	5,5	..	5,7	5,9
Total des décès infantiles, âge au décès, moins d'un an	3 562	2 573	1 928	1 776	1 737	1 739	1 762	1 762	1 765
Taux de mortalité pour 1 000 naissances vivantes	9,6	6,4	5,5	5,3	5,3	5,2	5,4	5,4	5,3
Espérance de vie en années									
Hommes à la naissance		72,1	74,6	75,7	76,2	76,7	77,0	77,2	77,4
Femmes à la naissance		79,3	80,9	81,3	81,7	81,9	82,1	82,1	82,4
Hommes à l'âge de 65 ans		14,7	15,8	16,2	16,4	16,8	17,1	17,2	17,4
Femmes à l'âge de 65 ans		19,2	19,9	20,0	20,2	20,4	20,6	20,6	20,8

.. indisponible pour une période de référence précise

6. Le seuil est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser 20 points de pourcentage de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne.

7. Le coefficient de Gini mesure le degré d'inégalité dans la répartition du revenu. Le coefficient de Gini se situe entre 0 (égal à la distribution des revenus dans l'ensemble de la population) et 1 (une personne ou un ménage a tous les revenus). Plus haut est le coefficient de Gini, plus inégale est la distribution du revenu. Une différence de 0,01 et plus entre deux coefficients de Gini est considérée statistiquement significative.

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 102-0506, 102-0511, 102-4005, 102-4505, 202-0701, 202-0705 et 202-0804.



Indicateurs sociaux (suite)

	1981	1991	1997	1999	2000	2001	2002	2003
Certaines causes de décès pour les hommes, pour 100 000 hommes¹								
Cancer	239,0	247,5	230,7	228,9	225,3	223,8	220,5	215,3
– Poumon	73,2	78,8	69,9	70,3	64,3	64,6	64,5	62,7
– Colorectal	29,2	25,1	23,5	24,1	24,0	22,8	24,1	23,0
– Prostate	27,1	31,2	28,4	26,7	26,7	26,6	25,2	24,1
Maladies de coeur	380,1	263,7	231,8	220,8	202,9	189,7	183,1	178,9
Maladies cérébrovasculaires	81,1	55,8	52,4	47,3	46,4	44,6	43,7	41,6
Certaines causes de décès pour les femmes, pour 100 000 femmes¹								
Cancer	148,8	153,7	149,1	149,4	149,4	147,6	149,3	148,1
– Poumon	17,9	29,5	32,3	34,8	34,4	34,4	35,3	35,4
– Colorectal	21,6	16,8	15,2	15,2	15,1	14,9	15,2	14,6
– Sein	30,1	30,1	27,4	25,2	25,0	24,9	24,4	24,1
Maladies de coeur	202,7	147,6	130,2	121,1	113,4	107,6	104,6	98,2
Maladies cérébrovasculaires	67,4	46,3	44,2	40,0	38,8	37,1	36,3	34,7

	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Indice de masse corporelle, IMC², de l'homme								
Poids insuffisant, IMC en dessous de 18,5	0,9	1,3	..	1,3	..	1,2	..	1,1
Poids normal, IMC 18,5 à 24,9	41,2	39,6	..	43,8	..	41,2	..	40,5
Surplus de poids, IMC 25,0 à 29,9	43,6	44,1	..	39,0	..	41,0	..	40,9
Obèse, IMC 30,0 ou supérieur	12,7	14,5	..	15,3	..	15,9	..	16,8
Indice de masse corporelle, IMC², de la femme								
Poids insuffisant, IMC en dessous de 18,5	3,7	3,2	..	4,5	..	4,1	..	4,3
Poids normal, IMC 18,5 à 24,9	55,3	54,4	..	53,0	..	52,1	..	51,8
Surplus de poids, IMC 25,0 à 29,9	25,2	26,3	..	25,9	..	25,7	..	26,1
Obèse, IMC 30,0 ou supérieur	11,2	13,8	..	13,7	..	13,9	..	14,2

	1981	1991	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pourcentage de fumeurs									
Hommes	43,7	32,2	27,3	25,8	23,9	23,0	23,3	22,0	22,0
Femmes	32,2	29,7	23,3	23,1	19,6	20,0	18,5	17,0	16,0
Pourcentage de fumeurs par groupes d'âge									
15 à 19 ans	43,4	22,6	27,7	25,3	22,5	22,0	18,3	18,4	18,0
20 à 24 ans	48,6	39,7	35,4	32,3	32,1	31,0	30,5	27,8	26,0
25 à 44 ans	42,1	35,8	29,9	29,6	25,0	24,0	25,4	24,8	23,4
45 à 64 ans	37,4	30,1	21,9	20,6	19,7	17,4	17,3
65 ans et plus	18,9	16,0	11,8	13,4	10,8	7,3	6,7

	1981	1991	1997	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de suicide pour 100 000 habitants								
Hommes	21,3	21,6	19,6	21,7	18,4	18,6	18,4	18,5
Femmes	6,8	5,3	5,1	5,6	5,2	5,2	5,0	5,4

.. indisponible pour une période de référence précise

1. L'adoption de la CIM-10 en guise de norme de classification des données sur la mortalité au Canada depuis l'an 2000 a entraîné un important bris de continuité dans certaines tendances des données sur la mortalité. Les répercussions de l'adoption de la CIM-10 à cet égard ont été étudiées dans l'étude canadienne de comparabilité de la CIM-9 à la CIM-10, produite par la Division de la statistique de la santé.
2. L'indice de masse corporelle, IMC, est calculée en divisant le poids, en kilogrammes, par la grandeur, en mètres carrés.

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 102-0026, 102-0126, 103-0004, 105-4009, les données de 1981 sur le pourcentage des fumeurs proviennent de l'Enquête sur la population active sur les habitudes des Canadiens en matière de tabagisme; celles de 1991 proviennent de l'Enquête sociale générale; celles de 1996 proviennent de l'Enquête nationale sur la santé de la population et celles de 1999 à 2003 proviennent de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada.



Indicateurs sociaux (suite)

	1981	1991	1997	1999	2000	2001	2002	2003
Taux de suicide pour 100 000 habitants, par groupes d'âge								
1 à 14 ans	0,7	0,6	0,9	0,6	0,8	0,5	0,6	0,5
15 à 19 ans	12,7	13,8	12,9	12,1	10,7	9,8	10,1	10,2
20 à 24 ans	19,6	18,2	14,5	15,0	15,3	14,0	12,9	14,0
25 à 44 ans	17,4	18,1	15,8	18,8	15,9	15,7	15,0	15,0
45 à 64 ans	20,1	16,2	16,5	17,2	15,2	17,0	16,4	16,9
65 ans et plus	18,3	14,2	12,4	12,7	10,4	10,1	10,8	10,9

	1980	1990	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Justice											
Nombre d'infractions											
Total, Code criminel, à l'exclusion des infractions à la circulation	2 045 398	2 627 197	2 534 766	2 461 156	2 356 831	2 352 768	2 374 811	2 417 444	2 579 172	2 610 971	2 504 559
Total, crimes de violence	155 863	269 507	296 890	296 166	291 327	302 098	305 186	303 946	305 667	302 147	304 274
Homicide	592	660	586	558	538	546	553	582	549	624	658
Voies de fait, niveaux 1 à 3	..	190 337	222 397	223 926	221 348	233 719	236 957	235 710	236 802	234 259	234 729
Vol qualifié	24 581	28 109	29 587	28 963	28 740	27 037	27 284	26 662	28 437	27 495	28 669
Total, crimes contre la propriété	1 334 619	1 554 348	1 459 536	1 377 901	1 299 981	1 252 387	1 241 936	1 246 481	1 305 229	1 269 999	1 206 142
Introduction par effraction	349 694	379 364	373 316	350 774	318 054	293 357	279 461	275 573	284 925	275 869	259 521
Vol, véhicules à moteur	93 928	114 082	177 130	165 920	161 388	160 315	168 595	161 912	174 208	169 977	160 100
Total, drogues	74 196	60 645	66 593	70 921	80 142	88 091	89 395	92 781	86 791	97 630	92 255
Autres Code criminel ¹	554 916	803 342	778 340	787 089	765 523	798 283	827 689	867 017	968 276	1 038 825	994 143
Code criminel, circulation ²	..	227 201	155 228	141 153	117 650	112 445	120 234	117 571	117 119	120 637	118 738
Taux pour 100 000 habitants											
Total, Code criminel, à l'exclusion des infractions à la circulation	8 343	9 484	8 475	8 161	7 752	7 666	7 655	7 706	8 144	8 165	7 761
Total, crimes de violence	636	973	993	982	958	984	984	969	965	945	943
Homicide	2,4	2,4	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	1,7	2,0	2,0
Voies de fait, niveaux 1 à 3	..	687	744	743	728	762	764	751	748	733	727
Vol qualifié	100	101	99	96	95	88	88	85	90	86	89
Total, crimes contre la propriété	5 444	5 611	4 880	4 569	4 276	4 081	4 004	3 973	4 121	3 971	3 737
Introduction par effraction	1 426	1 370	1 248	1 163	1 046	956	901	878	900	863	804
Vol, véhicules à moteur	383	412	592	550	531	522	543	516	550	531	496
Total, drogues	303	219	223	235	264	287	288	296	274	305	286
Autres Code criminel ¹	2 263	2 900	2 603	2 610	2 518	2 601	2 668	2 764	3 058	3 249	3 080
Code criminel, circulation ²	..	820	519	468	387	366	388	375	370	377	368

.. indisponible pour une période de référence précise

1. La catégorie Autres Code criminel inclut des infractions telles que la prostitution, les jeux de hasard, la possession d'armes offensives, l'absence à une date prévue d'audience, etc...

2. Les infractions aux règlements de la circulation prévus au Code criminel incluent la conduite dangereuse d'un véhicule, la conduite avec facultés affaiblies, etc...

Source : Statistique Canada, CANSIM, tableau 252-0013, données sur le suicide de la Division de la statistique de la santé.



Indicateurs sociaux (suite)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Peines d'incarcération issues de tribunaux pour adultes							
Total des infractions							
Pourcentage des infractions menant à l'incarcération	43,2	44,3	43,4	42,9	42,1	41,5	41,3
Durée moyenne de l'incarcération en mois	4,3	4,6	4,3	4,2	4,1	3,8	3,8
Total Code criminel							
Pourcentage des infractions menant à l'incarcération	43,1	44,2	43,4	43,0	42,3	41,7	41,3
Durée moyenne de l'incarcération en mois	4,1	4,3	4,2	4,1	4,0	3,8	3,7
Crimes contre la personne							
Pourcentage des infractions menant à l'incarcération	33,0	33,5	32,5	32,1	31,5	30,6	30,0
Durée moyenne de l'incarcération en mois	7,3	7,8	7,6	7,5	7,8	7,2	7,3
Homicide							
Pourcentage des infractions menant à l'incarcération	76,8	82,9	86,4	85,5	87,1	90,8	83,3
Durée moyenne de l'incarcération en mois	124,7	114,2	122,1	136,1	130,0	145,5	135,3
Crimes contre la propriété							
Pourcentage des infractions menant à l'incarcération	40,3	42,3	41,3	40,4	40,5	40,5	40,2
Durée moyenne de l'incarcération en mois	4,6	4,7	4,5	4,4	3,9	3,8	3,7
Règlements de la circulation prévus au Code criminel							
Pourcentage des infractions menant à l'incarcération	52,4	55,7	54,8	54,1	52,7	52,0	51,4
Durée moyenne de l'incarcération en mois	2,2	2,6	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5

	1976	1981	1989	1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Économie										
Taux importants										
Taux préférentiel	10,0	19,3	13,3	5,0	7,3	5,8	4,2	4,7	4,0	4,4
Taux des hypothèques ordinaires, sur 5 ans	11,8	18,4	12,1	7,1	8,4	7,4	7,0	6,4	6,2	6,0
Taux de change, dollar américain	0,986	1,199	1,184	1,385	1,485	1,549	1,570	1,401	1,301	1,211
Taux d'épargne des particuliers ¹	13,7	17,4	13,0	4,9	4,7	5,2	3,4	2,4	1,4	-0,2
Durée moyenne de l'incarcération en mois				2,2	2,6	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5
Produit intérieur brut réel, en termes de dépenses; aux prix du marché en dollars enchaînés de 1997										
Milliards de dollars	508	600	764	883	1 021	1 039	1 071	1 092	1 124	1 157
Variation annuelle en pourcentage	5,2	3,5	2,6	4,2	5,2	1,8	3,1	2,0	2,9	2,9
Par habitant, en milliers de dollars	21,7	24,2	28,0	29,5	33,3	33,5	34,1	34,5	35,2	35,9

1. Rapport d'épargne personnelle et du revenu personnel disponible (personnes et entreprises non constituées).
Source : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 176-0043, 176-0064, 380-0002 et 380-0004.



Indicateurs sociaux (suite)

	1976	1981	1989	1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Consommation										
Dépenses de consommation ² , variation annuelle en pourcentage	5,1	1,2	3,4	4,6	4,0	2,3	3,7	3,1	3,4	4,0
Dépenses de consommation ² par habitant, en milliers de dollars	13,2	13,9	16,1	17,1	18,5	18,7	19,1	19,6	20,0	20,6
Indice des prix à la consommation, l'indice d'ensemble, 1992=100	37,1	58,9	89,0	107,6	113,5	116,4	119,0	122,3	124,6	127,3
Variation annuelle en pourcentage de l'indice d'ensemble des prix à la consommation	7,5	12,4	5,0	1,6	2,7	2,6	2,2	2,8	1,9	2,2
Total des faillites des consommateurs	10,0	23,0	29,2	85,3	75,1	79,5	78,2	84,3	84,4	84,6
Logements mis en chantier, en milliers	..	178,2	215,2	148,2	152,9	163,1	205,3	219,5	232,7	224,3
Indice des prix des logements neufs, 1997=100	..	71,9	106,8	100,0	104,1	107,0	111,3	116,7	123,2	129,4
Ventes de véhicules automobiles neufs, en unités, 1997=100	90,7	83,6	104,2	100,0	111,5	112,2	121,7	114,2	110,6	114,5
Emprunts des ménages ³ , en milliards de dollars	17,4	15,3	39,8	32,4	40,0	41,6	48,4	55,2	56,9	62,8
Variation annuelle en pourcentage dans les traitements, salaires et revenu supplémentaire du travail dans le produit intérieur brut	15,7	15,3	7,8	5,7	8,4	4,5	4,0	4,2	4,2	5,4
Financement des entreprises										
Excédent des entreprises ⁴ , prêt net, en milliards de dollars	-3,9	-22,9	-14,7	-5,9	11,1	31,3	47,1	57,5	72,9	80,6
Bénéfices d'exploitation, en milliards de dollars	101,1	118,1	165,1	143,1	145,8	161,0	193,6	217,0
Rapport de marge de profit ⁵	7,7	6,6	7,5	6,2	6,2	6,7	7,7	8,2
Rapport du rendement de l'avoir ⁶	11,5	10,9	10,9	7,4	5,7	9,4	10,6	11,0
Ensemble des comptes du gouvernement										
Revenus, en milliards de dollars	74,8	142,9	271,3	388,1	468,7	467,4	471,7	493,8	521,8	558,8
Dépenses, en milliards de dollars	77,0	147,4	292,7	386,8	433,9	455,5	465,6	486,0	502,1	524,1
Excédents, en milliards de dollars	-2,1	-4,5	-21,4	1,3	34,8	11,9	6,0	7,8	19,6	34,6
	1976	1981	1989	1997	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Bilan net des investissements internationaux										
Milliards de dollars	-61,3	-135,7	-232,1	-290,2	-243,7	-208,8	-203,4	-206,9	-206,2	-181,1
Bilan passif en pourcentage du produit intérieur brut réel	12,1	22,6	30,4	32,9	25,1	20,5	19,6	19,3	18,9	16,1
	1976	1981	1989	1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Balance des paiements internationaux										
Compte courant, en milliards de dollars	-7,5	-15,0	-25,8	-11,4	29,3	25,1	21,1	18,4	28,8	30,2
				1997	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Valeur nette nationale⁷, non désaisonnalisée										
Milliards de dollars				2 720	3 286	3 523	3 701	3 875	4 151	4 371
Par habitant, en milliers de dollars				90,9	107,0	113,4	117,9	122,3	129,8	135,3

.. indisponible pour une période de référence précise

2. Dépenses personnelles en biens et services de consommation en dollars enchaînés de 1997.

3. Personnes et entreprises non constituées.

4. Sociétés et entreprises publiques.

5. Rapport des recettes et des bénéfices d'exploitation.

6. Profit avant les gains extraordinaires par rapport aux capitaux propres.

7. La somme des avoirs non financiers moins la dette extérieure nette.

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 027-0007, 079-0001, 177-0001, 187-0002, 326-0002, 327-0005, 376-0005, 376-0037, 378-0002, 378-0008, 380-0002, 380-0005, 380-0007 et 380-0016.



Plan de leçon

Suggestions relatives à l'utilisation de *Tendances sociales canadiennes* en classe

« Quand fiston quittera-t-il la maison? Transition du domicile parental à l'indépendance » et « Fiston est de retour à la maison : tendances et indicateurs du retour au domicile parental »

Objectif

- Définir le processus de la transition vers l'âge adulte dans la société d'aujourd'hui.

Champs d'études : études sociales, éducation familiale, aptitudes à la vie quotidienne

Enseignement en classe

1. Lisez les deux articles « Quand fiston quittera-t-il la maison? » (août 2006, en ligne) et « Fiston est de retour à la maison » (octobre 2006, en ligne) et résumez les facteurs qui contribuent au départ du domicile parental et ceux qui contribuent au retour à ce domicile. Mentionnez tout autre facteur qui, selon vous, influe sur le moment où une jeune personne quitte la maison ou y revient.
2. Les deux articles montrent que le départ de la maison et le passage à l'indépendance se produisent plus tard qu'il y a 30 ans. Indiquez certaines des incidences de ce phénomène sur la famille, puis sur l'ensemble de la société.
3. Les sociologues et les démographes parlent d'une transition tardive à la vie adulte depuis plusieurs décennies. En règle générale, cela signifie que, par rapport à leurs parents, les jeunes gens d'aujourd'hui attendent plus longtemps avant d'entamer une carrière, de se marier, d'acheter une maison, d'avoir des enfants et ainsi de suite. Cependant, certains chercheurs croient qu'il est temps d'élargir

la définition d'âge adulte afin d'y inclure des objectifs autres que la fondation d'une famille. Discutez de la façon dont vous définiriez un « adulte » et indiquez les qualités que vous associeriez à une telle personne. Étant donné ce nouvel « adulte », comment définiriez-vous maintenant les étapes du processus menant de l'adolescence à l'âge adulte?

4. Le gouvernement s'inquiète des répercussions économiques de la transition tardive à la vie adulte et a formé un groupe d'étude afin de découvrir la raison pour laquelle les jeunes gens attendent avant de fonder leur propre ménage. Préparez-vous à vous adresser au groupe d'étude afin de lui présenter des solutions qui pourraient régler le problème. Quel genre de politiques ou de programmes proposeriez-vous au gouvernement? Comment mesureriez-vous l'incidence de votre programme?

Autres ressources utiles

Consulter Ressources selon la matière scolaire à l'adresse http://www.statcan.ca/francais/edu/teachers_f.htm.

Enseignants

Vous pouvez photocopier le « plan de leçon » ou tout élément ou article figurant dans *Tendances sociales canadiennes* en vue de les utiliser en classe.

Voyez le travail sous un angle différent!



Découvrez ce que les Canadiens font pour gagner leur vie et combien ils gagnent dans *L'emploi et le revenu en perspective*

Qu'y trouve-t-on?

L'emploi et le revenu en perspective présente les données et les recherches les plus récentes sur la situation de l'emploi et du revenu au Canada. Dans chaque numéro, vous trouverez des données essentielles, des articles d'actualité et des études sur des sujets importants tels que :

- les gains et revenus au Canada
- les habitudes de dépense et d'épargne
- l'équilibre travail-vie personnelle
- le vieillissement de la population active
- les tendances régionales de l'emploi
- les tendances liées au travail indépendant
- les changements technologiques touchant le milieu de travail
- ... et beaucoup d'autres sujets pertinents!

Certains décrivent *L'emploi et le revenu en perspective* comme une revue savante, tandis que d'autres préfèrent comparer cette publication à un magazine populaire. Tous s'entendent cependant pour dire que cette publication est indispensable pour les décideurs qui désirent se tenir au courant des dernières tendances du marché de l'emploi.

Ne manquez aucun numéro!

Faites-nous parvenir votre demande d'abonnement sans risque dès AUJOURD'HUI! Choisissez la publication mensuelle en format PDF ou HTML ou trimestrielle en version imprimée. Vous pouvez annuler votre abonnement en tout temps; nous vous rembourserons tous les numéros que vous n'aurez pas reçus. C'est garanti!

Édition imprimée paraissant tous les trois mois

Abonnement d'un an : 63 \$

Abonnement de deux ans : 100,80 \$ (**une économie de 20 %**)

Abonnement de trois ans : 132,30 \$ (**une économie de 30 %**)

Fichier HTML ou PDF à télécharger chaque mois*

GRATUIT

(*Remarque : Vous pouvez visualiser les numéros en format HTML ou PDF par Internet seulement. Visitez le site Web de Statistique Canada à www.statcan.ca/francais/ads/75-001-XIF/order_2001_f.htm)

L'édition imprimée – Comment commander

PAR TÉLÉPHONE, sans frais 1 800 267 6677

PAR TÉLÉCOPIEUR, sans frais 1 877 287 4369

PAR COURRIEL

PAR LA POSTE

infostats@statcan.ca

Statistique Canada, Finance 6-H,
immeuble R.-H.-Coats, pré Tunney,
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Version imprimée : Au Canada, veuillez ajouter soit la TPS et la T.V.P. en vigueur, soit la TVH. Aucuns frais pour les envois au Canada. Pour les envois à destination des États-Unis, veuillez ajouter 6 \$ par numéro. Pour les envois à destination des autres pays, veuillez ajouter 10 \$ par numéro. Les ministères et organismes du gouvernement fédéral doivent indiquer sur toutes les commandes leur code d'organisme RI et leur code de référence RI.

Tendances sociales canadiennes

La réalité canadienne sous tous ses angles

S'ABONNER À *TENDANCES SOCIALES CANADIENNES*, C'EST...

...CONNAÎTRE EN PRIMEUR LES QUESTIONS SOCIALES D'ACTUALITÉ

Que se passe-t-il aujourd'hui? Chacun des numéros de *Tendances sociales canadiennes* explore nos réalités actuelles.

...ÊTRE IMMÉDIATEMENT INFORMÉ DES NOUVELLES TENDANCES

Tendances sociales canadiennes vous donne l'information dont vous avez besoin pour comprendre l'avenir et pour vous y préparer.

...OBTENIR LES DONNÉES LES PLUS PRÉCISES QUI SOIENT SUR LE CANADA

Des experts analysent les données recueillies par Statistique Canada, la source par excellence d'information inédite sur le Canada. Soyez assuré que ces données sont les plus à jour et les plus exhaustives qui soient.

Tendances sociales canadiennes vous offre un aperçu des Canadiens; vous pouvez vous en servir pour élaborer des programmes pertinents, des produits que l'on s'arrachera et des services novateurs qui répondent aux besoins des Canadiens du 21^e siècle.

Profitez de cette occasion dès aujourd'hui!

Abonnez-vous sans tarder :
par téléphone, au numéro sans frais 1 800 267-6677;
par télécopieur, au numéro sans frais 1 877 287-4369;
par courriel, à infostats@statcan.ca

L'abonnement annuel à la version imprimée de *Tendances sociales canadiennes* coûte 39 \$. Au Canada, veuillez ajouter soit la TPS et la TVP en vigueur, soit la TVH. Aucuns frais d'expédition ne s'appliquent aux livraisons au Canada. Veuillez ajouter 6 \$ par numéro pour les envois aux États-Unis ou 10 \$ par numéro pour les envois dans tout autre pays. Visitez notre site Web à www.statcan.ca pour en savoir davantage sur la version **gratuite** en ligne de *Tendances sociales canadiennes*.

